



ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022



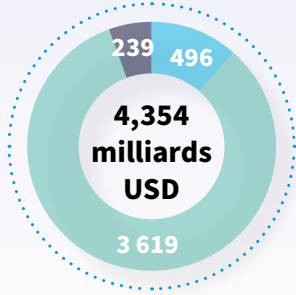
Table des matières

| | |
|---|------------|
| Aperçu des états financiers pour 2022 | 2 |
| Synthèse du Directeur général | 4 |
| Déclaration sur le contrôle interne (2022) | 24 |
| Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 | 29 |
| Opinion du Commissaire aux comptes | 30 |
| Rapport du Commissaire aux comptes indépendant | 32 |
| États financiers | 35 |
| État I. État de la situation financière | 35 |
| État II. État de la performance financière | 36 |
| État III. État des variations de l'actif net/situation nette | 37 |
| État IV. Tableau des flux de trésorerie | 38 |
| État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels | 39 |
| 1. Notes concernant les états financiers | 40 |
| 2. Principales méthodes comptables | 44 |
| 3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes | 54 |
| 4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière | 54 |
| 5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière | 83 |
| 6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette | 89 |
| 7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels | 94 |
| 8. Information sectorielle | 96 |
| 9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux | 99 |
| 10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction | 99 |
| 11. Événements postérieurs à la date de reporting | 100 |
| 12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels | 100 |
| Tableau I. État de la performance financière par fonds | 102 |
| Tableau II. Charges par bureau principal – Fonds général seulement | 103 |
| Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2022, 2020-2021 et 2018-2019 | 104 |
| Annexe I. Produits et charges concernant les pays de programme | 105 |
| Annexe II. Produits et charges concernant des entités des Nations Unies | 109 |

Aperçu des états financiers pour 2022

PRODUITS

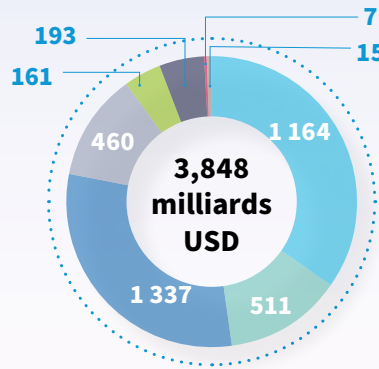
2022 : 4,354 milliards USD
2021 : 4,066 milliards USD



- Contributions fixées au budget programme
- Contributions volontaires au budget programme
- Hors budget programme/autres produits

CHARGES

2022 : 3,848 milliards USD
2021 : 3,718 milliards USD

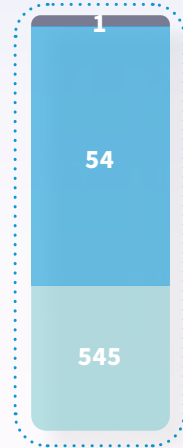


- Dépenses liées au personnel
- Fournitures et matériels médicaux
- Services contractuels
- Transferts et subventions
- Voyages
- Charges opérationnelles générales
- Équipement, véhicules et mobilier
- Dépréciation et amortissement

EXCÉDENT/(DÉFICIT)¹

2022 : 600 millions USD
2021 : 351 millions USD

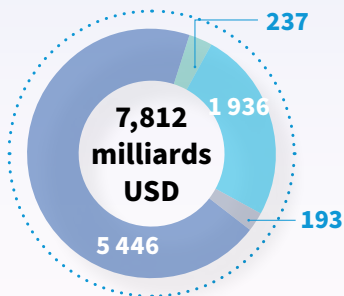
¹ Dont recettes financières (2022 : 94 millions USD, 2021 : 3 millions USD)



- Fonds fiduciaire
- États Membres - autres
- Fonds général

ACTIFS

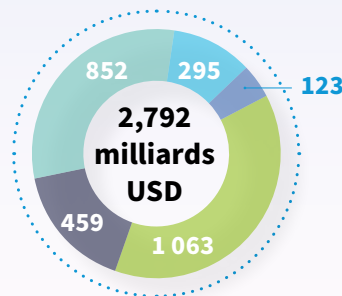
2022 : 7,812 milliards USD
2021 : 7,214 milliards USD



- Actifs financiers
- Actifs fixes
- Créances
- Autres

PASSIFS

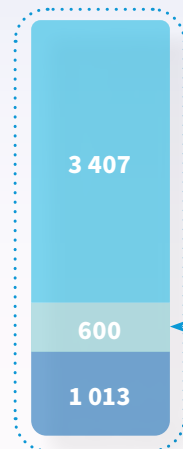
2022 : 2,792 milliards USD
2021 : 3,807 milliards USD



- Dettes envers le personnel
- Passifs interentités
- Autres
- Emprunts
- Contributions différées ou reçues en avance

ACTIFS NETS/SITUATION NETTE

2022 : 5,020 milliards USD
2021 : 3,407 milliards USD

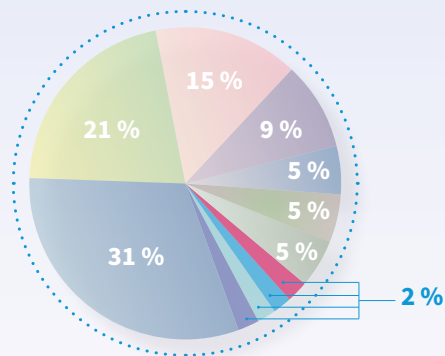


- Actifs nets à l'ouverture
- Excédent / (déficit)
- Autres ajustements

10 PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS AU BUDGET PROGRAMME

2022 : 69 %

2021 : 67 %

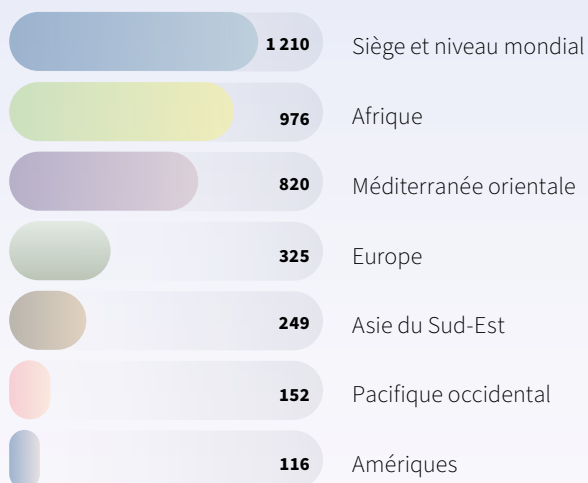


- Autres
- États-Unis d'Amérique
- Allemagne
- Fondation Bill et Melinda Gates
- Commission européenne
- Alliance GAVI
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Canada
- France
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Iran (République islamique d')

CHARGES TOTALES PAR BUREAU PRINCIPAL

2022 : 3,848 milliards USD

2021 : 3,718 milliards USD



NIVEAU DE FINANCEMENT DE L'ASHI

2022 : 81 %

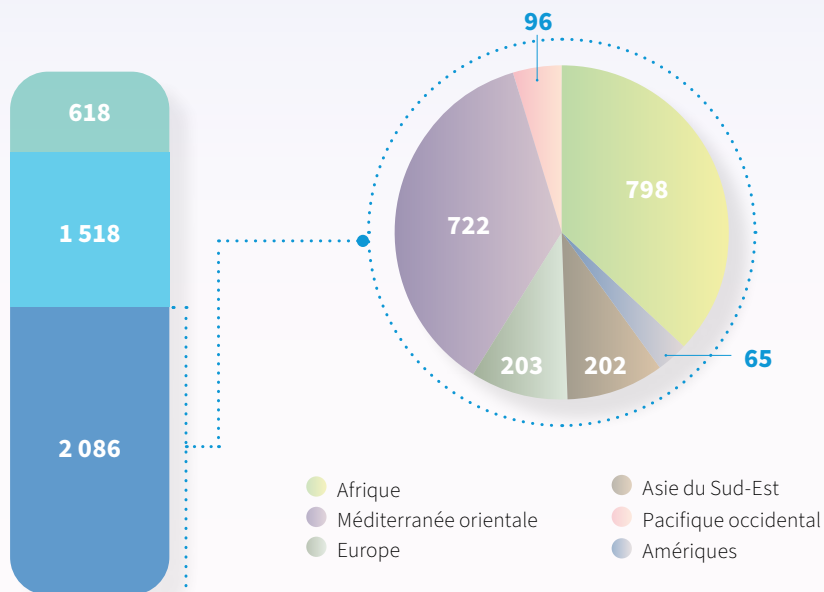
2021 : 51 %



CHARGES AU TITRE DU BUDGET PROGRAMME,² SELON LE LIEU, 2022

(en millions USD)

- Bureaux de pays
- Siège et niveau mondial
- Bureaux régionaux



² Total des charges au titre du budget programme, hors ajustements comptables et éliminations comptables de fin d'année.

OMS @ 7 + 5 = La santé pour tous

Synthèse du Directeur général



Il y a trois ans, j'ai déclaré que la propagation mondiale de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale – le plus haut niveau d'alerte en vertu du Règlement sanitaire international (2005) et, pour le moment, le seul niveau d'alerte. Alors que nous entrons dans la quatrième année de pandémie, la COVID-19 reste une urgence mondiale, mais il ne fait aucun doute que nous sommes dans une bien meilleure situation aujourd'hui qu'il y a un an, lorsque la vague Omicron était au plus haut.

Nous gardons l'espoir qu'au cours de l'année à venir, le monde passera à une nouvelle phase au cours de laquelle les hospitalisations et les décès seront ramenés au niveau le plus bas possible, et les systèmes de santé seront en mesure de gérer la COVID-19 de manière intégrée et durable.

La vaccination reste au cœur de notre stratégie. Grâce à nos partenariats dans le cadre du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et du COVAX, le volet vaccins de l'Accélérateur ACT, nous avons contribué à la fourniture de plus d'un milliard de vaccins et acheté 320 000 médicaments antiviraux. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 se faisant moins fortes, nous avons assisté à la réouverture de nos cadres opérationnels, partout dans le monde, et avec elle à l'apparition d'un nouveau défi : celui de s'adapter à la « nouvelle normalité ».

D'autres maladies infectieuses continuent néanmoins de sévir. En ce qui concerne l'éradication de la poliomyélite, après un chiffre historiquement bas de seulement cinq cas dus au poliovirus sauvage en 2021, une augmentation s'est produite l'année dernière, avec 20 cas au Pakistan, deux en Afghanistan et huit au Mozambique. En octobre 2022, les donateurs se sont engagés à verser 2,6 milliards USD en faveur de l'action que mènent l'OMS et ses partenaires pour faire de la poliomyélite une maladie du passé.

***La vaccination reste
au cœur de notre
stratégie.***

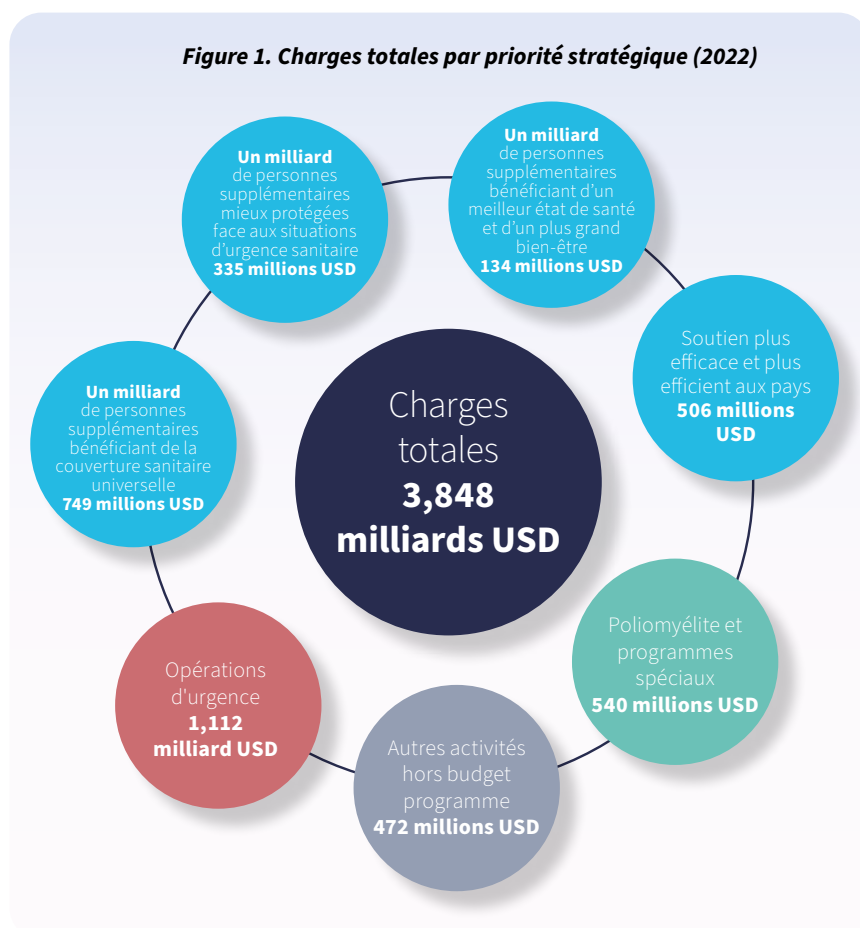
En 2022, l'OMS est intervenue dans 72 situations d'urgence classées, dans toutes les Régions, dont trois urgences de santé publique de portée internationale, des flambées de choléra et de maladie à virus Ebola, les conflits en Éthiopie, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen, et des crises humanitaires dans la grande Corne de l'Afrique, au Sahel et beaucoup d'autres situations d'urgence encore.

Je suis heureux de vous annoncer que, l'OMS a enregistré ses plus hauts niveaux de recettes et d'exécution programmatique depuis sa création il y a 75 ans, ce qui lui a permis de mener à bien son action. Ces résultats sont supérieurs aux sommets atteints ces dernières années et témoignent de la capacité du Secrétariat de collaborer avec les États Membres et ses partenaires pour relever des défis toujours plus grands en matière de santé.

Je voudrais remercier les États Membres, les partenaires et la société pour la confiance qu'ils placent dans l'OMS et, ce faisant, réaffirmer que la transparence est un enjeu central pour l'Organisation. À titre d'exemple, le contenu du présent rapport et des états financiers qui l'accompagnent ont été simplifiés et des informations utiles jusqu'ici non présentées ont été fournies en vue d'améliorer la transparence.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des points marquants de la situation financière. Des informations plus complètes sur les résultats obtenus figurent dans le rapport sur les résultats de l'OMS (document A76/16), qui est axé sur les données, les résultats et les pays et s'appuie fermement sur les objectifs de développement durable.

Le total des charges par priorité stratégique en 2022 est résumé à la Figure 1 ci-dessous.



Ce rapport comprend des **informations utiles** supplémentaires pour **plus de transparence**.

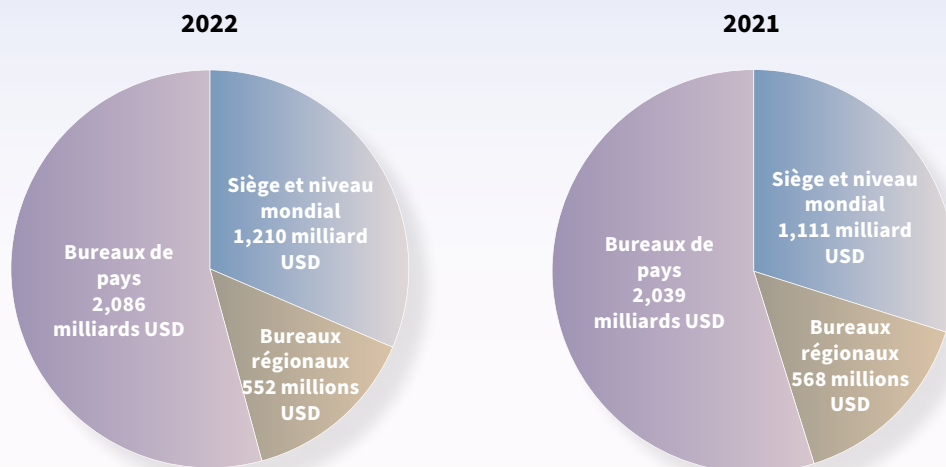
En raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, les États Membres ont prolongé le treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025, en continuant de mettre l'accent sur les pays et en s'attachant à collaborer de façon plus étroite avec les États Membres.

Mi-2017, l'OMS s'est engagée dans ce qui allait devenir sa transformation la plus ambitieuse et la plus profonde depuis sa création il y a plus de 70 ans. Cette dynamique se poursuit et le Centre d'information de l'OMS sur les pandémies et les épidémies est désormais pleinement opérationnel. En 2022, le Centre a œuvré avec près de 250 institutions du monde entier en vue de stimuler la collaboration en matière de surveillance et de veille.

Accent sur les pays et présence dans les pays

Suivant le thème du treizième programme général de travail, 2019-2025, l'OMS a continué de mettre l'accent sur le renforcement des opérations dans les pays. En 2022, sur le total des dépenses, 2,086 milliards USD (55 %) ont été consacrés aux activités dans les pays (Figure 2), soit une hausse de 47 millions USD par rapport à 2021, principalement pour l'exécution du segment de base du budget programme. Poursuivant en ce sens, le projet de budget programme 2024-2025 est le premier dans lequel la moitié du budget de base est affectée aux bureaux de pays.

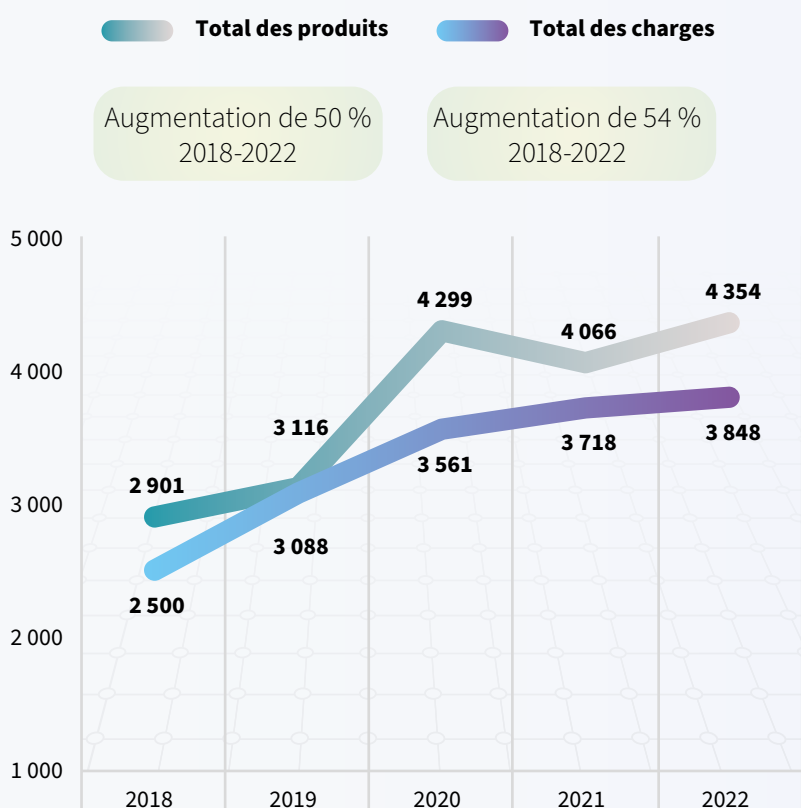
Figure 2. Action et présence dans les pays



La performance financière en 2022

En 2022, le total des produits s'est monté à 4,354 milliards USD et les charges ont atteint 3,848 milliards USD, soit une augmentation de 288 millions USD et de 130 millions USD, respectivement, par rapport à 2021. Cela s'est traduit par un excédent net de 600 millions USD, soit 249 millions USD de plus qu'en 2021 (Figure 3). Jamais dans l'histoire de l'Organisation les produits ni les charges n'ont atteint de tels niveaux. L'excédent s'explique principalement par le volume important de contributions volontaires signées à la fin de l'année 2022.

Figure 3. Synthèse de la performance financière pour 2018-2022 (en millions USD)



Les produits et les charges ont atteint leur plus haut niveau depuis la création de l'OMS.



Performance financière

Alors que de nombreux États Membres connaissent de grandes difficultés financières, aggravées notamment par la pandémie de COVID-19, les États Membres et les donateurs ont continué d'apporter un généreux soutien financier.

Sur le total des produits, qui s'élève à 4,354 milliards USD (soit le niveau le plus élevé jamais atteint) 3,656 milliards USD (84 %) provenaient de contributions volontaires, 496 millions USD (11 %) de contributions fixées, 146 millions USD de produits en nature et 56 millions USD d'autres sources.



Total des produits en 2022

4,354 milliards USD

En hausse de 288 millions USD par rapport à 2021

Même si, globalement, le niveau des produits a atteint un sommet en 2022, le montant des financements souples a fortement chuté, passant de 1,013 milliard USD (25 % du total des produits) en 2021 à 820 millions USD (19 % du total des produits) en 2022. Pour mettre efficacement en œuvre les activités à l'échelle de l'Organisation, les fonds souples devraient représenter une part plus importante du total. Il s'agit donc là d'un revers au regard de l'objectif des États Membres tendant à un financement plus souple du segment de base du budget programme, ce qui souligne la nécessité d'augmenter les contributions fixées pour contribuer à la durabilité financière de l'OMS.

Contributions fixées

Les contributions fixées, qui constituent la forme de financement la plus souple, se sont montées à 496 millions USD en 2022 contre 549 millions USD en 2021 ; cette baisse tient aux fluctuations des taux de change et à l'augmentation des provisions pour créances douteuses. En termes relatifs, les contributions fixées ont représenté 11 % du total des produits en 2022, en baisse par rapport à 14 % en 2021 et à 17 % en 2018 (Figure 4).



Le total des fonds souples a reculé de 18 % pour s'établir à **820 millions USD.**

Figure 4. Contributions volontaires et contributions fixées pour 2018-2022 (en millions USD)

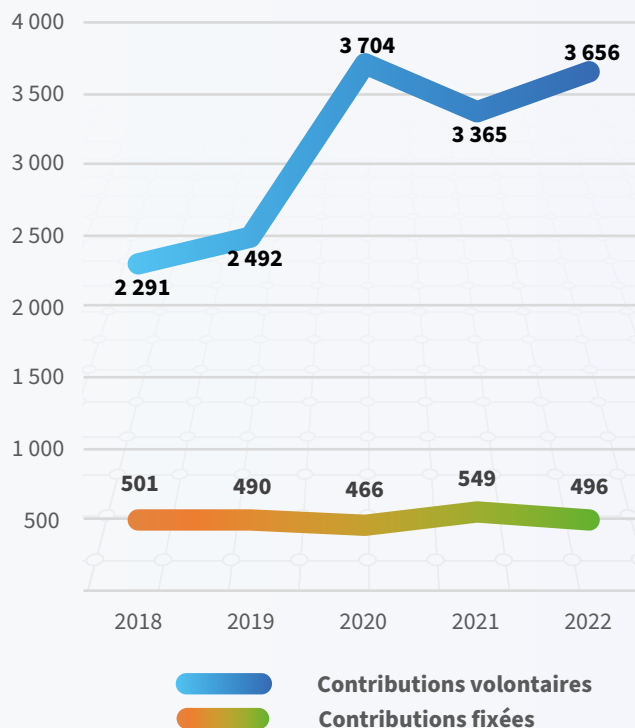
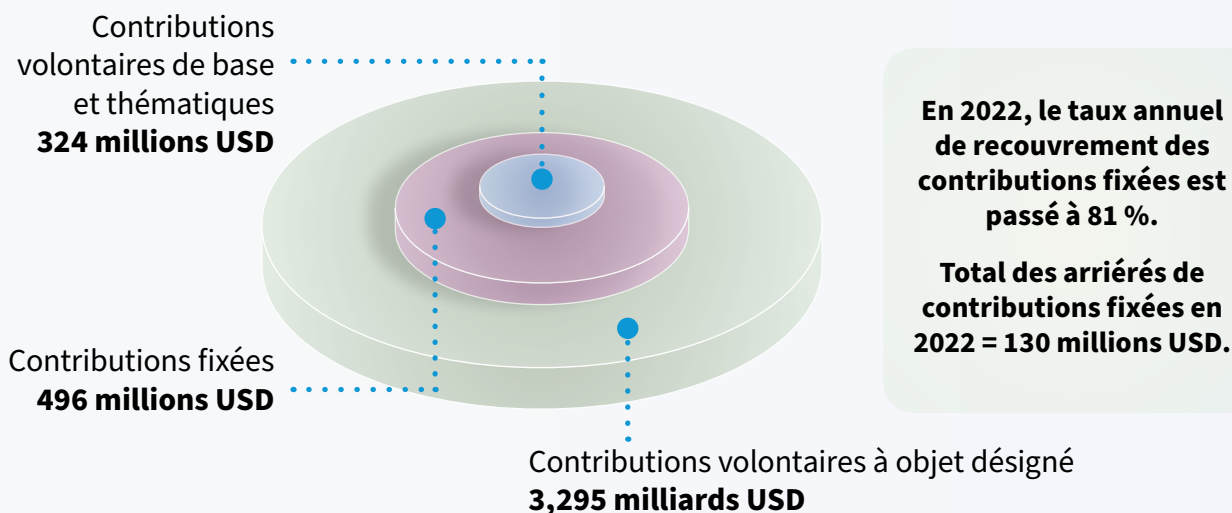


Figure 5. Contributions volontaires et fixées au budget programme en 2022 (en millions USD)



Les contributions fixées offrent un financement prévisible et souple, ce qui permet d'aligner les ressources sur les priorités fixées par les États Membres dans le budget programme. Elles jouent un rôle essentiel pour permettre à l'OMS de s'acquitter de son rôle normatif, pour fournir un financement d'amorçage propre à mobiliser des contributions volontaires pour les priorités programmatiques et pour fournir des services essentiels aux pays et aux communautés. La Figure 5 indique la valeur relative des contributions fixées et des contributions volontaires dans le budget programme ainsi que le taux de recouvrement des contributions fixées.

Tous les États Membres doivent verser des contributions fixées, au début de chaque année. Le montant versé par chaque État Membre est déterminé suivant le barème des contributions de l'OMS. En 2022, le taux annuel de recouvrement des contributions fixées est passé à 81 % (contre 69 % en 2021) en raison d'un meilleur respect du calendrier de versement des contributions libellées en francs suisses (CHF). Le volume total des contributions non acquittées s'élevait à 130 millions USD au 31 décembre 2022, soit une baisse de 71 millions USD par rapport à 2021. Les États Membres sont encouragés à respecter plus strictement le calendrier de versement des contributions fixées et des autres montants dus afin de satisfaire leurs engagements et de contribuer à un financement plus durable de l'OMS.

Contributions volontaires

Sur le total des produits enregistré en 2022 – 4,354 milliards USD – 3,656 milliards USD (84 %) provenaient de contributions volontaires (contre 3,365 milliards USD en 2021), dont 3,619 milliards USD ont servi à financer le budget programme (le solde étant affecté à d'autres activités).

Le total des produits provenant des contributions volontaires au budget programme a augmenté de 58 % entre 2018 et 2022, ce qui a contribué à financer le programme de travail de plus en plus vaste de l'OMS. Sur les contributions volontaires pour 2022, d'un montant de 3,619 milliards USD, 324 millions USD (9 %) constituaient des fonds entièrement souples ou thématiques (destinés aux résultats de haut niveau), tandis que 3,295 milliards USD (91 %) étaient réservés à des programmes spécifiques (Figure 6).

Sur le total des produits enregistré en 2022, 3,656 milliards USD (84 %) provenaient de contributions volontaires.



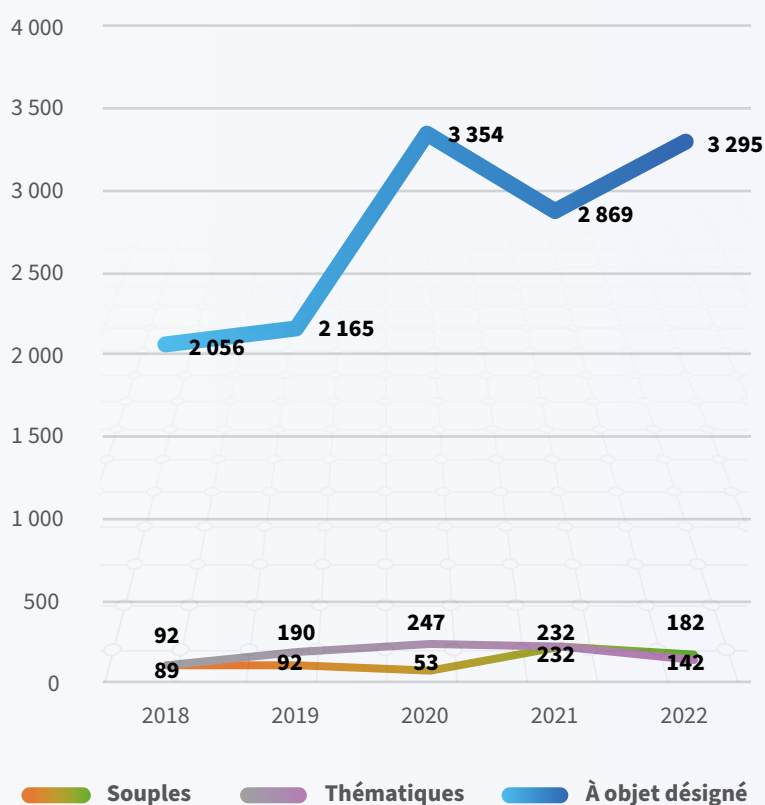
Sur le montant total du financement à objet désigné (3,295 milliards USD), 55 % ont été consacrés aux programmes d'urgence, 19 % à la lutte contre la poliomyélite et 26 % aux autres segments du budget programme. Cette forte concentration du financement sur quelques activités crée une série de difficultés pour l'OMS et confirme qu'il faut constamment s'attacher à améliorer l'alignement des contributions sur les priorités programmatiques approuvées en vue de faciliter une planification et une exécution efficaces et d'atteindre ainsi les objectifs que l'Assemblée de la Santé a fixés pour l'Organisation.

La part des fonds souples et thématiques a reculé de 140 millions USD, passant de 464 millions USD en 2021 à 324 millions USD en 2022, soit à peine 9 % du total des contributions volontaires. Le niveau plus élevé des fonds totalement souples ou thématiques reçus en 2021 tient aux contributions ponctuelles.

55 % du financement à objet désigné ont été consacrés aux situations d'urgence, 19 % à la lutte contre la poliomyélite et 26 % aux autres segments du budget programme.



Figure 6. Produits provenant des contributions volontaires au budget programme, 2018-2022 (en millions USD)

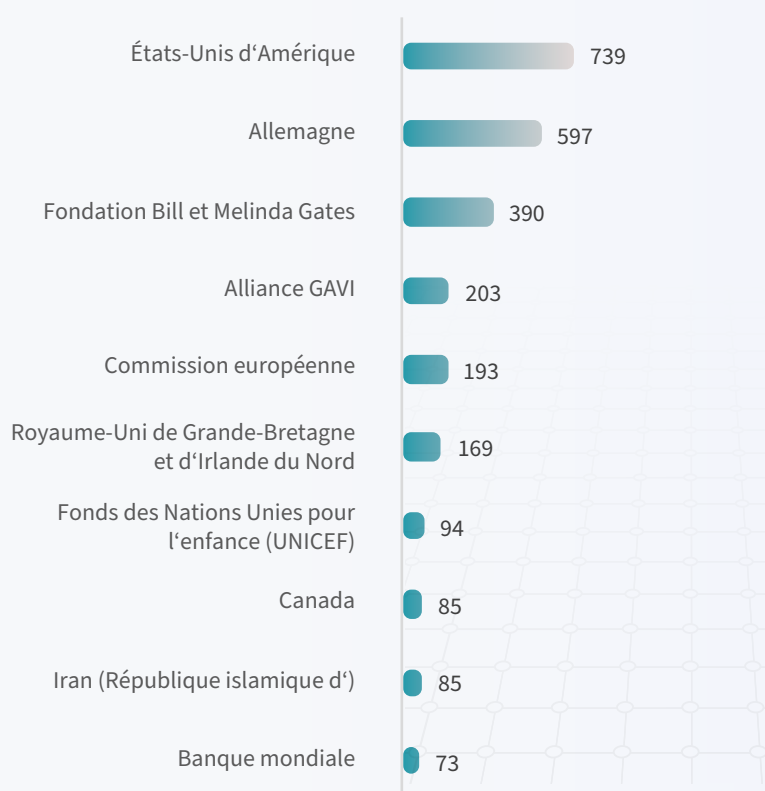


Les fonds fournis dans le cadre d'accords pluriannuels facilitent la planification à long terme. Sur le total des produits provenant des contributions volontaires au budget programme (3,619 milliards USD en 2022), 818 millions USD (22 %) étaient issus d'accords pluriannuels (872 millions USD en 2021). Les accords pluriannuels portant sur les années futures (2023 et au-delà) ont augmenté pour atteindre 964 millions USD (2021 : 859 millions USD), dont 16 % de fonds pleinement souples ou thématiques (2021 : 11 %). Les produits correspondants seront comptabilisés au titre des années futures respectives.

Une large assise de donateurs est essentielle pour un financement durable. En 2022, les 10 principaux donateurs (Figure 7) ont contribué à hauteur de 2,628 milliards USD (72 %) aux contributions volontaires, une part inchangée par rapport à 2021. Sur ce total, 230 millions USD (9 %) correspondaient à des financements souples ou thématiques, 53 % étaient consacrés aux programmes d'urgence et les 38 % restants étaient réservés aux projets et aux partenariats.

Si la part des contributions émanant des 10 principaux donateurs est restée inchangée en 2021, la composition des contributions elle-même a évolué (voir la Figure 7 ci-dessous). Les principaux donateurs concentrent leurs contributions sur certains axes du budget programme : ils fournissent 90 % du total des fonds alloués au Fonds de réserve de l'OMS pour les situations d'urgence, 81 % des fonds pour la poliomyélite, 76 % pour la riposte aux flambées et aux crises, et 75 % pour le compte des contributions volontaires de base.

Figure 7. Les 10 premiers contributeurs volontaires au budget programme en 2022 (en millions USD)



Les 10 principaux donateurs ont versé 72 % des contributions volontaires.



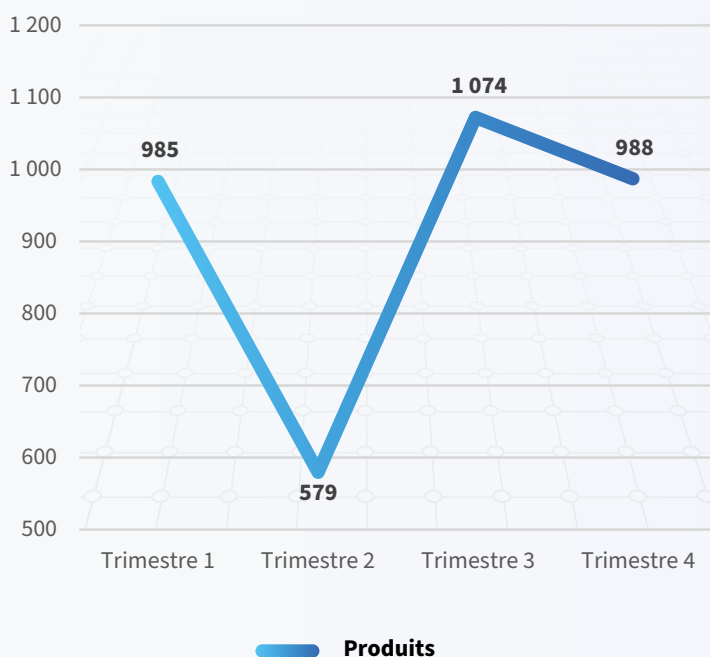
En 2022, 62 % des contributions volontaires provenaient des États Membres, contre 15 % d'entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, 12 % de fondations philanthropiques, 7 % de partenariats et les 4 % restants de différentes catégories d'acteurs non étatiques.

Un volume important de contributions provenait de donateurs issus de pays où des programmes de l'OMS étaient mis en œuvre. Ainsi, 146,7 millions USD provenaient directement de 23 pays bénéficiaires de programmes (en 2021 : 19 pays) et 158,4 millions USD supplémentaires provenaient de 29 pays bénéficiaires de programmes financés par des prêts de banques de développement et d'autres partenaires financiers (2021 : 29 pays).

Calendrier de versement des contributions volontaires

Les contributions doivent être reçues rapidement pour permettre la bonne exécution programmatique. En 2022, 63 % des accords de contributions volontaires ont été enregistrés au cours du second semestre, ce qui a entravé la planification et la mise en œuvre des programmes et a entraîné une augmentation du solde des contributions non dépensées en fin d'année (Figure 8).

Figure 8. Produits provenant des contributions volontaires³ au budget programme en 2022 (en millions USD)



³ Hors ajustement au titre de la provision pour créances douteuses (7 millions USD).

**146,7 millions USD
provenaient de
pays bénéficiaires
de programmes.**



En 2022, l'OMS a perçu des recettes au titre de 1165 accords de contributions volontaires au budget programme. Parmi eux, 68 portaient sur un montant supérieur ou égal à 10 millions USD, pour un total de 2,373 milliards USD. Le solde des contributions volontaires, soit 1,246 milliard USD, a été versé au titre d'environ 1100 accords. Même si chaque contribution nous est utile et reflète la générosité de nos partenaires de financement, l'existence d'un nombre important d'accords portant sur de faibles montants engendre une charge administrative significative pour l'Organisation, en particulier lorsque les contributions sont plus strictement réservées à certains usages.

Dépenses à recouvrer

L'OMS n'a ménagé aucun effort pour recouvrer les dépenses d'appui aux programmes afférentes aux activités, au moyen d'un prélèvement sur les dépenses engagées au titre des contributions volontaires.

En 2022, les recettes relatives aux dépenses des projets se sont élevées à 252,3 millions USD pour l'OMS, soit un taux moyen de 8,5 % pour les dépenses d'appui aux programmes (2021 : 245,2 millions USD, soit 8 %). Cette augmentation de 2,9 % tient à la hausse du volume de dépenses liées aux projets et à l'évolution de la composition des ressources.

Même si cela est peu fréquent, des partenaires de financement continuent de solliciter des dérogations pour les dépenses d'appui au programme et le Secrétariat demande aux États Membres et aux donateurs de réduire le nombre de ces demandes. En 2022, 13 dérogations ont été accordées pour de nouveaux projets ; du point de vue financier, la perte de recettes correspondante se montera à 4,9 millions USD sur la durée prévue de ces dotations.

Charges

Malgré les défis qui ont continué de découler de la pandémie de COVID-19, et en dépit de nombreuses crises mondiales conjuguées, l'OMS a augmenté son niveau d'exécution des programmes : le total des charges s'est établi à 3,848 milliards USD en 2022, soit une hausse de 130 millions USD (3 %) par rapport à 2021 et un niveau record pour l'Organisation.

Sur le total des charges, 1,724 milliard USD se rapportait au segment de base, soit 35 % de l'exécution prévue. Au total, 1,112 milliard USD a servi à financer les interventions dans les situations d'urgence sanitaire, soit un taux d'exécution du budget programme approuvé de 111 %. La somme de 482 millions USD a été décaissée pour la mise en œuvre du programme de lutte contre la poliomyélite, soit un taux d'exécution de 86 % pour le budget programme approuvé. Le solde (530 millions USD) a servi à financer des activités en nature, des accords spéciaux et d'autres activités non liées au budget programme.

Charges par Région de l'OMS

En 2022, le total des charges dans les Régions et les bureaux de pays de l'OMS s'est élevé à 2,638 milliards USD, un niveau légèrement supérieur à celui de 2021 (2,607 milliards USD). Le total des charges a augmenté de 12 % et 18 %, respectivement, dans les Régions africaine et européenne de l'OMS, par rapport à 2021. Les charges ont diminué dans les autres Régions de l'OMS, la plus forte baisse (26 %) ayant été enregistrée dans la Région du Pacifique occidental en raison du recul des activités liées à la lutte contre la COVID-19, qui avaient nécessité de mobiliser des moyens supplémentaires. On trouve à la Figure 9 un récapitulatif du total des charges par bureau principal et par segment budgétaire.

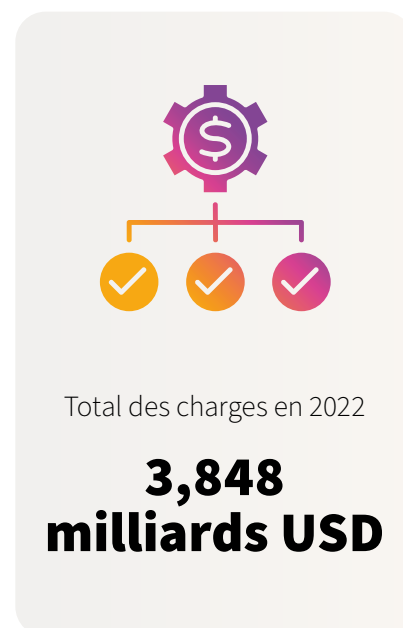
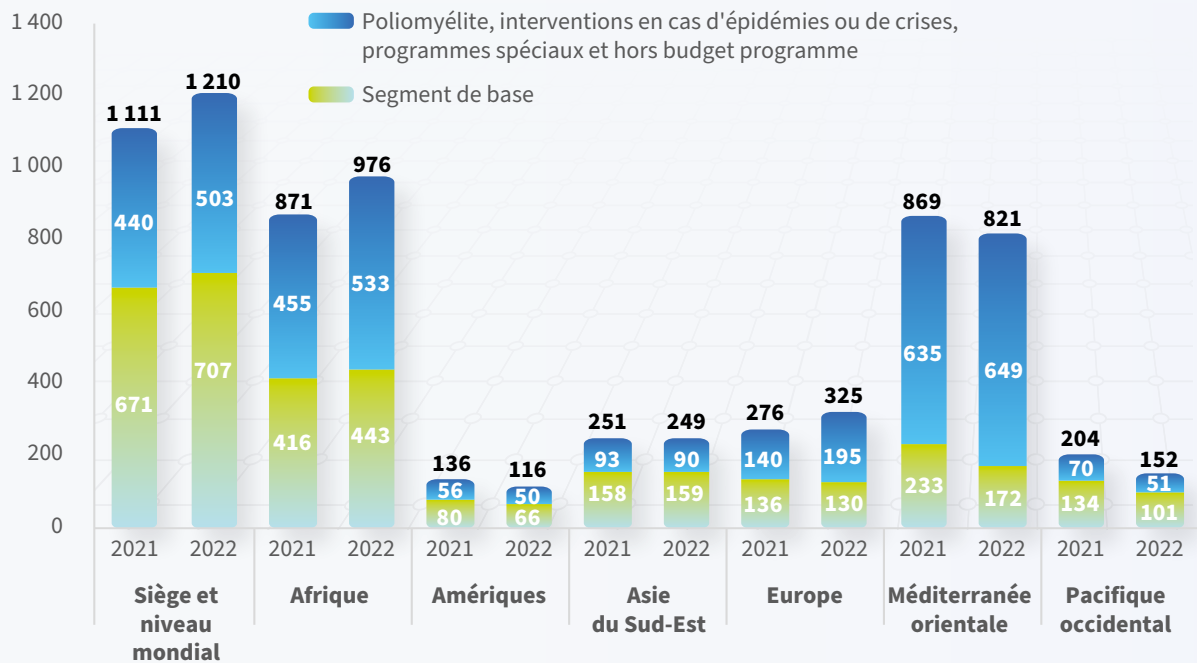


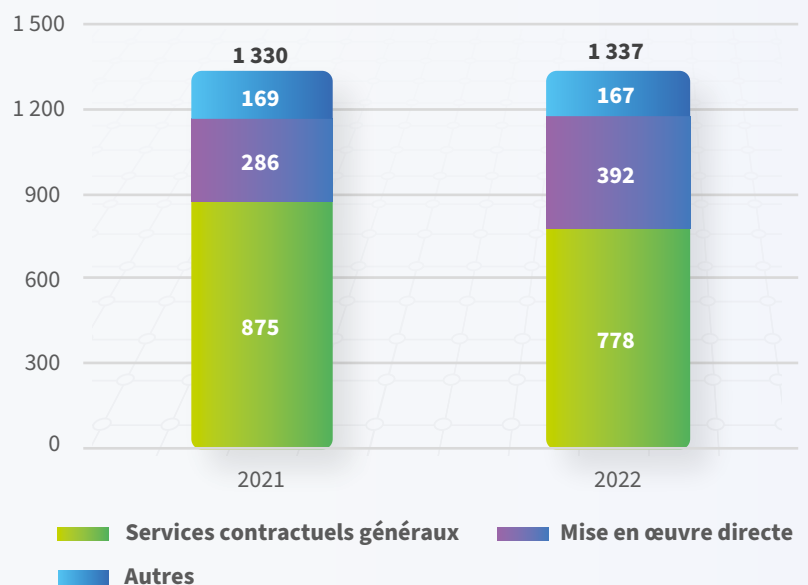
Figure 9. Charges par Région de l'OMS, en 2021 et en 2022 (en millions USD)

Charges par type

Services contractuels

Les services contractuels sont restés la principale catégorie de charges en 2022, année où ils ont représenté 35 % (1,337 milliard USD) du total des charges, soit une légère hausse par rapport à 2021. Ces dépenses recouvrent essentiellement le recours aux services d'experts et de prestataires de services chargés de contribuer à la mise en œuvre des activités programmatiques. Avant la pandémie de COVID-19, les dépenses de personnel étaient le principal poste de charges annuelles à l'OMS. Les restrictions opérationnelles imposées pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que l'évolution des modèles économiques, expliquent l'augmentation du recours aux services contractuels.

On chiffre à 778 millions USD le coût des services contractuels liés aux contrats pour les services programmatiques, soit une baisse de 11 % par rapport à 2021 (où ce montant était de 875 millions USD) ; 38 % de cette somme a servi à financer les programmes de base et 36 % les programmes d'urgence.

Figure 10. Composition des services contractuels en 2021 et en 2022 (en millions USD)

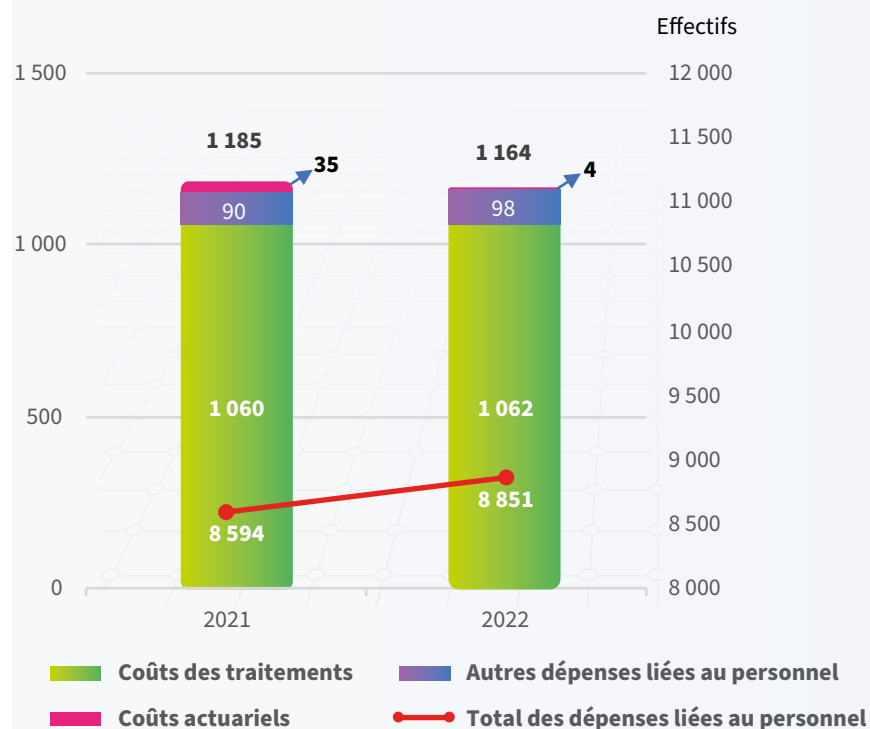
Les charges liées aux situations d'urgence et aux programmes de base ont diminué de 25 % au Siège et ont progressé de 22 % dans la Région africaine.

L'exécution directe constitue le deuxième poste de services contractuels ; elle a représenté 392 millions USD en 2022, soit une hausse de 37 % par rapport à 2021 (286 millions USD). Sur ce total, 47 % étaient liés au programme de lutte contre la poliomyélite dans les Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale et 30 % à d'autres programmes d'urgence (Figure 10).

Dépenses liées au personnel

Les dépenses de personnel ont représenté 30 % du total des charges en 2022, soit une légère baisse par rapport à 2021 (32 %) ; elles constituent la deuxième catégorie de charges après les services contractuels. Alors que les effectifs ont légèrement augmenté en 2022, les coûts réels ont un peu baissé par rapport à 2021 (Figure 11), en raison de la baisse des coûts actuariels calculés pour les avantages du personnel, d'une part, et des fluctuations des taux de change, d'autre part.

Figure 11. Composition des dépenses liées au personnel en 2021 et en 2022 (en millions USD)



Achats de fournitures de santé publique

Le total des dépenses en fournitures médicales s'est monté à 511 millions USD en 2022, soit une légère hausse par rapport à 2021 (497 millions USD). Sur ce total, 401 millions USD se sont rapportés à l'achat de fournitures médicales et 110 millions USD aux dons de fournitures en nature, un montant plus de deux fois supérieur à celui enregistré en 2021 (53 millions USD). Parmi les achats, 44 % étaient liés à des situations d'urgence, contre 58 % en 2021, principalement en raison de la baisse de la demande en fournitures liées à la COVID-19 dans la Région de la Méditerranée orientale. Le programme de lutte contre la poliomyélite a représenté 26 % des charges totales (contre 24 % en 2021), principalement du fait de la progression du nombre de campagnes de vaccination dans les Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale. La réduction des achats de fournitures médicales a également entraîné une baisse des soldes des stocks en 2022 par rapport à 2021.

Transferts et subventions

Les transferts et subventions aux autres entités, d'un montant de 460 millions USD, ont représenté 12 % des charges totales en 2022, soit une hausse de 50 millions USD par rapport à 2021. Sur ce total, 67 % ont été dépensés dans la Région africaine et la Région de la Méditerranée orientale, contre 60 % en 2021. Les transferts et les subventions ont presque doublé dans la Région européenne par rapport à 2021, principalement en raison des crises en Ukraine et dans les pays voisins et des opérations de soutien d'urgence en Türkiye.

Les accords de coopération financière directe, qui se montent à 195 millions USD, ont constitué la principale composante des transferts et des dons (43 %), en hausse de 40 % par rapport à 2021. La majeure partie de cette augmentation a été enregistrée dans la Région africaine, les activités ayant augmenté sur le terrain après l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19.

Les lettres d'accord de subvention (136 millions USD) sont la deuxième principale composante de cette catégorie (30 % du total des transferts et des subventions). Elles ont principalement concerné la Région de la Méditerranée orientale et la Région européenne, à l'appui des programmes d'urgence en Afghanistan, en Iraq et en Türkiye. Le recours aux lettres d'accord de subvention pour les urgences dans la Région européenne a été multiplié par cinq par rapport à 2021.

Le montant des équipements achetés et transférés à des tiers a diminué pour s'établir à 128 millions USD en 2022, contre 180 millions USD en 2021. Les demandes faites à l'OMS pour l'achat et le transfert de matériel médical à des tiers a diminué en raison de la réouverture des circuits d'achat mondiaux.

Voyages

Les frais de voyage se sont établis au total à 161 millions USD en 2022, un montant plus de deux fois supérieur à celui de 2021 (78 millions USD), mais bien inférieur à celui enregistré avant la pandémie de COVID-19, en 2019 (222 millions USD). On relève que 58 % de ce total concerne le personnel non fonctionnaire et les participants aux réunions.

Les frais de voyage ont augmenté à mesure que les pays ont rouvert leurs frontières et levé les restrictions aux déplacements, permettant ainsi la tenue de réunions en personne. Les prix des billets ont également fortement augmenté en raison de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie.

C'est au Siège et dans la Région africaine que les frais de voyage ont été les plus élevés (34 % du total).



Total des charges de l'OMS :
3,848 milliards USD.
 En hausse de **130 millions USD** (3 %).

Situation financière

La situation financière de l'Organisation est résumée au Tableau 1.

Tableau 1. Synthèse de la situation financière au 31 décembre 2022

| En millions USD | 2022 | 2021 | Variation |
|--|--------------|--------------|----------------|
| Actifs | 7 812 | 7 214 | 598 |
| Actifs financiers et liquidités | 5 446 | 5 015 | 431 |
| Actifs fixes | 237 | 235 | 2 |
| Créances | 1 936 | 1 671 | 265 |
| Autres actifs | 193 | 293 | (100) |
| Passifs | 2 792 | 3 807 | (1 015) |
| Emprunts | 123 | 173 | (50) |
| Contributions différées et reçues d'avance | 1 063 | 973 | 90 |
| Passifs liés au personnel | 459 | 1 480 | (1 021) |
| Passifs interentités | 852 | 798 | 54 |
| Autres passifs | 295 | 383 | (88) |
| Actifs nets | 5 020 | 3 407 | 1 613 |

Les actifs nets ont augmenté de 1,613 milliard USD pour atteindre 5,020 milliards USD.

Les passifs du personnel ont baissé de 1,024 milliard USD.



Selon l'évaluation actuarielle indépendante, les actifs nets sont passés de 1,613 milliard USD à 5,020 milliards USD, principalement en raison d'une forte baisse – 1,024 milliard USD – des dettes envers le personnel (comme celles liées au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et aux paiements de fin de contrat). La réduction de 1,021 milliard USD des dettes envers le personnel intègre des gains actuariels d'un montant total de 1,032 milliards USD. Sur ce total, 19 millions USD ont été imputés à l'état de la performance financière, et le solde (1,013 milliard USD) a été imputé directement à l'actif net. La réduction des passifs afférents aux prestations après la cessation de service est due à la forte hausse du taux d'actualisation appliqué aux passifs futurs en raison de l'augmentation des taux d'intérêt mondiaux, qui ont atteint leurs plus hauts niveaux en 20 ans.

Cette évolution positive doit être replacée dans une perspective de long terme, car toute chute future des taux d'intérêt entraînerait une nouvelle hausse de la valorisation de ces passifs. Pour illustrer la sensibilité de l'évaluation actuarielle de ces passifs au niveau du taux d'actualisation, une augmentation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation réduirait de 287 millions USD le montant évalué de ces passifs, tandis qu'une réduction d'un point de pourcentage l'augmenterait de 297 millions USD.

Par conséquent, l'OMS poursuit ses stratégies de financement stratégique actuelles en vue de financer les passifs afférents aux prestations après la cessation de service.

Réserves

Au 31 décembre 2022, l'OMS disposait d'actifs nets d'une valeur totale de 5,020 milliards USD, comme indiqué au Tableau 2.

Tableau 2. Total des actifs nets de l'OMS au 31 décembre 2022

| | En millions USD |
|---|-----------------|
| Fonds général (budget programme) | |
| Fonds à objet désigné destinés aux programmes | 3 660 |
| Réserves institutionnelles | 747 |
| Fonds souples | 223 |
| Total - Fonds général | 4 630 |
| États Membres (hors budget programme) | |
| Affectés à l'excédent | 759 |
| Affectés au déficit ^a | (432) |
| Total - États Membres | 327 |
| Fonds fiduciaires | 63 |
| Total | 5 020 |

^a Fonds de l'Assurance-maladie du personnel, fonds du prêt à la construction, fonds des paiements de fin de contrat et fonds spécial d'indemnisation.



Total des actifs nets de l'OMS :
5,020 milliards USD.

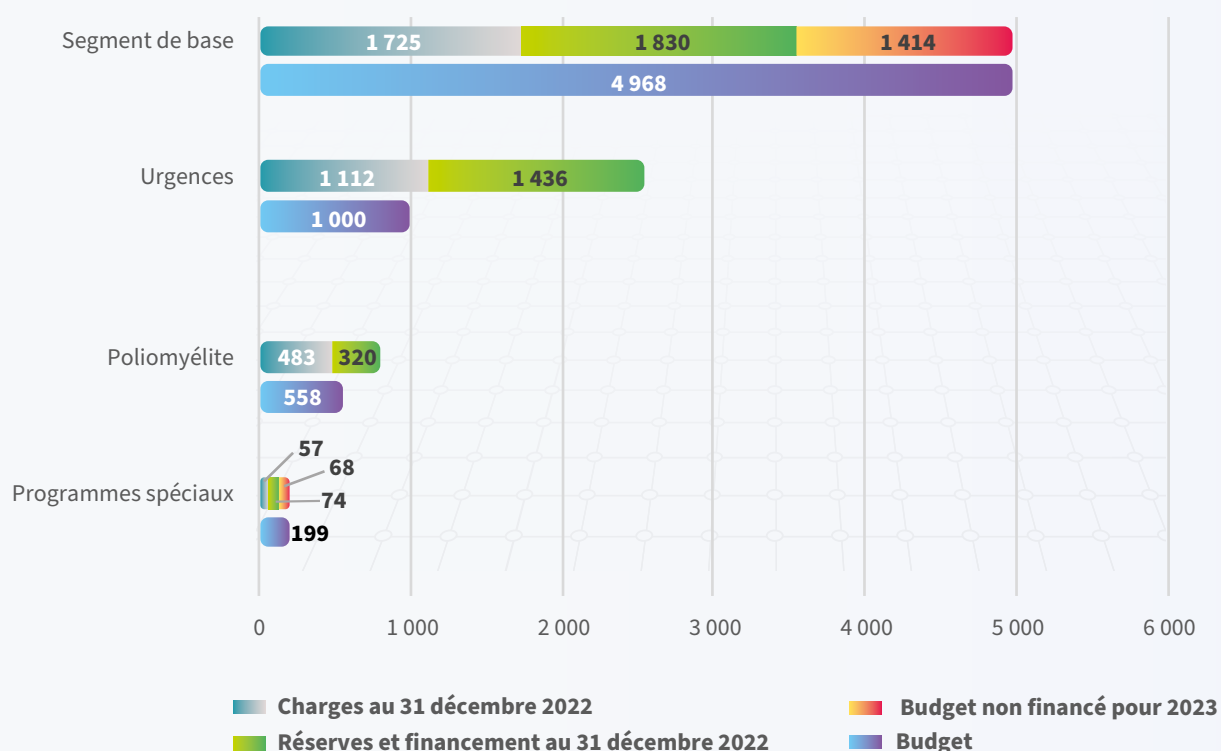
Le solde du **Fonds général** disponible (Figure 12) se compose principalement de fonds à objet désigné, versés par des donateurs pour des programmes spécifiques (79 %) et de 223 millions USD (5 %) de fonds souples.

Le total des réserves à objet désigné s'élevait à 3,660 milliards USD, en hausse de 11 % par rapport à 2021 (3,290 milliards USD). La proportion des réserves à objet désigné varie en fonction du segment budgétaire : 50 % des réserves étaient imputables au segment de base et 48 % des réserves à objet désigné étaient imputables aux programmes d'urgence et de lutte contre la poliomyélite.

La proportion du financement (charges totales et réserves) varie également selon le segment budgétaire : le segment de base était financé à 72 %, tandis que les programmes de lutte contre les situations d'urgence et la poliomyélite ont été entièrement financés pour le budget programme approuvé 2022-2023.

En outre, les réserves souples à objet non désigné pouvant être mobilisées pour les activités approuvées du budget programme sont passées de 135 millions USD (3,3 % du Fonds général) en 2021 à 223 millions USD (4,8 % du Fonds général) en 2022.

Figure 12. Solde du Fonds général disponible pour 2022-2023 (en millions USD)



Le **Fonds des États Membres**, qui est réservé au paiement des passifs correspondant aux avantages à long terme du personnel, aux infrastructures de l'Organisation et à d'autres fins opérationnelles diverses, a augmenté de 1,067 milliard USD pour atteindre 327 millions USD en 2022, contre un solde négatif de 740 millions USD en 2021. Cette forte augmentation s'explique par l'évaluation actuarielle favorable des passifs correspondant aux avantages du personnel.

Les **fonds fiduciaires** sont gérés par l'OMS, qui en est l'administrateur, et ne peuvent pas être utilisés pour financer les programmes de l'Organisation. Les fonds fiduciaires ont progressé de 1 % en 2022 pour se chiffrer à 62,8 millions USD.

Actifs

Placements

Les fonds de l'OMS sont mêlés à ceux du Fonds de l'Assurance-maladie du personnel, de l'ONUSIDA, d'Unitaid et du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et sont gérés conformément à la politique de placements de l'Organisation. La trésorerie de l'OMS collabore avec des gestionnaires de placements internationaux pour que la qualité de crédit, la sécurité et la liquidité des placements de l'OMS soient conformes aux normes les plus exigeantes de sorte que les fonds soient disponibles pour financer les activités permettant à l'Organisation d'atteindre ses objectifs.

En 2022, les placements à court terme de l'OMS ont augmenté de 353 millions USD (8 %), passant de 4,563 milliards USD à 4,916 milliards USD. L'OMS continue d'investir ses fonds de manière prudente dans des placements à court terme présentant une note de crédit minimale A. Ces fonds sont investis dans un portefeuille de dépôts bancaires à court terme gérés en interne et dans trois portefeuilles d'instruments à revenu fixe (obligations) à court terme gérés par des gestionnaires de placements internationaux réputés.

L'inflation s'est emballée en 2022 sous l'effet, d'une part, des mesures budgétaires et économiques prises suite aux confinements imposés partout dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19 et, d'autre part, aux chocs que le conflit en Ukraine a entraînés sur les prix et sur l'offre. Face à cela, les banques centrales ont fortement augmenté leurs taux directeurs, ce qui a entraîné un plongeon des obligations au niveau mondial. Par conséquent, 2022 a été la pire année depuis au moins 30 ans pour les placements obligataires à court terme, qui ont enregistré un rendement annualisé négatif pour la première fois sur cette période.

Dans ce contexte d'investissement très peu favorable, l'OMS a continué de suivre et de gérer ses placements à court terme avec la plus grande vigilance. La courte durée des portefeuilles de placements de l'OMS et la prudence de son profil ont protégé l'Organisation d'une grande partie des chutes de valeur causées par la hausse rapide des taux d'intérêt. L'objectif principal de préservation du capital a été atteint pour les placements à court terme, qui ont eu un rendement total de +0,50 %.

À mesure que les taux d'intérêt se sont stabilisés, au troisième trimestre 2022 et par la suite, les valeurs obligataires à court terme ont regagné l'essentiel du terrain perdu. Le rendement à court terme actuel (environ 5 %) devrait se maintenir jusqu'à la fin de l'année 2023, créant un contexte d'investissement plus propice par rapport aux rendements enregistrés ces 10 dernières années, qui étaient proches de zéro.



Placements

**5,446
milliards USD**

Total des placements
et de la trésorerie

Gestion des risques de change

L'OMS gère des programmes de couverture afin de réduire autant que possible les risques liés aux fluctuations des taux de change, d'assurer la stabilité des taux de change sur une longue période et de retarder les effets des fluctuations importantes. En 2022, le programme de couverture des créances a engendré des gains de 26 millions USD, qui ont compensé les pertes de change enregistrées sur les créances dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis. Le programme de couverture des créances a généré une perte nette de 29 millions USD qui a été compensée par la réduction du coût en USD des charges libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Financement des dettes envers le personnel

L'OMS a besoin d'actifs pour régler les passifs futurs, dont les principaux se rapportent aux avantages du personnel, tels que l'Assurance-maladie du personnel.

Assurance-maladie du personnel

L'OMS administre un régime d'assurance-maladie pour les membres du personnel actifs ou retraités, qui a un passif correspondant aux dépenses de santé à payer à l'avenir, calculées à partir de projections actuarielles. L'OMS dispose d'une stratégie de financement et de placement à long terme pour gérer le passif du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

Le financement du passif a fortement progressé (81 % contre 51 % en 2021) et le passif net a diminué de 979 millions USD pour s'établir à 278 millions USD en 2022, contre 1,257 milliard en 2021 (Figure 13), principalement en raison de l'incidence des taux d'actualisation favorables, de la situation concernant les demandes de remboursement, des mesures de maîtrise des dépenses et des évolutions démographiques. Comme indiqué plus haut, la hausse du taux d'actualisation a contribué à hauteur de 873 millions USD à la réduction du passif.

Au 31 décembre 2022, les portefeuilles de fonds de l'Assurance-maladie du personnel placés pour l'OMS et les entités hébergées par des administrateurs externes totalisaient 1,318 milliard USD, investis dans des obligations mondiales à long terme, des actions et des fonds immobiliers qui ont généré un rendement négatif de 191 millions USD (15,7 %) au cours de l'année. Ces placements et ces produits figurent dans le rapport financier de l'Assurance-maladie du personnel, tandis que le passif à long terme est présenté dans le rapport financier de l'OMS.

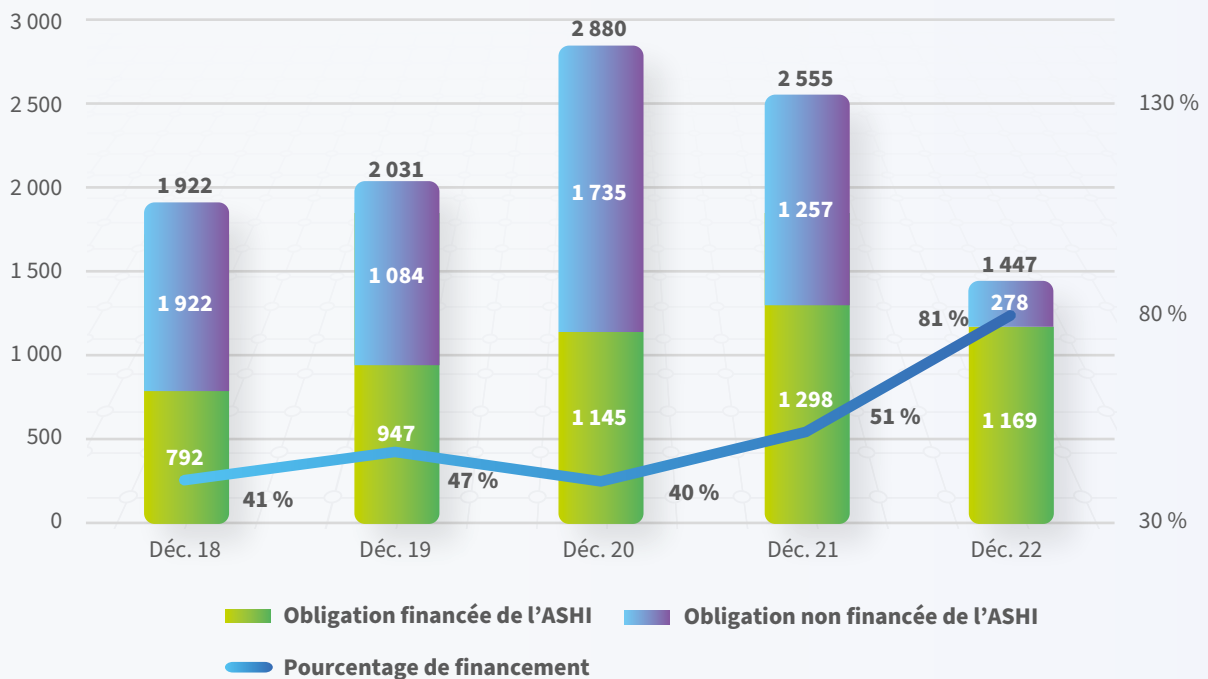
En raison de l'environnement macroéconomique difficile, l'année 2022 a été, en matière de rendement, la plus mauvaise depuis 1988 pour les portefeuilles équilibrés à long terme d'obligations et d'actions tels que ceux qui composent le fonds de l'Assurance-maladie du personnel. La valeur des obligations mondiales à long terme de l'Assurance-maladie du personnel a diminué de 14,2 % et celle des placements en actions mondiales a également chuté de 19,6 %. En revanche, la valeur des placements dans les fonds immobiliers a augmenté de 9,3 %.



Le rendement inhabituellement bas des placements de l'Assurance-maladie du personnel en 2022 doit être replacé dans une perspective de long terme, sachant que, ces dernières années, les rendements ont été globalement positifs. Le portefeuille de placements de l'Assurance-maladie du personnel a un horizon à long terme qui correspond à celui de ses dépenses futures. Les rendements sur les marchés évoluent d'une année sur l'autre et il faut donc s'attendre à ce que les performances varient à la hausse comme à la baisse.

La hausse des taux d'intérêt, qui est à l'origine de l'essentiel de la baisse de valeur des placements, a également entraîné une augmentation du taux d'actualisation, qui sert à estimer la valeur des passifs futurs du fonds de l'Assurance-maladie du personnel. Du fait de la baisse de valorisation des passifs futurs, le taux de couverture des actifs du fonds de l'Assurance-maladie du personnel par ses passifs à long terme a fortement augmenté, passant de 51 % en 2021 à 81 % en 2022.

Figure 13. Financement de l'Assurance-maladie du personnel sur la période 2018-2022 (en millions USD)



Les 179 millions USD restants de dettes envers le personnel correspondent au fonds des paiements de fin de contrat, à l'assurance-accidents et maladie et au fonds spécial d'indemnisation, pour lesquels 127 millions USD (soit 71 % des fonds) sont disponibles. Le solde non financé de ce passif sera financé à long terme, comme indiqué ci-dessus.

Contrôle et supervision

En tant que dépositaire des contributions des États Membres et des donateurs, l'OMS assure un contrôle interne efficace. Le présent rapport comporte une déclaration détaillée sur le contrôle interne.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés en 2022 en vue de clore les recommandations en suspens des vérifications antérieures. Sur 87 recommandations en suspens, 24 ont été clôturées et il est proposé d'en clore 12 autres.

Conclusion

Si la pandémie de COVID-19 a été de mieux en mieux maîtrisée tout au long de 2022, plusieurs autres crises sanitaires et situations d'urgence complexes ont marqué cette année tandis que la guerre, les catastrophes naturelles et les difficultés économiques ont perturbé les services de santé essentiels et entravé les progrès vers la couverture sanitaire universelle.

Dans cette période difficile, conformément à son engagement, l'OMS a continué d'agir en vue d'atteindre les cibles du triple milliard, grâce au soutien généreux de sa communauté de donateurs. La performance financière de l'Organisation en rend compte : jamais les produits ni les dépenses n'ont été aussi élevés. Parallèlement, l'OMS a continué de mettre l'accent sur les pays et s'est engagée à y renforcer encore sa présence en 2023.

Je suis convaincu que, dans le contexte actuel, le monde n'a jamais autant eu besoin de l'OMS. L'augmentation prévue des contributions fixées au cours des prochaines décennies devrait améliorer la souplesse et la durabilité du financement de l'Organisation. Je sais que cela imposera d'améliorer la transparence, l'efficacité, la conformité et la responsabilisation. Je m'engage résolument à faire appliquer le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat, en tenant compte des changements apportés au contenu de ce rapport, et me félicite du soutien apporté par nos organes directeurs et de la surveillance qu'ils exercent.

Nous voulons tous une OMS souple, encline à prendre des initiatives et capable d'agir rapidement face aux menaces pour la santé mondiale. Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à l'Organisation et me réjouis de voir que l'OMS bénéficie ainsi de la latitude nécessaire pour s'acquitter de son mandat et agir à vos côtés afin de mettre en œuvre nos plans et d'atteindre nos objectifs prioritaires.

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Genève, le 17 mars 2023



Déclaration sur le contrôle interne (2022)

Étendue de la responsabilité

En tant que Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je dois rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'administration de l'Organisation et de l'exécution de ses programmes. Aux termes des articles I et XII du Règlement financier, je suis tenu d'établir un système efficace de contrôle interne, y compris un système de vérification intérieure des comptes et d'enquête, pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation et la sauvegarde de l'actif. Conformément à l'article I du Règlement financier, j'ai délégué les pouvoirs et la responsabilité comptable aux Directeurs régionaux, aux Directeurs généraux adjoints, aux Sous-Directeurs généraux, aux Directeurs exécutifs, aux Directeurs, aux chefs de bureau de pays de l'OMS et à d'autres fonctionnaires concernés. Chaque personne au sein de l'Organisation a, à des degrés de responsabilité divers, un rôle à jouer dans le contrôle interne.

Objet du contrôle interne

Le système de contrôle interne vise à gérer les risques à un niveau acceptable et non à les éliminer. En conséquence, il ne peut fournir que des garanties raisonnables, mais non absolues, de l'obtention des résultats et de l'atteinte des objectifs. Le système de contrôle interne est basé sur un processus destiné à recenser, évaluer, hiérarchiser et gérer de manière efficace, rationnelle et économique les risques par rapport aux objectifs de l'Organisation.

Le contrôle interne est une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des activités de l'OMS. Il incombe donc à la direction de l'OMS à tous les niveaux :

- de créer un environnement et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs ;
- de définir et de mettre en œuvre des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour gérer les risques associés à toute exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel de l'OMS disposent des informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'OMS est un processus continu mis en œuvre à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne visant à atteindre les objectifs susmentionnés.

La présente déclaration sur le contrôle interne s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers de l'Organisation pour 2022.

Environnement opérationnel de l'OMS

L'OMS opère dans plus de 148 pays, parfois dans un environnement très difficile. Les attentes que l'OMS suscite et le contexte dans lequel elle opère ont changé ces dernières années, depuis l'adoption du treizième programme général de travail, 2019-2025, dans lequel les interventions en situation d'urgence sanitaire sont l'une des priorités stratégiques de l'Organisation. L'OMS est de plus en plus impliquée dans des opérations d'urgence dans les situations de conflit et de fragilité. L'exigence de normes de contrôle interne varie considérablement d'un pays à l'autre, ce qui expose l'OMS à des situations très risquées. Il faut donc définir des profils de risque et des

approches différenciés. Aux niveaux des bureaux de pays, des départements, des divisions et des Régions de l'OMS, les risques sont consignés sur un registre en ligne qui est régulièrement examiné par les responsables et transmis aux niveaux supérieurs, le cas échéant.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

La politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS incorpore la gestion du risque dans des cycles de planification et de budgétisation stratégiques et opérationnels, ainsi que dans des cadres de responsabilisation et de contrôle internes. Il s'agit principalement de faire en sorte que tous les risques inhérents aux activités de l'Organisation soient exactement compris et que les stratégies choisies pour les gérer soient appropriées. Les politiques, systèmes et processus de gestion des risques et de contrôle interne, qui ont un fondement solide, aident à mieux comprendre quels sont les risques auxquels l'Organisation est exposée, à garantir que les responsabilités et les contrôles appropriés sont établis pour y faire face et pour que l'Organisation puisse mener ses activités efficacement.

Les bureaux de pays et les départements de l'OMS ont continué d'utiliser l'outil de gestion des risques pour repérer et évaluer les risques, et pour élaborer des plans d'intervention en conséquence. Au niveau mondial, les principaux risques auxquels l'OMS est confrontée pour appliquer sa stratégie et accomplir sa mission sont consignés sur un registre institutionnel des risques. Un rapport annuel sur l'état de la gestion des risques, de la conformité et de l'éthique est ensuite présenté aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

En tant que Directeur général de l'Organisation, il m'incombe en dernier ressort d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre du treizième programme général de travail et des activités de l'OMS dans leur ensemble. Je suis assisté dans cette tâche par les Directeurs régionaux, la direction et le Comité mondial de gestion des risques de l'OMS. Ce comité joue un rôle essentiel en veillant à ce que les principaux risques soient repérés et traités de manière efficace. Je suis également aidé par le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, qui facilite et oriente le processus de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Enfin, comme le souligne la politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS, il incombe à chaque membre du personnel de l'Organisation de repérer les risques au niveau auquel il travaille.

Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de l'OMS repose sur les éléments qui suivent :

- a) Une « lettre de représentation » annuelle. Cette lettre, qui est examinée et approuvée par l'ensemble des Directeurs régionaux, des Directeurs généraux adjoints et des Sous-Directeurs généraux, confirme l'importance de veiller à ce que des contrôles internes adéquats soient en place et donne d'autres assurances. Toutes les questions soulevées dans la lettre de représentation sont prises en compte dans la vérification annuelle des comptes et dans les états financiers.
- b) La liste d'autoévaluation des contrôles internes, qui est complétée et soumise par tous les bureaux de pays et les départements. Chaque responsable d'un bureau de pays ou d'un département se sert de la liste pour examiner les principaux contrôles et évaluer la conformité. D'après la synthèse des résultats de 2022, il ressort de l'autoévaluation que, dans l'ensemble du Secrétariat, les contrôles internes étaient fiables. En février 2023, 254 bureaux de pays et départements de l'OMS au total avaient procédé à cette autoévaluation pour 2022. Bien que les domaines de la gestion des risques et de la surveillance restent les plus délicats, il est à noter que l'on constate une légère amélioration des scores rapportés pour ces domaines, attribuable aux efforts déployés au cours de l'année 2022. La mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques institutionnels devrait permettre à l'Organisation de poursuivre cette amélioration en institutionnalisant et en renforçant les processus de gestion des risques et d'assurance aux trois niveaux. En ce qui concerne la gestion des stocks et, plus largement, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'Organisation investit dans un nouveau progiciel de gestion intégré et dans l'examen des processus institutionnels associés pour rationaliser les processus et les contrôles connexes aux trois niveaux.

c) Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne. Ces rapports, établis dans le cadre du plan de contrôle interne pour 2022, donnent des informations objectives sur la conformité et sur l'efficacité des contrôles et comportent des recommandations en vue d'améliorations. Les principales conclusions de ces rapports sont résumées dans le rapport annuel du vérificateur intérieur des comptes à l'Assemblée de la Santé. Les rapports de vérification peuvent être consultés par les États Membres sur demande.

d) Les rapports établis par le Commissaire aux comptes. Le Commissaire aux comptes assure un contrôle indépendant du respect par l'OMS du Règlement financier et des Règles de gestion financière. Il présente ses principales conclusions, observations et recommandations aux organes directeurs. En outre, le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a également effectué en 2022 des vérifications au Bureau régional de l'Europe, au Bureau de l'OMS en République de Moldova, au Centre mondial de services et auprès du Programme pour le Système de gestion opérationnelle. Pour plus d'informations, voir le rapport du Commissaire aux comptes (document A76/22).

e) Les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Ce comité examine tous les rapports de vérification des comptes, les rapports sur les risques ainsi que les rapports financiers et les autres informations concernant le cadre de contrôle. Les rapports du Comité sont présentés au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil, qui repère les domaines dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations et donne des conseils sur la manière de pallier les faiblesses relatives à la gestion des risques et aux questions financières et relevant du contrôle interne.

Principaux problèmes relevés concernant les risques

Le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique a examiné les conclusions et en a fait la synthèse sur la base des mises à jour du registre des risques des bureaux de pays ou des départements de l'OMS en 2022, et a présenté les nouveaux risques au Comité mondial de gestion des risques de l'OMS. Quelques-uns des principaux risques auxquels l'Organisation fait actuellement face sont résumés dans le Tableau 1.

Tableau 1. Synthèse des risques repérés et exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues

| Risque | Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues |
|---|--|
| Incapacité à gérer de manière adéquate plusieurs situations d'urgence de niveau 3 simultanées ou consécutives | <ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation, diffusion et mise en œuvre du Cadre pour les situations d'urgence prolongées. 2. Négociation d'un instrument juridique pour la préparation et la riposte aux situations d'urgence et amendements au Règlement sanitaire international (2005). 3. Établissement de listes d'urgence pour les fonctions essentielles du système de gestion des incidents. |
| Financement précaire | <ol style="list-style-type: none"> 1. Décision de l'Assemblée mondiale de la Santé d'augmenter progressivement les contributions fixées à 50 %. 2. Application des mesures proposées dans le plan du Secrétariat pour la mise en œuvre de la réforme et par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple. Mise en œuvre de la Stratégie mondiale de mobilisation des ressources de l'OMS afin que les contributions volontaires soient plus souples et plus prévisibles. |
| Exploitation, abus et harcèlement sexuels | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre d'une stratégie triennale pour donner suite au rapport de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur les allégations d'abus et d'exploitation sexuels pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola. |

| Risque | Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues |
|--|--|
| | <ol style="list-style-type: none"> 2. Mise à jour de la politique de l'OMS sur le signalement des actes répréhensibles et la protection contre les représailles et du Code d'éthique et de déontologie de l'OMS. 3. Mise en place, aux niveaux des pays et des Régions, de capacités à temps complet pour la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier. |
| Échec de l'interruption de la transmission du poliovirus sauvage de type 1 et du poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 2 d'ici la fin de 2023 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la transparence, la responsabilisation et la supervision en soumettant régulièrement des rapports aux États Membres à l'Assemblée mondiale de la Santé, au Conseil exécutif et aux comités régionaux, ainsi qu'au Conseil de surveillance de la poliomyélite et au Comité de suivi indépendant de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, et à la Commission mondiale de certification. 2. Mieux faire correspondre les priorités du programme aux constatations épidémiologiques, aux ressources disponibles et aux capacités de mise en œuvre, en partageant les coûts de la riposte avec les pays touchés, conformément à la décision EB146(11) (2020) relative à l'éradication de la poliomyélite. 3. Renforcer encore la surveillance au niveau infranational et accélérer la détection, y compris le transport des échantillons, et élargir le séquençage génétique. |
| Faillies en matière de cybersécurité | <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation systématique des membres du personnel au risque de l'hameçonnage et introduction d'une formation fondée sur les rôles. 2. Suivi de la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route en matière de cybersécurité. 3. Intégration et automatisation du recueil de renseignements sur les menaces et de la gestion des vulnérabilités. |
| Perturbations des services institutionnels (incidents de sécurité compris) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre du Cadre de gestion de la continuité des activités afin de veiller à ce que les plans de continuité des activités aux trois niveaux soient conformes au Cadre. 2. Sélection et nomination d'un coordonnateur de la continuité des activités de l'OMS. |
| Capacités humaines mises à rude épreuve et problèmes de santé mentale accrus | <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation de l'offre de services de conseil et de santé mentale de qualité pour tous les membres du personnel. 2. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour la santé mentale du personnel de l'OMS. |
| Fraude et corruption | <ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption d'une politique préventive, de détection et de répression de la fraude et de la corruption. 2. Mise au point d'une formation et de campagnes de sensibilisation pour faciliter la mise en œuvre de la politique de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption. 3. Automatisation des contrôles dans le cadre du remplacement du progiciel de gestion intégré, le cas échéant. |
| Incapacité à mesurer l'impact | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place du Centre mondial de données sanitaires, où sont rassemblées toutes les données de l'OMS, y compris celles de l'Observatoire mondial de la santé, du tableau de bord du triple milliard, de la plateforme OMS de suivi de l'équité en santé et de la base de données de l'OMS sur la mortalité. 2. Poursuite des efforts visant à améliorer les méthodes pour produire en temps utile des estimations exactes des indicateurs de produit d'importance cruciale pour le treizième programme général de travail, 2019-2025. |

| Risque | Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues |
|---|--|
| Qualité et excellence des activités normatives de l'OMS compromises | <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un Comité d'appui à la qualité dans le cadre des processus standardisés d'assurance de la qualité et d'approbation des publications pour l'élaboration de normes et de critères au Siège. 2. Mise au point, à l'échelle de l'Organisation, de la plateforme sur le cloud Tracking, Understanding, and Leveraging Information Products (TULIP) pour le suivi, la compréhension et l'exploitation des produits d'information, qui facilite l'approbation, la mise en conformité et l'assurance de la qualité des produits d'information de l'OMS, conformément aux procédures établies, avec un suivi et un compte rendu en temps réel des progrès accomplis à des fins de transparence et de responsabilisation. |
| Échec de la gestion des campagnes d'informations fausses et/ou trompeuses | <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication. 2. Amélioration du contrôle et de l'enregistrement en temps réel des risques relatifs aux informations fausses ou trompeuses et à la désinformation dans le domaine des sciences dans les médias et sur les réseaux sociaux. 3. Révision de la mise à jour de la formation 2022 pour les responsables de la communication sur les risques et de la mobilisation communautaire. |
| Faibles en matière de protection des données et de respect de la vie privée | <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration et mise en œuvre d'une politique de protection des données personnelles. 2. Mise en place de structures et de normes de gouvernance des données, y compris d'un Comité de gouvernance des données chargé de contrôler le respect de la politique, de l'allocation de ressources pour la mise en œuvre et du renforcement des capacités du personnel s'agissant de la politique de partage des données. 3. Création d'un groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives au partage des données ou à l'utilisation d'outils avec des entités du secteur privé. |

Afin que des mesures appropriées soient prises pour y remédier, chaque risque indiqué dans le Tableau 1 a été étudié par le Comité mondial de gestion des risques de l'OMS, ainsi qu'avec les responsables concernés.

Déclaration

Le contrôle interne, malgré son efficacité, a des limites inhérentes. Aussi bien conçu soit-il, il est notamment possible de le contourner. Il ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

Je suis résolu à remédier à toute déficience des contrôles internes qui pourra être relevée pendant l'année et portée à mon attention.

Compte tenu de ce qui précède, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, il n'existe pas de carence de nature à empêcher le Commissaire aux comptes d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation ni de problème majeur qu'il conviendrait d'évoquer dans le présent document pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2022 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers.



D' Tedros Adhanom Ghebreyesus
 Directeur général
 Genève, le 17 mars 2023

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers –, le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2022 a été établi conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022, ainsi que les notes concernant les états financiers et les tableaux ont été revus et approuvés.



Georges Kyriacou
Contrôleur financier et
Directeur des finances



D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Genève, le 17 mars 2023

Opinion du Commissaire aux comptes

Original : anglais

Sceau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

6 avril 2023

**Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de
l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022**

Monsieur le Directeur général,

Je vous remercie de votre lettre de représentation concernant notre vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

J'ai l'honneur de vous présenter l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022, que vous voudrez bien transmettre à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.

Je vous remercie de votre coopération et de votre aide pendant mon mandat de Commissaire aux comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

Signature de Girish Chandra Murmu

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya
Marg, New Delhi – 110124

Téléphone : ++91 11 23235797

Fax : ++91 11 23233618

Courriel : cag@cag.gov.in

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé
20, Avenue Appia
CH-1211
Genève 27, Suisse

Original : anglais

Sceau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

6 avril 2023

**Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de
l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'honneur et du privilège que me confèrent les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OMS.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Signature de Girish Chandra Murmu

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya
Marg, New Delhi – 110124

Téléphone : ++91 11 23235797

Fax : ++91 11 23233618

Courriel : cag@cag.gov.in

Président de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'Assemblée mondiale de la Santé

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où figurent l'état de la situation financière (État I) au 31 décembre 2022 ainsi que l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (État III), le tableau des flux de trésorerie (État IV) et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers, dont une synthèse des principales méthodes comptables.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'OMS au 31 décembre 2022, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/de la situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section du présent rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers*. Nous sommes indépendants de l'OMS, conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à la vérification des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et opinion du Commissaire aux comptes sur celles-ci

La direction est responsable des autres informations, c'est-à-dire des informations qui figurent dans le rapport du Directeur général pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022, mais pas des états financiers et de notre rapport sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'émettons aucune conclusion assortie d'une assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si celles-ci présentent des différences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons eu connaissance pendant la vérification ou si elles comportent des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres informations comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Conformément aux normes IPSAS, la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière et, à ce titre, un contrôle interne déterminé par la direction est nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OMS à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMS ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMS.

Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se fondant sur les états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous émettons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

- a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour y faire face, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b) nous nous familiarisons avec les éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir les procédures de vérification appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMS ;
- c) nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus à l'issue de la vérification, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire planer un doute important sur la capacité de l'OMS

à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de signaler dans notre rapport les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport ;

e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et nous déterminons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance sur plusieurs questions, dont la portée et le calendrier prévus pour la vérification et les principales conclusions de celle-ci, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'OMS dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'Organisation.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation.

6 avril 2023

Signature de Girish Chandra Murmu
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

États financiers

Organisation mondiale de la Santé

État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | Notes | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.1 | 430 091 | 337 957 |
| Placements à court terme | 4.2 | 4 916 482 | 4 562 887 |
| Créances courantes | 4.3 | 1 538 127 | 1 264 340 |
| Créances sur le personnel | 4.4 | 16 049 | 12 971 |
| Stocks | 4.5 | 178 288 | 190 430 |
| Paie anticipés et dépôts | 4.6 | 14 685 | 102 630 |
| Total des actifs courants | | 7 093 722 | 6 471 215 |
| Actifs non courants | | | |
| Créances non courantes | 4.3 | 381 590 | 393 688 |
| Placements à long terme | 4.2 | 99 767 | 114 511 |
| Immobilisations corporelles | 4.7 | 230 978 | 230 020 |
| Actifs incorporels | 4.8 | 6 231 | 4 932 |
| Total des actifs non courants | | 718 566 | 743 151 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 7 812 288 | 7 214 366 |
| PASSIFS | | | |
| Passifs courants | | | |
| Contributions reçues en avance | 4.9 | 73 836 | 97 946 |
| Dettes | 4.10 | 68 694 | 114 168 |
| Dettes envers le personnel | 4.11 | 1 926 | 2 088 |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants | 4.12 | 91 583 | 91 982 |
| Produits différés courants | 4.13 | 606 081 | 481 447 |
| Passifs financiers | 4.2 | 68 948 | 35 595 |
| Autres passifs courants | 4.14 | 158 419 | 234 022 |
| Passifs interentités | 4.15 | 852 092 | 797 531 |
| Emprunts à long terme – courants | 4.16 | 3 682 | 3 714 |
| Total des passifs courants | | 1 925 261 | 1 858 493 |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts à long terme – non courants | 4.16 | 119 319 | 169 106 |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | 4.12 | 365 641 | 1 386 185 |
| Produits différés non courants | 4.13 | 381 590 | 393 688 |
| Autres passifs non courants | 4.14 | 199 | |
| Total des passifs non courants | | 866 749 | 1 948 979 |
| TOTAL DES PASSIFS | | 2 792 010 | 3 807 472 |
| ACTIF NET/SITUATION NETTE | | | |
| Fonds général | 6.1 | 4 630 457 | 4 084 915 |
| États Membres – Autres | 6.2 | 326 995 | (740 341) |
| Fonds fiduciaires | 6.3 | 62 826 | 62 320 |
| TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE | | 5 020 278 | 3 406 894 |
| TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE | | 7 812 288 | 7 214 366 |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | Notes | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|-------|------------------|------------------|
| PRODUITS | 5.1 | | |
| Contributions fixées | | 495 893 | 549 293 |
| Contributions volontaires | | 3 656 450 | 3 365 228 |
| Contributions volontaires de biens et services | | 146 271 | 93 123 |
| Produits divers | | 55 000 | 58 671 |
| Total des produits | | 4 353 614 | 4 066 315 |
| CHARGES | 5.2 | | |
| Dépenses liées au personnel | | 1 164 178 | 1 184 601 |
| Fournitures et matériels médicaux | | 511 081 | 497 301 |
| Services contractuels | | 1 337 412 | 1 330 217 |
| Transferts et subventions | | 460 047 | 410 479 |
| Voyages | | 160 912 | 78 227 |
| Charges opérationnelles générales | | 192 977 | 185 788 |
| Équipement, véhicules et mobilier | | 6 973 | 18 966 |
| Dépréciation et amortissement | | 14 093 | 12 896 |
| Total des charges | | 3 847 673 | 3 718 475 |
| Produits financiers | 5.3 | 94 159 | 2 894 |
| EXCÉDENT/DÉFICIT TOTAL POUR L'ANNÉE | | 600 100 | 350 734 |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | Notes | 31 décembre 2022 | Autres ajustements (voir la note 4.12) | Excédent/(déficit) | 31 décembre 2021 |
|---|-------|------------------|---|--------------------|------------------|
| Fonds général | 6.1 | 4 630 457 | | 545 542 | 4 084 915 |
| Fonds général | | 4 599 457 | | 545 542 | 4 053 915 |
| Fonds général – Réserves | | 31 000 | | | 31 000 |
| États Membres – Autres | 6.2 | 326 995 | 1 013 284 | 54 052 | (740 341) |
| Fonds fiduciaire | 6.3 | 62 826 | | 506 | 62 320 |
| TOTAL DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE | | 5 020 278 | 1 013 284 | 600 100 | 3 406 894 |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | |
| DÉFICIT/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE | 600 100 | 350 734 |
| Dépréciation et amortissement | 14 093 | 12 896 |
| Revenus des actifs financiers classés dans les activités d'investissement | 2 426 | 6 226 |
| (Gains)/pertes non réalisés sur la réévaluation des emprunts à long terme | (46 327) | 8 075 |
| (Augmentation)/diminution des créances courantes | (273 787) | 531 |
| (Augmentation)/diminution des créances sur le personnel | (3 078) | 134 |
| (Augmentation)/diminution des stocks | 12 142 | (46 109) |
| (Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts | 87 945 | 9 167 |
| (Augmentation)/diminution des créances non courantes | 12 098 | 66 377 |
| Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance | (24 110) | 1 450 |
| Augmentation/(diminution) des dettes | (45 474) | 68 508 |
| Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel | (162) | 524 |
| Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants | (399) | 7 200 |
| Augmentation/(diminution) des produits différés – courants | 124 634 | (73 546) |
| Augmentation/(diminution) des autres passifs courants | (75 603) | 76 307 |
| Augmentation/(diminution) des passifs interentités | 54 561 | (148 694) |
| Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | (7 260) | (7 386) |
| Augmentation/(diminution) des produits différés – non courants | (12 098) | (66 377) |
| Augmentation/(diminution) des autres passifs non courants | 199 | (248) |
| Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles | 419 900 | 265 769 |
| FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Revenus des placements présentés parmi les activités de placement | (2 426) | (6 226) |
| (Augmentation)/diminution des placements à court terme | (353 595) | (683 467) |
| (Augmentation)/diminution des placements à long terme | 14 744 | 22 191 |
| Augmentation/(diminution) des passifs financiers | 33 353 | (148 260) |
| (Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles | (14 212) | (34 851) |
| (Augmentation)/diminution des actifs incorporels | (2 138) | (2 352) |
| Flux de trésorerie nets des activités d'investissement | (324 274) | (852 965) |
| FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – courants | (32) | (134) |
| Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – non courants | (3 460) | 9 340 |
| Flux de trésorerie nets des activités de financement | (3 492) | 9 206 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 92 134 | (577 990) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année | 337 957 | 915 947 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année | 430 091 | 337 957 |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | Budget programme 2022-2023 | Budget programme révisé 2022-2023 | Charges 2022 | Total des charges | Différence entre le budget programme et les charges | Exécution (%) |
|---|----------------------------|-----------------------------------|------------------|-------------------|---|---------------|
| Priorité stratégique | | | | | | |
| 1 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle | 1 839 879 | 1 929 559 | 748 750 | 748 750 | 1 180 809 | 39 % |
| 2 Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire | 845 926 | 1 250 543 | 335 036 | 335 036 | 915 507 | 27 % |
| 3 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être | 424 861 | 455 221 | 134 293 | 134 293 | 320 928 | 30 % |
| 4 Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays | 1 253 357 | 1 333 098 | 506 487 | 506 487 | 826 611 | 38 % |
| Éradication de la poliomyélite | 558 300 | 558 300 | 482 595 | 482 595 | 75 705 | 86 % |
| Programmes spéciaux | 199 340 | 199 340 | 57 292 | 57 292 | 142 048 | 29 % |
| Opérations d'urgence | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 112 104 | 1 112 104 | (112 104) | 111 % |
| Total | 6 121 664 | 6 726 061 | 3 376 557 | 3 376 557 | 3 349 504 | 50 % |

| | | | | | | |
|--|--|--|------------------|------------------|--|--|
| Différences de base | | | | | | |
| Charges relatives au fonds de péréquation des impôts | | | (5 396) | (5 396) | | |
| Dispositions spéciales | | | 7 404 | 7 404 | | |
| Autre utilisation hors du budget programme | | | 53 792 | 53 792 | | |
| Total des différences de base | | | 55 800 | 55 800 | | |
| Différences de calendrier | | | | | | |
| Charges d'autres exercices inscrites dans le budget programme | | | 210 344 | 210 344 | | |
| Total des différences de calendrier | | | 210 344 | 210 344 | | |
| Total des charges au fonds général | | | 3 642 701 | 3 642 701 | | |
| Différences relatives aux entités | | | | | | |
| Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire | | | 58 701 | 58 701 | | |
| Charges en nature (biens et services) | | | 146 271 | 146 271 | | |
| Total des différences relatives aux entités | | | 204 972 | 204 972 | | |
| Total des charges selon l'état de la performance financière (État II) | | | 3 847 673 | 3 847 673 | | |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

1. Notes concernant les états financiers

Entité présentant les états financiers

L'Organisation mondiale de la Santé est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée du système des Nations Unies. L'OMS est politiquement neutre et ses activités sont impartiales. Elle s'efforce d'agir de manière transparente et est responsable envers toutes les parties prenantes. Conformément à sa Constitution (qui est entrée en vigueur le 7 avril 1948), l'OMS agit en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. L'Organisation a son Siège à Genève (Suisse) et dans six bureaux extérieurs. L'OMS a également six bureaux régionaux et plus de 148 bureaux de pays.

L'Organisation mondiale de la Santé dispose d'un Règlement financier et de Règles de gestion financière¹ qui régissent sa gestion financière. Les états financiers ne reflètent que les opérations de l'OMS, qui n'a ni filiales ni participations dans des entreprises associées ou des entités contrôlées conjointement.

Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour les entités non consolidées suivantes :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;
- Unitaid ;
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ;
- Centre international de calcul (CIC) ;
- Assurance-maladie du personnel (SHI).

Ces entités possèdent leurs propres constitutions, statuts et structures de gouvernance. Elles établissent leurs propres états financiers, qui font l'objet d'une vérification extérieure et d'une certification distinctes. Sauf à Unitaid, l'OMS a les mêmes droits de vote que tout autre membre ou partenaire et les opérations avec ces entités sont formelles. Chaque entité a ses actifs et ses passifs propres ; en cas de dissolution, la répartition des actifs et des passifs entre membres et organisations partenaires sera déterminée suivant la constitution, les statuts et la structure de gouvernance selon une formule qui devra être définie à ce moment-là.

Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été établis sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS ; l'année financière va de janvier à décembre. Ces états financiers ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. Cependant, les placements et les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les Normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'OMS est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1 – Présentation des états financiers).

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Sauf indication contraire, ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont présentés en dollars des États-Unis et toutes les valeurs sont arrondies au millier près, c'est-à-dire indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

¹ Voir le document WHA66/2013/REC/1, résolution WHA66.3.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative¹ est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité. Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

Les principales estimations et hypothèses utilisées susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont les suivantes : évaluation actuarielle des avantages du personnel ; sélection de la durée de vie utile et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles ; dépréciation d'actifs ; classification des instruments financiers ; évaluation des actifs de placement ; comptabilisation des produits ; et passifs et actifs éventuels.

États financiers

Conformément à la Norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

¹ Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influencer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

Changements comptables futurs

Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes nouvelles ou modifiées ci-après :

| Norme | Titre | Date d'entrée en vigueur | Incidence prévue au cours de l'année d'adoption |
|----------|---|------------------------------|--|
| IPSAS 44 | Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées | 1 ^{er} janvier 2025 | Cette norme, élaborée par souci de cohérence avec la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », indique la façon dont les actifs détenus en vue de la vente doivent être comptabilisés ainsi que la manière de présenter les activités abandonnées et les informations à fournir sur ces dernières. L'OMS ne prévoit pas que cette norme aura un impact significatif sur les états financiers consolidés. |
| IPSAS 43 | Contrats de location | 1 ^{er} janvier 2025 | Remplace la norme IPSAS 13 (« Contrats de location ») et introduit pour les preneurs le modèle dit du « droit d'utilisation ». Selon le modèle du droit d'utilisation, une fois que la nouvelle norme aura été adoptée et que la validité des éventuelles dispositions transitoires aura expiré, la plupart des contrats de location devront être capitalisés, ce qui entraînera une hausse du montant des actifs capitalisés et la comptabilisation des passifs de location y afférents. L'incidence sur la performance financière annuelle devrait être globalement neutre, car l'amortissement des actifs loués et les coûts d'intérêt sur les passifs de location y afférents remplaceront les charges de location actuellement comptabilisées. L'incidence que la norme IPSAS 43, une fois adoptée, aura sur les états financiers de l'OMS, y compris les conséquences des modifications apportées par la suite à d'autres normes, est en cours d'évaluation. |
| IPSAS 42 | Prestations sociales | 1 ^{er} janvier 2023 | Cette norme définit les prestations sociales comme des transferts en espèces versés à des individus pour atténuer l'effet du risque social et répondre aux besoins de la société dans son ensemble. Elle fournit en outre des orientations pour leur comptabilité. Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers de l'OMS. |
| IPSAS 41 | Instruments financiers (telle que modifiée) | 1 ^{er} janvier 2023 | Cette norme remplacera l'IPSAS 29 (« Instruments financiers »), actuellement en vigueur. Elle définit de nouvelles prescriptions concernant la comptabilisation et la mesure des instruments financiers, notamment pour ce qui est de la dépréciation, la décomptabilisation et la comptabilité générale de couverture. L'OMS prévoit qu'elle ne devrait pas avoir d'incidence notable sur ses états financiers consolidés. |

L'OMS continue d'évaluer l'incidence des normes susmentionnées sur les états financiers futurs avant leur date d'entrée en vigueur.

En outre, le Conseil des normes IPSAS a publié des exposés-sondages (ED), dont les suivants pourraient avoir une incidence sur les états financiers futurs de l'OMS :

| Exposé-sondage | Titre | Date de publication | Incidence prévue au cours de l'année d'adoption |
|----------------|--|---------------------|--|
| ED 70 | Produits assortis d'obligations de performance | Février 2020 | <p>L'exposé-sondage ED 70 devrait remplacer la norme IPSAS 9 (« Produits des opérations avec contrepartie directe »), l'ED 71 viendrait remplacer la norme IPSAS 23 (« Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts) ») et l'ED 72 est un projet de nouvelle norme. L'OMS a fait part au Conseil des normes IPSAS de ses observations sur les exposés-sondage ED 70 et ED 71. Si ces exposés-sondages donnent lieu à la publication de nouvelles normes IPSAS ayant une portée et un contenu équivalents, ils devraient y avoir des répercussions majeures sur les états financiers de l'OMS. L'ED 71 aurait comme principale conséquence que, s'agissant de toutes les contributions à objet désigné, la constatation des produits serait reportée jusqu'à ce que l'OMS remplisse ses obligations. En application de la norme IPSAS 23 actuellement en vigueur, l'OMS comptabilise les produits des contributions volontaires dès la signature de l'accord de contribution applicable.</p> <p>L'incidence de l'ED 70 et de l'ED 72 est en cours d'évaluation. Ces trois exposés-sondages devraient être publiés en tant que normes IPSAS d'ici à la fin de l'année 2023. Les nouvelles normes découlant de ces exposés-sondages ne devraient pas devenir obligatoires avant 2025. L'OMS s'attend à ce qu'une fois ces normes approuvées, suffisamment de temps soit disponible pour leur application, et à ce que celle-ci nécessite des ressources supplémentaires.</p> |
| ED 71 | Produits non assortis d'obligations de performance | | |
| ED 72 | Charges de transfert | | |
| ED 78 | Immobilisations corporelles | Avril 2021 | <p>L'ED 78 propose des orientations et des options supplémentaires de nature générale pour l'évaluation et la comptabilisation des actifs relevant de sa portée, présente des caractéristiques permettant d'identifier les actifs historiques et les actifs d'infrastructure et fournit des orientations supplémentaires sur la façon de comptabiliser et d'évaluer lesdits actifs historiques et d'infrastructure. L'OMS prévoit que cela pourrait avoir une incidence sur les actifs historiques et continuera de suivre les évolutions dans ce domaine.</p> |

L'OMS suit l'élaboration des exposés-sondages et participe activement aux travaux du Conseil des normes IPSAS, par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables établi à l'échelle du système des Nations Unies, étant donné que leur application pourrait avoir une incidence sur les états financiers futurs de l'OMS.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir de la date de transaction à laquelle l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument. Les placements sont classés comme : i) des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde ; ii) des placements détenus jusqu'à échéance ; ou iii) des dépôts bancaires et d'autres créances. Le tableau ci-dessous présente des exemples d'actifs financiers de l'OMS pour ces catégories.

| Classification IPSAS | Type d'actifs financiers de l'OMS |
|---|---|
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde | Titres à revenu fixe et instruments dérivés |
| Placements détenus jusqu'à échéance | Aucun |
| Dépôts bancaires et autres créances | Dépôts à terme, intérêts courus et autres créances liées aux instruments financiers |

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : i) ils sont détenus à des fins de transaction ; ou ii) ils sont désignés par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les swaps, les contrats à terme sur les monnaies ou les options, sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la Norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des placements de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants et s'il est supérieur à un an, ils sont classés parmi les actifs non courants. Compte tenu du grand nombre de titres dans chaque portefeuille, il peut y avoir à tout moment une minorité de titres dont l'échéance diffère de l'horizon temporel des objectifs du portefeuille.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'Organisation a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif. Au 31 décembre 2022, l'Organisation n'avait aucun placement détenu jusqu'à échéance.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les recettes cumulées liées aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts

bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

Tous les actifs financiers, quelle qu'en soit la catégorie, sont évalués à la fin de chaque période comptable pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées comme excédent ou déficit (directement ou par le biais d'un compte de correction de valeur) dans l'état de la performance financière de l'année durant laquelle elles se produisent.

Les autres passifs financiers, qui englobent les charges et les dettes cumulées liées à des placements, sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir de la trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs de l'actif financier.

2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à compter de la date de présentation des états financiers, tandis que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à compter de la date de présentation des états financiers.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées sur la base de modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution des créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II).

Conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants et au loyer. Ces avances ayant une durée initiale inférieure à 12 mois, leur valeur comptable est une approximation de la juste valeur.

2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ; ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. L'inventaire des stocks est effectué une fois par an. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés sur la base de la valeur totale des achats en stock et ajoutés à la valeur du stock en appliquant un taux de 10 %.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), leur valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge.

2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux et aux fournisseurs de services essentiels. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles dont la valeur est égale ou supérieure à 5000 USD sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie. Le coût historique comprend le coût d'achat et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état ainsi que l'estimation initiale des frais de démantèlement et de remise en état du site. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés en appliquant un taux de 10 % sur le prix d'achat, puis ajoutés à la valeur de l'actif pour les achats non locaux. Les actifs qui sont achetés par l'OMS pour des tiers non contrôlés par l'OMS sont passés en charges à mesure que les coûts correspondants sont engagés.

Les locaux ou terrains occupés en vertu d'accords de droit d'usage ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière, mais indiqués dans la note 4.7. Les espaces de bureaux correspondant à des contributions en nature sont comptabilisés dans l'état de la performance financière, à la note 5.1.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen annuel pour déterminer si elles sont dépréciées. Sur la base de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, celles-ci ne devraient pas avoir de valeur résiduelle après avoir été complètement amorties. Les constructions en cours ne sont pas amorties car elles ne sont pas encore mises en service. La date de début de l'amortissement dépend de la date de mise en service. Lorsque la mise en service intervient entre le 1^{er} et le 15 du mois, l'amortissement porte sur le mois complet ; lorsqu'elle intervient à compter du 16 du mois, l'amortissement commence à partir du mois suivant.

La valeur des actifs historiques (y compris des œuvres d'art que l'Organisation a reçues en don) n'est pas comptabilisée en tant qu'actif dans l'état de la situation financière.

La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit :

| Catégorie d'actifs | Vie utile estimée (en années) |
|---|-------------------------------|
| Terrains | s. o. |
| Constructions – définitives | 60 |
| Constructions – provisoires | 5 |
| Mobilier, agencements et installations | 5 |
| Véhicules et autres moyens de transport | 5 |
| Équipement de bureau | 3 |
| Matériel de communication | 3 |
| Équipement audiovisuel | 3 |
| Matériel informatique | 3 |
| Équipement réseau | 3 |
| Matériel de sécurité | 3 |
| Autres équipements | 3 |
| Constructions en cours | Pas d'amortissement |

La cession d'immobilisations corporelles entraîne un gain ou une perte lorsqu'il y a une différence entre le produit de la cession et la valeur comptable. Ces gains ou pertes sont comptabilisés comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière.

Les améliorations sont capitalisées lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif ou l'ajout d'un espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charge au cours de l'année où ils sont engagés.

2.7 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont indiqués au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le seuil de comptabilisation des actifs incorporels est 100 000 USD. Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. Les actifs incorporels de l'OMS sont censés avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où ils ne sont ni vendus ni transférés à la fin de leur vie utile. La dépréciation des immobilisations incorporelles est examinée chaque année.

Les logiciels sur le cloud sont utilisés dans le cadre d'un abonnement et ne sont pas contrôlés par l'Organisation. Les coûts de configuration ou de personnalisation de logiciels en tant que services (SaaS) sur le cloud sont comptabilisés comme charges opérationnelles à réception des services. Les frais des abonnements non annulables sont comptabilisés à la date de facturation.

La vie utile estimée des logiciels acquis auprès de tiers est comprise entre deux et six ans.

2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures comptables et les informations nécessaires sont ajoutées en conséquence pour les contrats de location dont le seuil de comptabilisation est supérieur à 50 000 USD par an.

Les contrats de location conclus pour du matériel ou pour des espaces de bureaux sont classés comme des contrats de location simple à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété. Les frais de location pour les contrats de location simples sont comptabilisés comme charges opérationnelles générales dans l'état de la performance financière, suivant les conditions contractuelles pour la période concernée, de sorte à rendre compte de la façon dont les avantages pour l'OMS s'échelonnent dans le temps.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les recettes provenant des locations simples sont comptabilisées comme produits selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts entraînés par la perception des recettes locatives, y compris l'amortissement, sont comptabilisés comme charges.

2.9 Contributions reçues en avance et produits différés

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

Les produits différés correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs –, dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des produits différés sont comptabilisés quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les produits différés incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe (voir la note 2.15).

Ils sont présentés comme courants s'ils sont dus dans un délai d'un an et comme non courants s'ils sont dus un an ou plus après la date de clôture.

2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus et qui lui ont été facturés, mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus, mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ; et
- les indemnités de fin de contrat.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont en principe soldés dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les employés concernés ont exercé leurs fonctions. Ces avantages incluent les avantages liés à l'exercice des fonctions, les absences rémunérées (par exemple, les congés payés tels que les congés annuels), les autres avantages à court terme et la part courante des avantages à long terme fournis aux employés en poste. Une charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit des services ouvrant droit à avantages. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et correspond au montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, les passifs ne sont pas actualisés en fonction de la valeur temps de l'argent et sont présentés comme des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les régimes de retraite, les soins médicaux postérieurs à l'emploi, les allocations de rapatriement et les autres sommes forfaitaires à payer après la cessation de l'emploi. On classe les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comme régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, l'obligation est déterminée par les cotisations à payer pour l'année en question et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la charge.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés au régime. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies de l'OMS incluent le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et le fonds spécial d'indemnisation. L'obligation de l'OMS au regard des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les employés en raison des services fournis pendant l'exercice en cours et les exercices précédents. L'obligation est actualisée afin de déterminer sa valeur actuelle et indiquée à la fin de l'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et compte tenu des ajustements relatifs aux coûts de services passés non comptabilisés. Ce calcul est effectué chaque année par un actuaire indépendant qualifié, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés présentant une notation de crédit de qualité et des dates d'échéance proches des conditions des obligations de paiement. Les gains et pertes actuariels résultant d'ajustements à titre prospectif et des effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les actifs nets/la situation nette, au cours de l'année où ils surviennent. Toute autre variation du passif lié à ces obligations est comptabilisée comme excédent ou comme déficit dans l'état de la performance financière, au cours de l'année où elle survient.

Autres avantages du personnel à long terme

Les obligations au titre des autres avantages du personnel à long terme correspondent à des prestations, ou à des fractions de prestations, qui ne sont pas à régler dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les employés concernés ont exercé leurs fonctions. Ces avantages incluent les montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation et l'assurance-accidents et maladie. Ils sont mesurés à la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés si les paiements et l'impact de l'actualisation sont jugés significatifs. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont comptabilisées comme charges uniquement lorsque l'OMS est manifestement engagée, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan officiel détaillé tendant soit à mettre fin à l'engagement du membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, soit à octroyer des indemnités de fin de contrat à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat réglées dans les 12 mois sont comptabilisées selon le montant qui devrait être payé, en appliquant les mêmes critères comptables que pour les avantages à court terme.

2.12 Passifs interentités

Les passifs interentités correspondent à un solde de trésorerie détenu par l'OMS pour le compte d'entités hébergées (voir les notes 4.2 et 4.15).

2.13 Provisions, passifs éventuels et engagements

Provisions

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est en principe indiqué, sauf si sa réalisation est jugée peu probable. Si celle-ci devient probable, une provision est comptabilisée pour l'année au cours de laquelle la probabilité a changé.

Engagements

Les engagements correspondent aux charges et passifs à venir au titre de contrats conclus à la date de clôture des comptes, et auxquels l'OMS peut difficilement se soustraire dans le cours normal de ses activités. Ils s'entendent hors engagements relatifs aux contrats de travail. Ces engagements sont indiqués et incluent :

- les engagements en capital, soit le montant total des charges en capital ayant fait l'objet d'un contrat sans toutefois être comptabilisées comme payées ou couvertes en fin d'année ;
- les contrats de fourniture de biens et de services dont l'OMS attend qu'ils lui soient livrés ou fournis dans le cadre de ses activités ordinaires ;
- les paiements minimaux non annulables exigibles au titre de contrats de location ;
- les autres engagements non annulables.

2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à une probable entrée brute d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

2.15 Produits

Les produits comprennent les entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiel de service reçues et à recevoir par l'OMS au cours de l'année et ils représentent une augmentation de l'actif net/situation nette. L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères fixés dans les normes IPSAS 1 (« Présentation des actifs financiers »), IPSAS 9 (« Produits des opérations avec contrepartie directe ») et IPSAS 23 (« Produits des opérations sans contrepartie directe »).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.
- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsque i) l'accord est dit « assorti de conditions » ; ou ii) le montant total est indicatif ou n'est pas mentionné dans l'accord et n'est confirmé qu'au moment du déblocage des fonds, l'OMS n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les recettes correspondantes sont comptabilisées pendant l'exercice en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est comptabilisé au passif, comme produit différé. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les produits sont comptabilisés au cours de l'année comptable suivante.
- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services sont enregistrées pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition, sur la base d'un accord passé entre l'OMS et le contributeur et après confirmation de la réception des biens ou

des services par le centre budgétaire concerné. Une écriture correspondant à la charge est passée au moment où les contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits. Les contributions en nature découlant d'accords de droits d'utilisation sont comptabilisées comme produits et charges à la juste valeur du droit d'utilisation des actifs.

Les produits provenant des contributions fixées sont indiqués nets de la dépréciation de créances. Les produits provenant des contributions volontaires sont indiqués net de la dépréciation de créances et des remboursements.

Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions, fonds de roulement des ventes et autres produits avec contrepartie directe.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres, les produits provenant de la vente de biens ou de services et les rétributions versées par les fabricants pour les services de préqualification sont enregistrés sur la base du fait générateur, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. La charge correspondante est comptabilisée la même année.

2.16 Charges

Les charges sont définies comme des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties, de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution), et de leur acceptation par l'OMS, et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

2.17 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les éléments suivants :

- **Fonds des contributions fixées.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres, ainsi que d'autres recettes diverses.
- **Fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 (1968), par laquelle l'Assemblée de la Santé décida de créer le fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des sommes perçues au titre de l'imposition du personnel, les montants portés au crédit du fonds étant répartis au nom de chacun des États Membres, et ce au prorata de la contribution de chaque État Membre pour l'exercice financier correspondant. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10.

- **Fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement. Conformément à la résolution WHA74.3 (2021), le niveau du fonds de roulement a été fixé à 31 millions USD pour 2022-2023, comme indiqué dans la note 6.1.a.
- **Fonds volontaire.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des fonds suivants :
 - compte des contributions volontaires de base ;
 - fonds des contributions volontaires de base ;
 - fonds des contributions volontaires à objet désigné ;
 - fonds de réserve pour les situations d'urgence. Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il sert à assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain ;
 - Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR) ;
 - Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP) ;
 - fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration ;
 - fonds des dépenses d'appui aux programmes ;
 - fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises et Fonds de réserve pour les situations d'urgence ;
 - fonds des redevances pour les services. Ce fonds a été créé afin d'enregistrer et de rapporter les sommes facturées à des fabricants pour l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de produits médicaux (vaccins, médicaments ou produits de diagnostic) en vue de leur préqualification ;
 - fonds pour la chaîne d'approvisionnement. Ce fonds a été créé pour gérer l'initiative en faveur de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il sert à enregistrer et à rapporter les ventes de stocks à des tiers.

États Membres – Autres

Ce fonds rassemble les comptes suivants :

- **Fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'ajustement des actifs fixes, l'ajustement des constructions en cours, l'amortissement, les gains et pertes sur les placements et les gains et pertes au change.
- **Fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des recettes autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans les rapports au titre du budget programme, mais sont présentés dans les états financiers consolidés de l'Organisation. Le fonds d'entreprise comprend ce qui suit :
 - **fonds pour l'assurance-accidents et maladie.** Ce fonds a été créé en tant que mécanisme d'autoassurance afin de couvrir les membres du personnel en cas d'accident ou de maladie ;
 - **autres fonds d'entreprise.** Ces fonds servent à gérer les activités hors budget programme au moyen d'un mécanisme d'autofinancement.

- **Fonds d’affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l’Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans les rapports au titre du budget programme, mais sont présentés dans les états financiers consolidés de l’Organisation. Le fonds d’affectation spéciale comprend ce qui suit :
 - **fonds pour les infrastructures.** Ce fonds a été créé par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017) afin de rassembler les informations relatives au fonds immobilier et celles concernant le fonds pour la technologie de l’information ;
 - **fonds de l’Assurance-maladie du personnel.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter le passif net de l’Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les cotisations des retraités ;
 - **fonds spécial d’indemnisation.** Ce fonds a été créé par le Directeur général pour payer les prestations périodiques auxquelles les membres du personnel ont droit conformément aux règles d’indemnisation en cas de traumatisme, de décès ou de maladie imputable au service. Il peut être alimenté par les fonds alloués pour couvrir le coût de l’emploi des membres du personnel et par des intérêts créditeurs ;
 - **fonds pour les paiements de fin de contrat.** Ce fonds a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu’ils quittent l’Organisation, y compris l’indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l’occasion du rapatriement. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs ;
 - **autres fonds d’affectation spéciale.** Il s’agit de fonds administratifs internes créés pour payer certains avantages du personnel et financer certaines activités opérationnelles.

Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l’OMS en tant que dépositaire ou agent d’exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l’Organisation et dont le budget n’est pas approuvé par l’Assemblée de la Santé. Ce fonds, qui n’a pas contribué au budget programme 2022-2023, contenait les éléments suivants au 31 décembre 2022 :

- fonds de l’Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé ;
- fonds de l’Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé ;
- fonds du projet spécial élargi pour l’élimination des maladies tropicales négligées ;
- fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l’enfant ;
- fonds de l’Association du personnel ;
- fonds de la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac.

2.18 Informations sectorielles

En vue d’évaluer ses performances passées du point de vue de la réalisation des objectifs et de l’utilisation des ressources, l’OMS classe toutes ses activités en se fondant sur sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau (Région). L’utilisation des bureaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qui concerne l’allocation des ressources. Les informations sectorielles sont données par bureau, car c’est ainsi que le budget programme de l’OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

2.20 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l’OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l’Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d’exercice prévue dans les Normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l’ensemble des activités de l’OMS, les budgets ne sont approuvés par l’Assemblée mondiale de la Santé que pour le fonds général. Il n’y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. C’est pourquoi le total des dépenses effectives portées au budget du fonds général diffère du total des charges aux fins de la comptabilité financière.

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l’information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, à la présentation, au calendrier et à l’entité (voir la note 7).

Il se peut qu’il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme 2022-2023 en adoptant la résolution WHA74.3 (2021). Le budget programme 2022-2023 a été révisé par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé moyennant l’adoption de la résolution WHA75.5 (2022). L’état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l’État V et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV).

3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

S’agissant des états financiers 2022, il n’y a aucune information à rapporter dans le cadre de cette note.

4. Informations à l’appui de l’état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l’échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d’acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l’Organisation à court terme plutôt qu’à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l’Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d’affectation spéciale, le fonds d’entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l’OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie par bureau principal sont indiqués à la **note 8.1**.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse | 84 464 | 121 272 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements | 345 627 | 216 685 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 430 091 | 337 957 |

4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la note 2.2.

L'Organisation possède un portefeuille de dépôts bancaires à terme géré en interne, quatre portefeuilles de placements composés d'instruments financiers (administrés par des gestionnaires de placements externes et consistant principalement en des placements à rendement fixe), un placement dans un fonds du marché monétaire à court terme géré en externe et un placement dans un fonds à revenu fixe à long terme géré en externe.

Les placements sont effectués conformément à la politique de placements approuvée et en consultation avec le Comité consultatif sur les placements de l'OMS, et le rendement des portefeuilles de placements est évalué d'après la méthode de la juste valeur.

Les objectifs du placement des fonds de l'OMS sont les suivants :

- la préservation du capital. La préservation du capital est d'une importance cruciale et constitue l'objectif principal de la politique de placements ;
- le maintien de liquidités suffisantes afin de pouvoir régler les dettes à temps ; et
- l'optimisation du rendement des revenus, compte tenu des exigences susmentionnées en matière de préservation du capital et de liquidités.

La qualité, la sécurité et la liquidité des placements sont toujours plus importantes que le taux de rendement.

L'OMS a intégré dans ses mandats de placement des principes exigeants qui tiennent compte des effets des placements sur l'environnement, la société et la gouvernance. Les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus des secteurs suivants ont été exclues des placements :

- tabac ;
- armements ;
- réserves et extraction de combustibles fossiles ;
- alcool ;
- jeux d'argent et de hasard ;
- divertissement pour adultes.

Les liquidités et les placements de l'OMS sont mêlés à ceux du fonds de l'Assurance-maladie du personnel, de l'ONUSIDA, d'Unitaid et du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) (voir la note 4.15). Les placements de l'OMS comprennent les dépôts à terme gérés directement par la trésorerie de l'OMS, ainsi que les obligations et d'autres placements à court terme à rendement fixe et sur le marché monétaire, gérés par des gestionnaires de placements internationaux agréés de qualité. Les montants totaux placés pour le compte d'autres entités sont les suivants :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Assurance-maladie du personnel | 99 235 | 113 537 |
| Centre international de calcul (CIC) | 37 508 | 42 313 |
| Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid) | 550 541 | 465 565 |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) | 164 808 | 176 116 |
| Total des passifs interentités | 852 092 | 797 531 |

Si on applique aux soldes interentités pour les entités hébergées les proportions relatives de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des passifs financiers par rapport aux totaux, les chiffres des placements pour chaque entité hébergée peuvent être présentés comme suit :

| Désignation | OMS | Assurance-maladie du personnel | CIC | Unitaid | ONUSIDA | Total |
|---|------------------|--------------------------------|---------------|----------------|----------------|------------------|
| | en milliers USD | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 360 651 | 8 087 | 3 057 | 44 865 | 13 431 | 430 091 |
| Placements à court terme | 4 122 700 | 92 444 | 34 941 | 512 868 | 153 530 | 4 916 483 |
| Passifs financiers | (57 817) | (1 296) | (490) | (7 192) | (2 153) | (68 948) |
| Total | 4 425 534 | 99 235 | 37 508 | 550 541 | 164 808 | 5 277 626 |

Le tableau ci-après présente une analyse des placements de l'Organisation.

Placements et instruments financiers (en milliers USD)

| Désignation | Fonds gérés en interne | Fonds gérés en externe | | | | | | Contrats de couverture du risque de change | Total général au 31 décembre 2022 | Total général au 31 décembre 2021 |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Dépôts à terme et trésorerie | Portefeuille à court terme A | Portefeuille à court terme B | Portefeuille à court terme C | Portefeuille à court terme D | Portefeuille à long terme | Total | | | |
| Placements relevant des actifs courants | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements | 196 650 | 4 023 | 15 831 | 16 871 | 112 251 | 1 | 148 977 | | 345 627 | 216 685 |
| Placements à court terme | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction | 17 931 | 15 464 | | 6 | 4 470 | | 19 940 | 10 823 | 48 694 | 33 256 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | | 998 978 | 154 232 | 705 708 | 935 051 | | 2 793 969 | | 2 793 969 | 2 878 559 |
| Dépôts bancaires et autres créances | 2 029 955 | 10 750 | 25 458 | 3 669 | 3 987 | | 43 864 | | 2 073 819 | 1 651 072 |
| Total des placements à court terme | 2 047 886 | 1 025 192 | 179 690 | 709 383 | 943 508 | | 2 857 773 | 10 823 | 4 916 482 | 4 562 887 |
| Total des placements relevant des actifs courants | 2 244 536 | 1 029 215 | 195 521 | 726 254 | 1 055 759 | 1 | 3 006 750 | 10 823 | 5 262 109 | 4 779 572 |
| Placements relevant des actifs non courants | | | | | | | | | | |
| Placements à long terme | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | | | | | | | 99 767 | 99 767 | 99 767 | 114 511 |
| Total des actifs à long terme | | | | | | | 99 767 | 99 767 | 99 767 | 114 511 |
| Total des placements relevant des actifs non courants | | | | | | | 99 767 | 99 767 | 99 767 | 114 511 |
| Passifs financiers relevant des actifs courants | | | | | | | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – à des fins de transaction | (15 846) | (7 361) | | | (611) | | (7 972) | (8 942) | (32 760) | (12 548) |
| Dettes et sommes accumulées | | (550) | (25 867) | | (9 771) | | (36 188) | | (36 188) | (23 047) |
| Total des passifs financiers | (15 846) | (7 911) | (25 867) | | (10 382) | | (44 160) | (8 942) | (68 948) | (35 595) |
| Total des passifs financiers relevant des actifs courants | (15 846) | (7 911) | (25 867) | | (10 382) | | (44 160) | (8 942) | (68 948) | (35 595) |
| Total des placements – net | 2 228 690 | 1 021 304 | 169 654 | 726 254 | 1 045 377 | 99 768 | 3 062 357 | 1 881 | 5 292 928 | 4 858 488 |

Placements à court terme

Les fonds détenus des placements à court terme pour financer la mise en œuvre de programmes sanitaires sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée. Les placements inclus dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placements peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classés comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an. La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus avant le 31 décembre 2022, mais dont le règlement est intervenu après.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction | 48 694 | 33 256 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | 2 793 969 | 2 878 559 |
| Dépôts bancaires et autres créances | 2 073 819 | 1 651 072 |
| Total des placements à court terme | 4 916 482 | 4 562 887 |

Dépôts à terme

Les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis qui peuvent produire des intérêts supérieurs quand les taux de change à terme sont favorables. Pour ces dépôts en devises, le risque lié au taux de change était intégralement couvert par des contrats à terme sur les monnaies.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Dépôts à terme en dollars des États-Unis | 1 400 000 | 1 350 000 |
| Dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis | 608 138 | 285 248 |
| Total des dépôts à terme | 2 008 138 | 1 635 248 |

Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Après avoir été comptabilisés initialement dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an. La majorité de ces actifs financiers sont placés dans un fonds obligataire mondial géré en externe.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | 99 767 | 114 511 |
| Total des placements à long terme | 99 767 | 114 511 |

Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction » proviennent d'opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt, dont :

- des contrats dérivés conclus par les gestionnaires de portefeuille pour ajuster les expositions et les positions des portefeuilles vis-à-vis du risque de change et des taux d'intérêt ; et
- des contrats de change à terme conclus par l'OMS pour couvrir le risque de change lié aux dépenses futures.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction | 32 760 | 12 548 |
| Dettes et sommes accumulées | 36 188 | 23 047 |
| Total des passifs financiers | 68 948 | 35 595 |

Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui font l'objet d'opérations de gré à gré sont classés au niveau 2, car leur juste valeur est observable – directement par le prix ou indirectement après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe.

| Désignation | Niveau 1 | Niveau 2 | Total |
|--|------------------|---------------|------------------|
| | en milliers USD | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 144 246 | | 144 246 |
| Placements à court terme | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction | 227 | 33 830 | 34 057 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | 2 793 970 | | 2 793 970 |
| Total des placements à court terme | 2 794 197 | 33 830 | 2 828 027 |
| Placements à long terme | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | 99 767 | | 99 767 |
| Passifs financiers | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction | | (32 757) | (32 757) |
| Total | 3 038 210 | 1 073 | 3 039 283 |

Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'Organisation a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

Placements à court terme. Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

Placements à long terme. Il s'agit de fonds gérés pour le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée. Ils sont placés en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, et dans un fonds indiciel mondial d'obligations géré en externe.

Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit par rapport à toute contrepartie, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

| Catégorie de notation minimum | Valeur totale des actifs en milliers USD |
|-------------------------------|--|
| AAA | 399 247 |
| AA+ | 818 726 |
| AA | 84 386 |
| AA- | 256 340 |
| A+ | 127 881 |
| A | 143 641 |
| A- | 249 711 |
| Pas de notation | 958 990 |
| Total | 3 038 922 |

Lorsque les principales agences de notation n'évaluent pas la qualité des placements et des titres (par exemple les titres à revenu fixe émis par des entités souveraines, les obligations hypothécaires garanties émises par des institutions et des fonds de placement soutenus par des entités souveraines), l'unité Trésorerie s'assure que la notation des émetteurs des dépôts et des titres ainsi que des titres composant les fonds de placement est égale ou supérieure à un seul A, qui est le minimum requis pour les placements de l'OMS conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour les administrateurs externes de placements, convenues avec le Comité consultatif sur les placements, et le minimum requis pour les placements dans le fonds des paiements de fin de contrat, également convenu avec le Comité consultatif sur les placements.

Risque de taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2022, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était de 0,7 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,7 ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 0,7 % de la valeur des placements à court

terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 6,7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; les éventuelles fluctuations ultérieures des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la valeur de ces dépôts.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport à la courbe des taux d'intérêt.

On trouvera ci-dessous une synthèse des swaps de taux d'intérêt détenus dans les portefeuilles de l'OMS au 31 décembre 2022.

| Monnaie/montant nominal (en milliers) | | (équivalent en milliers USD) | Paiement/réception | Échéance |
|---------------------------------------|--------|------------------------------|---|--------------|
| Dollars des États-Unis | 27 900 | 27 900 | Payeur taux variable sur 1 mois/ receveur taux variable sur 3 mois | Janvier 2023 |
| Total partiel | | 27 900 | | |

Les encours nets des contrats à terme sur les taux d'intérêt et les obligations sont récapitulés ci-après.

Positions longues

| Produits | Marché monétaire ^a | Nombre de contrats |
|---|-------------------------------|--------------------|
| Taux de financement au jour le jour garanti (SOFR) à 3 mois juin 2023 | CME | 1635 |

Positions courtes

| Produits | Marché monétaire ^a | Nombre de contrats |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------|
| SOFR à 3 mois juin 2024 | CME | 529 |
| US 5 ans T-Note mars 2023 | CME | 965 |
| US 2 ans T-Note mars 2023 | CME | 617 |

^a CME : Chicago Mercantile Exchange Board.

Risque de change

Le dollar des États-Unis est la monnaie de référence de l'OMS pour la comptabilité et le budget. Cependant, une part importante des produits et des charges de l'OMS est libellée dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. L'Organisation est donc exposée au risque de change résultant des fluctuations du cours des monnaies.

Elle a recours à plusieurs techniques et programmes de couverture du risque de change pour atténuer autant que possible le risque de fluctuation des taux de change. En outre, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège en francs suisses.¹

Les programmes de couverture du risque de change visent à donner une certitude quant aux taux de change pendant une certaine période, à retarder l'impact des fluctuations importantes des taux de change et à donner du temps pour ajuster les budgets en fonction de ces fluctuations.

Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et des soldes bancaires et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion

¹ Voir la résolution WHA66.16 (2013).

en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II).

Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements. En 2023, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2022. Au 31 décembre 2022, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

| Monnaie achetée à terme | (en milliers) | Montant net vendu (en milliers USD) | Gain/(perte) net (te) non réalisé(e) (en milliers USD) |
|-------------------------|---------------|--|---|
| Franc suisse | 243 100 | 261 936 | 6 006 |
| Euro | 132 000 | 141 326 | 1 241 |
| Livre égyptienne | 324 200 | 14 053 | (2 698) |
| Roupie indienne | 1 920 000 | 23 460 | (558) |
| Ringgit malaisien | 44 400 | 10 092 | 143 |
| Peso philippin | 852 000 | 14 994 | 118 |
| Total | | 465 861 | 4 252 |

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de 4,3 millions USD au 31 décembre 2022 (contre une perte nette non réalisée de 4,9 millions USD au 31 décembre 2021). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2023.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes. Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net. Il n'y a pas d'exposition importante au risque de change sur les dettes car les factures des fournisseurs sont enregistrées et payées dans un délai très court.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2022, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient au total comme suit :

| Monnaie vendue à terme | (en milliers) | Monnaie achetée à terme (en milliers USD) | Gain/(perte) net (te) non réalisé(e) (en milliers USD) |
|------------------------|---------------|--|---|
| Dollar australien | 719 | 487 | (2) |
| Dollar canadien | 44 400 | 32 765 | (10) |
| Franc suisse | 1 610 | 1 752 | 4 |
| Euro | 442 647 | 472 661 | (2 283) |
| Livre sterling | 50 328 | 60 822 | 235 |
| Couronne norvégienne | 378 759 | 38 434 | (193) |
| Couronne suédoise | 221 500 | 21 256 | (123) |
| Total | | 628 177 | (2 372) |

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de 2,4 millions USD au 31 décembre 2022 (contre une perte nette non réalisée de 0,8 million USD au 31 décembre 2021). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2023.

Le tableau ci-dessus ne présente pas les informations relatives aux contrats de couverture qui sont conclus par l'OMS pour le compte d'autres entités, qui figurent dans les états financiers desdites entités.

Contrats à terme sur les monnaies pour les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Des contrats à terme sur les monnaies sont conclus pour couvrir le risque de change relatif aux dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

| Monnaie achetée à terme (en milliers) | Montant net vendu (en milliers USD) | Gain/(perte) net (te) non réalisé(e) (en milliers USD) |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Euro | 333 308 | 3 401 |
| Livre sterling | 98 631 | 4 759 |
| Yen | 7 198 638 | (5 411) |
| Couronne norvégienne | 1 231 787 | (661) |
| Total | 662 397 | 2 088 |

Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle. Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2022, un montant total net de 12,1 millions de francs suisses (CHF) avait été acheté à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2023. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s'élevaient à 4000 USD au 31 décembre 2022 (contre des pertes nettes non réalisées de 0,8 million USD au 31 décembre 2021).

Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis. Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 9,5 millions USD du gain net non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 9,7 millions USD de la perte nette non réalisée.

Contrats à terme et contrats spot sur les monnaies, et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe. Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme et à des contrats spot sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2022, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction ». Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances et les dettes, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net. Les encours des contrats de change à terme et spot sont récapitulés ci-après.

| Montant net vendu | (en milliers) | Équivalent en USD (en milliers) |
|-------------------|---------------|---------------------------------|
| Dollar australien | 60 119 | 40 246 |
| Dollar canadien | 203 495 | 155 020 |
| Livre sterling | 23 875 | 28 292 |
| Yen | 21 933 054 | 160 785 |
| Total | | 384 343 |

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 3,8 millions USD du gain non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 3,9 millions USD de la perte non réalisée.

4.3 Créances

Au 31 décembre 2022, les créances (courantes et non courantes) s'élevaient au total à 1,920 milliard USD (contre 1,658 milliard USD au 31 décembre 2021). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Créances courantes | | |
| Contributions fixées à recevoir ^a | 130 226 | 201 662 |
| Contributions volontaires à recevoir ^b | 1 426 499 | 1 090 283 |
| Autres créances | 22 575 | 24 364 |
| Provision pour créances douteuses | (41 173) | (51 969) |
| Total des créances courantes | 1 538 127 | 1 264 340 |
| Créances non courantes | | |
| Contributions non réglées rééchelonnées ^a | 18 997 | 11 473 |
| Contributions volontaires à recevoir ^b | 381 590 | 393 688 |
| Provision pour créances douteuses | (18 997) | (11 473) |
| Total des créances non courantes | 381 590 | 393 688 |
| Total des créances | 1 919 717 | 1 658 028 |

^a Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A76/21

^b Pour plus d'informations sur les contributions volontaires à recevoir, voir le document A76/INF./4.

Ancienneté des contributions fixées et des contributions volontaires à recevoir :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Contributions fixées à recevoir (courantes) | | |
| 2023 | 7 321 | |
| 2022 | 90 488 | 5 684 |
| 2021 | 27 541 | 162 009 |
| 2020 | 4 238 | 28 749 |
| 2019 et avant | 1 260 | 7 065 |
| Gains/(pertes) de réévaluation | (622) | (1 845) |
| Contributions fixées brutes (courantes) | 130 226 | 201 662 |
| Contributions volontaires à recevoir (courantes) | | |
| 2023 | 602 692 | |
| 2022 | 661 787 | 474 456 |
| 2021 | 137 884 | 523 142 |
| 2020 | 12 122 | 48 871 |
| 2019 et avant | 28 518 | 57 970 |
| Gains/(pertes) de réévaluation | (16 504) | (14 156) |
| Contributions volontaires brutes (courantes) | 1 426 499 | 1 090 283 |

L'évolution des contributions fixées à recevoir au cours de la période considérée est récapitulée ci-après. Le document A76/21 donne de plus amples informations sur le recouvrement des contributions fixées.

| Désignation | 2021 et avant | 2022 | Rééchelonné | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|----------------|
| en milliers USD | | | | |
| Contributions fixées à recevoir | | | | |
| Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022 | 195 978 | | 17 157 | 213 135 |
| Contribution fixée | | 481 406 | | 481 406 |
| Recouvrements | (154 427) | (388 969) | (1 299) | (544 696) |
| Réévaluations | (431) | (191) | – | (622) |
| Montants rééchelonnés en application des résolutions a de l'Assemblée mondiale de la Santé ^a | (8 584) | (1 877) | 10 461 | – |
| Solde de clôture au 31 décembre 2022 | 32 536 | 90 369 | 26 319 | 149 223 |
| Présenté comme : | | | | |
| Créances courantes | 32 536 | 90 369 | 7 321 | 130 226 |
| Créances non courantes | | | 18 997 | 18 997 |

^a Voir les résolutions WHA75.1 et WHA75.2 (2022).

Les contributions volontaires courantes à recevoir comprennent les segments suivants :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| en milliers USD | | |
| Programmes de base | 736 149 | 571 514 |
| Situations d'urgence | 446 665 | 315 327 |
| Poliomyélite | 196 104 | 142 035 |
| Autres | 47 581 | 61 407 |
| Contributions volontaires brutes (courantes) | 1 426 499 | 1 090 283 |

Les autres créances correspondent principalement aux sommes à recevoir de l'OPS et aux taxes sur les ventes à recevoir.

Provision pour créances douteuses

Au 31 décembre 2022, la provision pour créances douteuses s'élevait au total à 60,2 millions USD (contre 63,4 millions USD au 31 décembre 2021). Elle comprend une provision de 47,3 millions USD sur les contributions fixées, une provision de 7,0 millions USD sur les contributions volontaires et une provision de 5,9 millions USD sur les autres créances.

La provision sur les contributions fixées à recevoir englobe : i) l'ensemble des contributions dues pour les années écoulées ; ii) les créances rééchelonnées ; et iii) et les sommes dues par les États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, déduction faite de tout paiement ultérieur reçu avant l'établissement des états financiers. La provision sur les contributions fixées non courantes englobe l'ensemble des créances rééchelonnées non courantes.

La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et de ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

La provision sur les autres créances est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus de deux ans et dont le recouvrement est incertain.

Avec certains contributeurs, l'OMS signe des accords qui couvrent parfois de nombreuses années d'exécution. Ces accords ne précisent pas les modalités des versements. On a plutôt recours à des remboursements en fonction des dépenses trimestrielles. L'OMS enregistre l'intégralité du montant des recettes au cours de l'année financière où l'accord a été signé et comptabilise l'intégralité de la créance comme échue. Au 31 décembre 2022, les créances échues dans le cadre de cet accord s'élevaient au total à 478,3 millions USD, dont 27,8 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2024 ou après (contre des créances échues pour un montant de 337,2 millions USD au 31 décembre 2021, dont 51,3 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2023 ou après). Sur le total des créances, 93,0 millions USD correspondent aux charges trimestrielles au 31 décembre 2022 et le solde restant, de 385,3 millions USD, concerne des activités prévues.

Le mouvement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

| Désignation | 31 décembre 2022 | | | | 31 décembre 2021 | | | |
|---|-------------------------|------------------------------|--------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|--------------------|---------------|
| | en milliers USD | | | | | | | |
| | Contributions fixées | Contributions volontaires | Autres créances | Total | Contributions fixées | Contributions volontaires | Autres créances | Total |
| Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier | 61 808 | 1 634 | – | 63 442 | 83 569 | 1 323 | – | 84 892 |
| Créances précédemmen t indiquées passées par pertes et profits | – | – | – | – | – | – | – | – |
| (Diminution)/ augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1) | (14 488) | 5 321 | 5 895 | (3 272) | (21 761) | 311 | – | (21 450) |
| Solde de clôture au 31 décembre | 47 320 | 6 955 | 5 895 | 60 170 | 61 808 | 1 634 | – | 63 442 |
| Dont : | | | | | | | – | |
| Provision – courante | 28 323 | 6 955 | 5 895 | 41 173 | 50 335 | 1 634 | – | 51 969 |
| Provision – non courante | 18 997 | – | – | 18 997 | 11 473 | – | – | 11 473 |
| Total de la provision pour créances douteuses | 47 320 | 6 955 | 5 895 | 60 170 | 61 808 | 1 634 | – | 63 442 |

La provision pour créances douteuses se rapporte à la taxe sur les ventes à recevoir des autorités des pays suivants :

| Désignation | 31 décembre 2022 |
|---|------------------|
| | en milliers USD |
| Inde | 1 127 |
| Mozambique | 551 |
| Liban | 456 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 404 |
| République-Unie de Tanzanie | 400 |
| Zimbabwe | 355 |
| Palestine | 273 |
| Soudan | 267 |
| Afrique du Sud | 248 |
| Maroc | 223 |
| Autres | 1 591 |
| Total de la provision pour créances douteuses – autres | 5 895 |

4.4 Créances sur le personnel

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à 16 millions USD au 31 décembre 2022 (contre 13,0 millions USD au 31 décembre 2021). Le solde le plus important est celui relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants, qui correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour 2022 au titre de l'année scolaire 2022-2023.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Avances sur traitement | 1 120 | 637 |
| Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants | 13 445 | 12 380 |
| Avances relatives au loyer | 1 168 | 1 097 |
| Avances relatives aux frais de voyage | 316 | (1 143) |
| Total des créances sur le personnel | 16 049 | 12 971 |

4.5 Stocks

Au 31 décembre 2022, la valeur des stocks s'élevait au total à 178,3 millions USD (contre 190,4 millions USD au 31 décembre 2021). Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année.

| Désignation | 31 décembre 2021 | Entrées nettes | Livraisons nettes | Cessions et radiations nettes | Stocks nets en transit | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|------------------------|------------------|
| | en milliers USD | | | | | |
| Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires | 184 260 | 206 076 | (224 526) | (4 068) | 9 720 | 171 462 |
| Publications | 6 170 | 1 299 | (542) | (101) | | 6 826 |
| Total des stocks | 190 430 | 207 375 | (225 068) | (4 169) | 9 720 | 178 288 |

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions nettes et radiations) s'élevaient au total à 229,2 millions USD (contre 277,8 millions USD au cours de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021). Les charges relatives aux stocks sont indiquées dans l'état de la performance financière (État II) à la rubrique « Fournitures et matériels médicaux ».

4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur des paiements anticipés s'élevait au total à 14,7 millions USD au 31 décembre 2022 (contre 102,6 millions USD au 31 décembre 2021). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. La plus grande part des paiements anticipés (6,8 millions USD) correspond à l'achat de vaccins antipoliomyélitiques par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il est courant que les prestataires de services techniques demandent une avance afin de financer les travaux au cours du projet. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Les paiements anticipés comprennent 3,3 millions USD de dépôts (contre 3,7 millions USD au 31 décembre 2021). Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

4.7 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2022, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette de l'amortissement cumulé) était de 231 millions USD (contre 230 millions USD au 31 décembre 2021).

Le décompte des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Immobilisations

La valeur totale des immobilisations (nette de l'amortissement cumulé) était de 211,9 millions USD (contre 212,4 millions USD au 31 décembre 2021). L'augmentation de 4,2 millions USD correspond principalement au programme d'assurance contrôlé (CIP) pour la rénovation du bâtiment principal du Siège. Le décompte des immobilisations s'établit comme suit :

| Bureau principal | 31 décembre 2021 | Entrées | Cessions/ Transferts | Dépréciations | Amortissement | 31 décembre 2022 |
|---|------------------|--------------|-------------------------|---------------|----------------|------------------|
| en milliers USD | | | | | | |
| Siège | | | | | | |
| Terrains | 1 000 | | | | | 1 000 |
| Constructions | 177 575 | | | | (4 129) | 173 446 |
| CIP | 12 255 | 4 177 | | | | 16 432 |
| Total des immobilisations – Siège | 190 830 | 4 177 | | | (4 129) | 190 878 |
| Bureau régional de l'Afrique | | | | | | |
| Terrains | 103 | | | | | 103 |
| Constructions | 3 493 | | | | (229) | 3 264 |
| CIP | 184 | | | | | 184 |
| Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique | 3 780 | | | | (229) | 3 551 |
| Bureau régional de la Méditerranée orientale | | | | | | |
| Constructions | 17 485 | | | | (403) | 17 082 |
| CIP | | | | | | |
| Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale | 17 485 | | | | (403) | 17 082 |
| Bureau régional du Pacifique occidental | | | | | | |
| Constructions | 393 | | | | (11) | 382 |
| CIP | | | | | | |
| Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental | 393 | | | | (11) | 382 |

| Bureau principal | 31 décembre 2021 | Entrées | Cessions/ Transferts | Dépréciations | Amortissement | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|--------------|-------------------------|---------------|----------------|------------------|
| Total OMS | | | | | | |
| Terrains | 1 103 | | | | | 1 103 |
| Constructions | 198 946 | | | | (4 772) | 194 174 |
| CIP | 12 439 | 4 177 | | | | 16 616 |
| Total des immobilisations – OMS | 212 488 | 4 177 | | | (4 772) | 211 893 |
| Coût | 254 394 | 4 177 | | | | 258 571 |
| Amortissement cumulé | (41 906) | | | | (4 772) | (46 678) |

L'OMS a conclu 76 contrats de location simple et 40 accords avec des pays hôtes pour des terrains, des bureaux et des entrepôts. Ces accords sont conclus à des conditions commerciales ou gratuitement avec le gouvernement du pays hôte.

Les loyers correspondant aux 76 contrats de location simple sont comptabilisés dans les charges opérationnelles générales (voir la note 5.2). Les engagements relatifs aux contrats de location simple sont présentés à la note 12.

Pour les 40 accords en vertu desquels des locaux ont été fournis gratuitement à l'OMS par les gouvernements hôtes, la juste valeur du loyer annuel a été estimée et comptabilisée comme une charge de 13,9 millions USD (contre 14,1 millions USD en 2021) et comme produit de contributions en nature (voir la note 5.1, Contributions volontaires de biens et services).

Aux endroits où l'OMS ne possède pas de terrain, des droits de surface lui ont été accordés gratuitement. Comme les gouvernements concernés gardent le titre de propriété de ces terrains et comme l'Organisation ne peut pas disposer de ces droits à des fins commerciales, la valeur de ces terrains n'est pas comptabilisée dans les états financiers.

Le tableau ci-dessous indique les lieux où des terrains ont été mis à la disposition de l'OMS afin qu'elle y construise des locaux.

| Région | Pays | Ville |
|------------------------|--------------------|--------------------------|
| Siège | Suisse | Genève |
| Afrique | Guinée équatoriale | Malabo |
| Afrique | Nigéria | Maiduguri, État de Borno |
| Afrique | Soudan du Sud | Djouda |
| Méditerranée orientale | Afghanistan | Kaboul |
| Méditerranée orientale | Égypte | Le Caire |
| Méditerranée orientale | Jordanie | Amman |
| Méditerranée orientale | Pakistan | Islamabad |
| Méditerranée orientale | Somalie | Garowe |
| Méditerranée orientale | Tunisie | Tunis |
| Asie du Sud-Est | Inde | New Delhi |
| Pacifique occidental | Philippines | Manille |
| Pacifique occidental | Îles Salomon | Honiara |

Installations et équipements

La valeur totale des installations et équipements (nette de l'amortissement cumulé) était de 19,1 millions USD au 31 décembre 2022 (contre 17,5 millions USD au 31 décembre 2021). Le décompte des installations et équipements s'établit comme suit :

| Catégorie d'actifs | 1 ^{er} janvier 2022 | Entrées | Amortissement | Cessions/transferts | Dépréciations | 31 décembre 2022 | Coût | Amortissement cumulé |
|---|------------------------------|---------------|----------------|---------------------|---------------|------------------|----------------|----------------------|
| en milliers USD | | | | | | | | |
| Véhicules et matériel de transport | 12 677 | 8 087 | (5 203) | (169) | | 15 392 | 75 228 | (59 836) |
| Matériel informatique et de communication | 3 365 | 1 666 | (2 352) | (28) | | 2 651 | 27 509 | (24 858) |
| Machines et matériel spécialisé | 1 165 | 440 | (828) | | | 777 | 11 859 | (11 082) |
| Mobilier | 325 | 39 | (99) | | | 265 | 810 | (545) |
| Total – équipements – OMS | 17 532 | 10 232 | (8 482) | (197) | | 19 085 | 115 406 | (96 321) |

L'amortissement pour 2022 s'élève au total à 13,3 millions USD (voir la note 5.2), dont 4,8 millions USD pour les immobilisations et 8,5 millions USD pour les installations et les équipements.

Les installations et les équipements comprennent les actifs mis hors service et détenus en vue de leur sortie. La valeur comptable de ces actifs est la suivante :

| Catégorie d'actifs | Unités | Valeur comptable (USD) |
|---|------------|------------------------|
| Véhicules et matériel de transport | 114 | 0 |
| Matériel informatique et de communication | 205 | 0 |
| Machines et matériel spécialisé | 76 | 0 |
| Mobilier | 1 | 0 |
| Total | 396 | 0 |

En outre, l'Organisation continue d'utiliser un certain nombre d'actifs totalement amortis, dont le coût d'achat s'élève au total à 73 millions USD.

Le décompte des actifs totalement amortis utilisés s'établit comme suit :

| Catégorie d'actifs | Équipements totalement amortis utilisés au 31 décembre 2022 |
|---|---|
| | unités |
| Véhicules et matériel de transport | 1 204 |
| Matériel informatique et de communication | 1 607 |
| Machines et matériel spécialisé | 495 |
| Mobilier | 38 |
| Total – équipements – OMS | 3 344 |

4.8 Actifs incorporels

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels s'élevaient à 6,2 millions USD (contre 4,9 millions USD au 31 décembre 2021). Tous les actifs incorporels concernent l'implémentation de logiciels achetés.

| Catégorie d'actifs | 31 décembre 2021 | Entrées | Cessions/ transferts | Amortissement | 31 décembre 2022 | Coût d'acquisition | Amortissement cumulé |
|-------------------------------------|------------------|--------------|-------------------------|---------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| en milliers USD | | | | | | | |
| Logiciels acquis | 1 732 | | | (839) | 893 | 7 657 | (6 764) |
| Logiciels en cours de développement | 3 199 | 2 139 | | | 5 338 | 5 338 | |
| Total – actifs incorporels | 4 931 | 2 139 | | (839) | 6 231 | 12 995 | (6 764) |

4.9 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2022 au titre de leurs contributions fixées pour 2023. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2023. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2022, mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2022.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| en milliers USD | | |
| Avances sur les contributions fixées | 49 457 | 51 705 |
| Avances sur les contributions volontaires | 17 142 | 17 051 |
| Montants reçus non appliqués et non identifiés | 6 654 | 28 499 |
| Autres avances | 583 | 691 |
| Total des contributions reçues en avance | 73 836 | 97 946 |

4.10 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs et des sommes dues au titre des voyages, au 31 décembre 2022. Les dettes par bureau principal sont indiquées à la note 8.1.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| en milliers USD | | |
| Dettes envers les fournisseurs | 65 756 | 108 905 |
| Sommes dues au titre des voyages | 2 938 | 5 263 |
| Total des dettes | 68 694 | 114 168 |

4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2022. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| en milliers USD | | |
| Traitements à payer | 1 814 | 2 049 |
| Retours bancaires | 112 | 39 |
| Total des dettes envers le personnel | 1 926 | 2 088 |

4.12 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel, à l'assurance collective couvrant les risques d'accident et de maladie et aux sommes dues en cas de maladie, de traumatisme ou de décès imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

En 2022, les montants accumulés pour régler les avantages du personnel ont baissé de 1,0209 milliard USD, passant de 1,4781 milliard USD au 31 décembre 2021 à 457,2 millions USD au 31 décembre 2022. Cette baisse s'explique principalement par les facteurs suivants :

Le passif a diminué en raison :

- d'un excédent de 107,5 millions USD de contributions reçues par rapport aux sommes versées aux participants, tous fonds confondus ;
- d'ajustements actuariels favorables résultant de l'évolution de la situation financière mondiale, pour un montant de 893,3 millions USD ; et
- d'ajustements actuariels favorables résultant de l'évolution démographique (de l'espérance de vie, par exemple), ainsi que d'une meilleure gestion des coûts de l'Assurance-maladie du personnel, pour un montant de 342,9 millions USD.

Le passif a augmenté en raison :

- de pertes et d'intérêts sur les placements, pour un montant de 189,4 millions USD ;
- de sommes accumulées chaque année pour financer les droits acquis par les participants (coût des services), qui s'élèvent à 100,5 millions USD ; et
- d'autres facteurs actuariels, pour un montant de 32,9 millions USD.

On trouvera de plus amples renseignements par fonds dans les sections et le tableau (Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation) ci-après.

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2022), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé au total à 147,4 millions USD (dont 86,2 millions USD à court terme et 61,2 millions USD à long terme), contre 161,3 millions USD au 31 décembre 2021. Cela correspond à une diminution nette de 13,9 millions USD, comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement dans le cadre d'un accord ou en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 72,0 millions USD (contre 84,8 millions USD au 31 décembre 2021) pour les paiements de fin de contrat et à 75,4 millions USD (contre 76,5 millions USD au 31 décembre 2021) pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat. Des actifs d'un montant de 98,4 millions USD (contre 113,4 millions USD au 31 décembre 2021) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 67 % du passif total (contre 70 % au 31 décembre 2021).

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de traumatisme, de maladie ou de décès imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation sert à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap et jusqu'à l'âge de 65 ans au maximum) ou les conjoints survivants et, dans certaines circonstances, d'autres membres de la famille.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette (État III).

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2022, le passif s'élevait au total à 25,6 millions USD (contre 53 millions USD au 31 décembre 2021). La baisse du passif est principalement due à l'augmentation du taux d'actualisation et à la baisse du nombre de cas futurs attendus. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel de 30,2 millions USD (contre un gain de 3,2 millions USD en 2021) a été crédité directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2022, et 3,8 millions USD (contre 4,2 millions USD en 2021) figurent dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Des actifs d'un montant de 22,7 millions USD (contre 7,7 millions USD au 31 décembre 2021) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 89 % du passif total (contre 15 % au 31 décembre 2021).

Assurance-accidents et maladie

Le fonds d'assurance-accidents et maladie a été créé pour couvrir le versement d'indemnités aux membres du personnel de l'OMS, de l'OPS, du CIRC, du Centre international de calcul, d'Unitaid et de l'ONUSIDA en cas de décès, de handicap permanent, de perte de fonction et de congé de maladie. Il est alimenté par les cotisations des membres du personnel et de leurs organisations respectives.

Les passifs découlant de ces indemnités sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants et comptabilisés comme des avantages à long terme. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), une diminution nette de 0,2 million USD a été comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode de la nature des charges.

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2022, le passif s'élevait au total à 6,2 millions USD (contre 6,4 millions USD au 31 décembre 2021). Des actifs d'un montant de 6,4 millions USD (contre 20,1 millions USD au 31 décembre 2021) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 100 % du passif total (contre 312 % au 31 décembre 2021).

Assurance-maladie du personnel

Le Secrétariat gère son propre régime d'assurance-maladie en tant qu'entité distincte. L'Assurance-maladie du personnel, qui possède une structure de gouvernance propre, rembourse une grande partie des dépenses engagées par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille pour des soins médicaux reconnus. L'Assurance-maladie du personnel est financée par les cotisations des participants (pour un tiers) et de l'Organisation (pour deux tiers), et par des recettes tirées de placements.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette.

L'obligation au titre des prestations définies concernant l'Assurance-maladie du personnel pour 2022 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2022, l'obligation non financée au titre des prestations définies s'élevait à 278 millions USD (contre 1,257 milliard USD en 2021). Le total de l'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 1,447 milliard USD (contre 2,555 milliards USD en 2021) et était compensé par des actifs du fonds, d'un montant de 1,169 milliard USD (contre 1,298 milliard USD en 2021). Ceci

représente une position de financement nette de 81 % (contre 51 % au 31 décembre 2021). La diminution nette du passif s'explique principalement par la modification du taux d'actualisation, qui découle de la conjoncture économique, et par une évolution démographique favorable en 2022.

Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel de 983 millions USD (contre un gain actuariel de 463 millions USD en 2021) a été comptabilisé directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2022, et 3,7 millions USD (contre 35,5 millions USD en 2021) ont été comptabilisés parmi les dépenses de personnel (voir la note 5.2).

Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime.

Le tableau ci-après récapitule le passif actuariel pour l'assurance-accidents et maladie, les versements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants | | |
| Paiements de fin de contrat | 86 153 | 86 567 |
| Fonds spécial d'indemnisation | 1 074 | 1 276 |
| Assurance-accidents et maladie | 4 356 | 4 139 |
| Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants | 91 583 | 91 982 |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | | |
| Paiements de fin de contrat | 61 234 | 74 759 |
| Fonds spécial d'indemnisation | 24 435 | 51 729 |
| Assurance-accidents et maladie | 1 889 | 2 305 |
| Assurance-maladie du personnel | 278 083 | 1 257 392 |
| Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | 365 641 | 1 386 185 |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel | | |
| Paiements de fin de contrat | 147 387 | 161 326 |
| Fonds spécial d'indemnisation | 25 509 | 53 005 |
| Assurance-accidents et maladie | 6 245 | 6 444 |
| Assurance-maladie du personnel | 278 083 | 1 257 392 |
| Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel | 457 224 | 1 478 167 |

Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en milliers USD)

| Désignation | Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) | Fonds spécial d'indemnisation | Assurance-accidents et maladie | Assurance-maladie du personnel |
|--|--|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2021 | 84 790 | 53 005 | 6 444 | 2 530 079 |
| Coût des services | 8 122 | 3 009 | 4 737 | 84 596 |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies | 1 994 | 838 | 13 | 23 489 |
| Montant brut des prestations réelles | (6 926) | (558) | (4 181) | (41 252) |
| Charges administratives réelles | | (543) | (666) | (2 823) |
| Cotisations réelles des participants | | | | 12 456 |
| Amendements du régime | 2 669 | | | |

| Désignation | Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) | Fonds spécial d'indemnisation | Assurance-accidents et maladie | Assurance-maladie du personnel |
|---|--|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| (Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications des hypothèses financières | (10 546) | (9 783) | (148) | (872 835) |
| (Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications d'autres hypothèses | (8 144) | (20 459) | 46 | (314 349) |
| Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2022 | 71 959 | 25 509 | 6 245 | 1 419 361 |
| Rapprochement de la provision pour sinistres à payer | | | | |
| Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2021 | | | | 24 821 |
| Intérêts sur la provision pour sinistres à payer pour 2022 | | | | 277 |
| Gain/(perte) sur la provision pour sinistres à payer | | | | 2 109 |
| Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2022 | | | | 27 207 |
| Rapprochement des actifs | | | | |
| Actifs au 31 décembre 2021 | | | | 1 297 508 |
| Montant brut des prestations réelles pour 2022 | (6 927) | (558) | (4 181) | (76 188) |
| Charges administratives réelles | | (543) | (666) | (5 434) |
| Cotisations ordinaires de l'Organisation en 2022 | 6 927 | 1 101 | 4 847 | 95 317 |
| Cotisations supplémentaires de l'Organisation en 2022 | | | | |
| Cotisations des affiliés en 2022 | | | | 46 679 |
| Intérêts sur les actifs de l'Assurance-maladie du personnel pour 2022 | | | | 12 638 |
| Gain/(perte) sur les actifs du régime | | | | (202 035) |
| Actifs au 31 décembre 2022 | | | | 1 168 485 |
| Rapprochement du statut non financé | | | | |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Active | 71 959 | 3 724 | | 773 799 |
| Inactive | | 21 785 | 6 245 | 645 562 |
| Provision pour sinistres à payer | | | | 27 207 |
| Total de l'obligation au titre des prestations définies | 71 959 | 25 509 | 6 245 | 1 446 568 |
| Actifs du régime | | | | |
| Actifs bruts du régime | | | | (1 168 485) |
| Total des actifs du régime | | | | (1 168 485) |
| Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière | 71 959 | 25 509 | 6 245 | 278 083 |
| (Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies | (18 690) | (30 242) | (102) | (983 040) |
| Courant | 10 725 | 1 074 | 4 356 | |
| Non courant | 61 234 | 24 435 | 1 889 | 278 083 |
| Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière | 71 959 | 25 509 | 6 245 | 278 083 |
| Charges annuelles pour 2022 | | | | |
| Coût des services | 8 122 | 3 009 | 4 737 | 84 596 |
| Intérêts sur (l'excédent)/le déficit | 1 994 | 838 | 13 | 11 128 |

| Désignation | Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) | Fonds spécial d'indemnisation | Assurance-accidents et maladie | Assurance-maladie du personnel |
|---|--|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| (Crédit)/coût pour les services passés | 2 669 | | | |
| Réévaluations | (18 690) | Sans objet | (102) | Sans objet |
| Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance | (5 905) | 3 847 | 4 648 | 95 724 |
| (Gain)/perte actuariel (le) comptabilisé(e) dans l'actif net/situation nette | Sans objet | (30 242) | Sans objet | (983 040) |
| Cotisations attendues en 2023 | | | | |
| Cotisations de l'OMS | 10 992 | 1 073 | 5 792 | 25 427 |
| Cotisations des affiliés | | | | 69 547 |
| Cotisations attendues en 2023 | 10 992 | 1 073 | 5 792 | 94 974 |

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie du personnel

| Analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2022 – Inflation des frais médicaux | (en milliers USD) |
|---|-------------------|
| Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 % | 1 057 153 |
| Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux | 1 419 361 |
| Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 % | 1 803 932 |

| Analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies – taux d'actualisation | (en milliers USD) |
|---|-------------------|
| Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, moins 1 % | 1 708 247 |
| Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel | 1 419 361 |
| Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, plus 1 % | 1 139 100 |
| | |
| Durée approximative de l'obligation au titre des prestations définies | 19 ans |

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

En 2022, l'Organisation a effectué une évaluation complète pour estimer le passif. Normalement, une évaluation complète est effectuée tous les trois ans.

Date de mesure

Ensemble des régimes : 31 décembre 2022

Taux d'actualisation

| | |
|--|--|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 5,1 % (contre 2,5 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 100 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. |
| Assurance-maladie du personnel : | Europe, 2,3 % (contre 0,4 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques, 5,6 % (contre 3,2 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays, 5,3 % (contre 2,9 % lors de l'évaluation précédente). Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements d'obligations de sociétés de qualité. L'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter les flux de trésorerie attendus et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel retraité – pour chaque regroupement de bureaux. On suppose que le passif est assumé en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis sur la base d'une répartition approximative pour chaque regroupement de bureaux et des courbes de rendement suivantes. L'Organisation des Nations Unies recommande l'utilisation de ces courbes pour l'évaluation des dépenses médicales des retraités, sur la base de consultations avec Aon : Suisse – courbe de l'Aon Swiss AA Corp. zone euro – courbe de l'Aon AA Corp. et États-Unis d'Amérique – courbe de l'Aon AA Above Median. Les taux d'actualisation pour l'évaluation au 31 décembre 2022 sont basés sur la situation géographique des bureaux indiquée dans la section ci-dessous intitulée « regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement ». Le taux ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. |
| Fonds spécial d'indemnisation : | Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 3,8 % (contre 1,6 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 25 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median, de 15 % sur la courbe de l'Aon Swiss AA Corp. et de 60 % sur la courbe de l'Aon EUR AA Corp. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. |
| Assurance-accidents et maladie : | Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 2,8 % (contre 0,3 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 30 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median et de 70 % sur la courbe de l'Aon Swiss AA Corp. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. |

Inflation annuelle générale

| | |
|--|---|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,5 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour le taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près. |
| Assurance-maladie du personnel : | Europe, 1,5 % ; Amériques, 2,4 % ; et autres pays, 2,4 %. Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée), suivant les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (1,2 %) et du taux pour la zone euro (2,6 %), et le taux pour les États-Unis d'Amérique est de 2,4 %, le résultat étant arrondi à 0,1 % près. Les pondérations monétaires pour les demandes de remboursement de chaque Région sont censées être les mêmes que pour les bureaux situés dans ces régions. Les pondérations monétaires utilisées sont les suivantes : pour l'Europe, 80 % de francs suisses et 20 % d'euros ; pour les Amériques, 100 % de dollars des États-Unis ; et pour les autres pays, 80 % de dollars des États-Unis et 20 % d'euros. |
| Fonds spécial d'indemnisation : | Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,35 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 15 % pour les taux de la Suisse, de 60 % pour les taux de la zone euro et de 25 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près. |

Assurance-accidents et maladie : Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,5 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 70 % pour les taux de la Suisse et de 30 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Barème annuel des traitements

Ensemble des régimes : Inflation générale, plus 0,5 % pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite/consécutives à des promotions.

Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Sans objet

Assurance-maladie du personnel : Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe et le Siège sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la catégorie des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classées dans la catégorie « Autres pays ».

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Congés non pris

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) et sont donc exclus de l'évaluation.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés actuels et aux anciens employés d'autres organisations participantes, d'où l'absence d'une base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs de la Caisse et les coûts y relatifs entre toutes les organisations qui y participent. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés au régime. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

Les Statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée au 31 décembre 2021, et la Caisse utilisera les données relatives à la participation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 pour établir les états financiers de 2022.

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021, le taux de couverture des passifs actuariels s'élève à 117,0 % (contre 107,1 % lors de l'évaluation de 2019). Compte non tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le taux de couverture des prestations par les cotisations était de 158,2 % (contre 144,4 % lors de l'évaluation de 2019).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2021 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, au cours de l'exploitation ou à la suite de la cessation de la Caisse, les sommes à verser par chaque organisation affiliée seraient calculées au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Les cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2019, 2020 et 2021) s'élevaient au total à 8,50527 milliards USD, dont 7 % ont été versés par l'OMS.

En 2022, les cotisations versées à la Caisse se sont élevées à 224 millions USD (contre 211 millions USD en 2021). Le montant des cotisations attendues en 2023 s'élève à 237 millions USD environ.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements. Ces rapports sont consultables sur le site Web de la Caisse, à l'adresse www.unjspf.org.

4.13 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2022 ou les années précédentes, mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter le portail Web sur le budget programme et le site Internet de l'OMS.¹

Les produits différés sur les achats remboursables se rapportent à des recettes comptabilisées pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les recettes correspondantes sont comptabilisées sur la base du fait générateur. La totalité du montant des produits différés sur les achats remboursables est courante.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Contributions volontaires | 602 692 | 474 455 |
| Achats remboursables | 3 389 | 6 992 |
| Total des produits différés – courants | 606 081 | 481 447 |
| Contributions volontaires | 381 590 | 393 688 |
| Total des produits différés – non courants | 381 590 | 393 688 |
| Total des produits différés | 987 671 | 875 135 |

Une synthèse des produits différés au 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous, par année et par segment :

| Année | Programmes de base | Situations d'urgence | Poliomyélite | Autres | Total |
|---|--------------------|----------------------|---------------|---------------|----------------|
| | en milliers USD | | | | |
| 2023 | 387 892 | 144 002 | 58 194 | 15 993 | 606 081 |
| Total des produits différés – courants | 387 892 | 144 002 | 58 194 | 15 993 | 606 081 |
| 2024 | 172 481 | 32 449 | 15 669 | 12 916 | 233 516 |
| 2025 | 97 228 | 5 000 | – | 4 882 | 107 110 |
| 2026 | 25 759 | 1 102 | – | 2 004 | 28 865 |

¹ Le portail Web du budget programme de l'OMS (<https://open.who.int/2022-23/home>) et les informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur pour 2022 (document A76/INF./2, https://apps.who.int/gb/f/f_wha76.html) ont été consultés le 25 avril 2023.

| Année | Programmes de base | Situations d'urgence | Poliomyélite | Autres | Total |
|---|--------------------|----------------------|---------------|---------------|----------------|
| | en milliers USD | | | | |
| 2027+ | 10 570 | – | – | 1 529 | 12 099 |
| Total des produits différés – non courants | 306 039 | 38 551 | 15 669 | 21 330 | 381 590 |
| Total des produits différés | 693 931 | 182 553 | 73 863 | 37 323 | 987 671 |

Sur le total indiqué pour le segment des programmes de base de 694 millions USD, 40 millions USD de produits différés courants et 15 millions USD de produits différés non courants sont totalement souples. Le reste est à objet strictement désigné ou réservé à l'obtention de résultats de haut niveau.

4.14 Autres passifs

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à 158 millions USD au 31 décembre 2022 (contre 234 millions USD au 31 décembre 2021). Il s'agit, en majorité, de plusieurs montants non facturés en fin d'année pour un total de 92 millions USD, de plusieurs assurances à payer pour un montant de 46 millions USD (dont 43 millions USD payable au fonds du programme de compensation sans faute du COVAX) et de passifs liés aux expéditions et au fret pour un montant de 15 millions USD.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Charges à payer | 91 821 | 149 504 |
| Pensions à payer | 331 | 973 |
| Assurances à payer | 45 510 | 48 255 |
| Fondations | 3 233 | 3 242 |
| Passifs liés aux expéditions et au fret | 15 133 | 13 252 |
| Rapprochements sur le terrain | 23 | 6 596 |
| Redevance à payer à l'Organisation des Nations Unies | 1 068 | 1 332 |
| Autres passifs | 1 300 | 10 868 |
| Total des autres passifs – courants | 158 419 | 234 022 |
| Frais de retenue – non courants | 199 | |
| Total des autres passifs – non courants | 199 | |

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2022, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Prix de la Fondation pour la recherche sur le syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale | 57 | 56 |
| Fondation D' A. T. Shousha | 102 | 101 |
| Prix D' Comlan A. A. Quenum pour la santé publique | 42 | 42 |
| Fondation Ihsan Doğramacı pour la santé de la famille | 436 | 431 |
| Fondation Léon Bernard | 22 | 22 |
| Bourse Francesco Pocchiari | 151 | 150 |
| Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale | 385 | 383 |
| Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé | 1 006 | 1 024 |
| Fondation des Émirats arabes unis pour la santé | 1 028 | 1 029 |
| Prix D' LEE Jong-wook pour la santé publique | 4 | 4 |
| Solde total – fondations | 3 233 | 3 242 |

4.15 Passifs interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. Les fonds de toutes les entités étant gérés par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte (voir la note 4.2). Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Assurance-maladie du personnel | 99 235 | 113 537 |
| Centre international de calcul (CIC) | 37 508 | 42 313 |
| Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid) | 550 541 | 465 565 |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) | 164 808 | 176 116 |
| Total des passifs interentités | 852 092 | 797 531 |

4.16 Emprunts à long terme

En vertu de ses résolutions WHA55.8 (2002) et WHA56.13 (2003), l'Assemblée mondiale de la Santé a autorisé la construction d'un nouveau bâtiment au Siège pour l'Organisation et pour l'ONUSIDA, d'un coût estimé à 66 millions CHF, la part de l'OMS étant estimée à 33 millions CHF. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de 59,8 millions CHF, dont la part de l'OMS est de 29,9 millions CHF. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée mondiale de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

L'encours du prêt a été actualisé en utilisant le taux des obligations de la Confédération suisse à 30 ans, de 1,476 % en décembre 2022 (-0,095 % pour 2021).

En 2015, en application de la décision WHA67(12) (2014), l'Organisation a signé un nouvel accord de prêt sans intérêt de 140 millions CHF en vue de la planification et de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS à Genève, qui a été reçu en totalité en 2021.

Les remboursements des deux prêts entamés conformément aux accords de prêt et le solde des deux prêts restant dus au 31 décembre 2022 s'élevaient à 123 millions USD (contre 172,8 millions USD au 31 décembre 2021) et se décompose comme suit :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Passifs courants | | |
| Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA | 648 | 654 |
| Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau) | 3 034 | 3 060 |
| Total des passifs courants | 3 682 | 3 714 |
| Passifs non courants | | |
| Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA | 16 829 | 22 221 |
| Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau) | 102 490 | 146 885 |
| Total des passifs non courants | 119 319 | 169 106 |
| Total des emprunts à long terme | 123 001 | 172 820 |

L'échéance de ces passifs est la suivante :

| 2022 | Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA | Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau) | Total des emprunts |
|--|---------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| en milliers USD | | | |
| Moins d'un an | 648 | 3 034 | 3 682 |
| De 1 à 5 ans | 3 240 | 15 170 | 18 410 |
| Plus de 5 ans | 13 589 | 87 320 | 100 909 |
| Total des emprunts à long terme | 17 477 | 105 524 | 123 001 |

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Produits¹

Contributions fixées

Les contributions fixées pour 2022 s'élèvent à 495,9 millions USD (contre 549,3 millions USD pour 2021).²

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| en milliers USD | | |
| Contributions fixées | 481 406 | 526 796 |
| (Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses | 14 487 | 21 761 |
| Contributions fixées déduction faite de la provision | 495 893 | 548 557 |
| Fonds de péréquation des impôts – ajustements | | 736 |
| Total des contributions fixées | 495 893 | 549 293 |

En mai 2021, la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2022-2023, dans laquelle elle a approuvé un budget effectif total de 6,1217 milliards USD (dont 1 milliard USD pour les opérations d'urgence et les appels).³ En mai 2022, le budget effectif total pour l'exercice 2022-2023 a été porté à 6,7261 milliards USD (dont 1 milliard USD pour les opérations d'urgence et les appels).⁴ Dans la résolution WHA74.3 (2021), l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2022-2023 s'élèveraient au total à 964,9 millions USD.

Conformément à la résolution WHA66.16 (2013), lorsque le montant total de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée à parts égales en dollars des États-Unis et en francs suisses. Lorsque le montant de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est inférieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée en dollars des États-Unis uniquement.

Les contributions fixées pour 2022 s'élèvent à 482,5 millions USD, soit 243,5 millions USD et 217,7 millions CHF sur la base du taux de change de mai 2021. Les contributions étant dues à partir du 1^{er} janvier, la part en francs suisses a été enregistrée au taux de change de janvier 2022. Ceci a entraîné une perte de change de 1,0 million USD à l'enregistrement.

À la date de clôture, l'Organisation avait reçu 81 % des contributions fixées pour 2022 (contre 69 % en 2021). Les montants restant à régler sont détaillés à la note 4.3.

¹ Les produits sont analysés plus en détail, par fonds, à l'annexe I.

² Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A76/21.

³ Résolution WHA74.3 (2021).

⁴ Résolution WHA75.5 (2022).

Contributions volontaires

Les contributions volontaires pour 2022 s'élèvent à 3,656 milliards USD (contre 3,365 milliards USD pour 2021).

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Contributions volontaires | 3 661 770 | 3 365 539 |
| (Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses | (5 321) | (311) |
| Contributions volontaires déduction faite de la provision | 3 656 450 | 3 365 228 |

Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Les produits indiqués pour 2022 correspondent, pour 571,2 millions USD (contre 517,3 millions USD en 2021), à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires, par fonds et par contributeur, consulter l'annexe au rapport financier.¹

Les produits provenant des contributions volontaires sont répartis par segment comme suit :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Programmes de base | 1 130 973 | 1 324 108 |
| Situations d'urgence | 1 825 314 | 1 371 775 |
| Poliomyélite | 616 722 | 587 640 |
| Autres | 88 761 | 82 016 |
| Contributions volontaires (brutes) | 3 661 770 | 3 365 539 |

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de 3,656 milliards USD, tient compte de la déduction : i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de 12,8 millions USD (contre 11,2 millions en 2021) ; ii) des réductions – pour un montant de 27,9 millions USD (contre 12,2 millions USD en 2021) – de recettes comptabilisées les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées ; et iii) de la correction des modalités de paiement, qui fait augmenter les produits différés de 16,6 millions USD et baisser les produits courants de 5,0 millions USD, ainsi que de la révision des modalités de paiement, qui fait baisser les produits courants de 0,8 million USD (contre 4,3 millions USD en 2021).

Conformément aux méthodes comptables, les accords signés au cours d'une année financière mais dont l'application débute l'année financière suivante, suivant la date de début qui y est indiquée, seront enregistrés, et les produits correspondants seront comptabilisés, au cours de l'exercice suivant en fonction de la date de début. Au moment de la préparation des états financiers, des produits ou des produits différés d'un montant de 38,3 millions USD ont été enregistrés en janvier 2023 sur la base d'accords signés en 2022 et qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les liquidités correspondant à ces accords qui ont été reçues avant le 31 décembre 2022, ont été comptabilisées comme avances et indiquées dans la note 4.9.²

Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2022, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de 146,3 millions USD (contre 93,1 millions USD

¹ Document A76/INF./2. L'annexe au rapport financier est aussi disponible à l'adresse <https://www.who.int/about/accountability/financial-statements/>, consulté le 25 avril 2023.

² On trouvera aux annexes I et II de plus amples informations sur les produits et les charges liés aux contributions volontaires par pays de programme et par entité des Nations Unies.

au 31 décembre 2021),¹ dont 61 millions USD correspondent à une contribution de fournitures et de matériels médicaux reçus et livrés aux pays en 2021 et début 2022, entièrement comptabilisée en 2022.

| Désignation | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Biens – fournitures et matériels médicaux | 109 901 | 53 133 |
| Biens – bureaux et fournitures pour le terrain | 16 738 | 16 379 |
| Services contractuels | 8 190 | 11 421 |
| Services | 11 442 | 12 190 |
| Contributions volontaires de biens et services | 146 271 | 93 123 |

En outre, l'OMS bénéficie également du droit d'utiliser les terrains mis à sa disposition gratuitement par les gouvernements hôtes. Des informations complémentaires figurent à la note 4.7.

Autres produits

En 2022, les autres produits s'élevaient au total à 55 millions USD (contre 58,6 millions USD au 31 décembre 2021). Ils correspondent principalement aux revenus tirés : des rétributions au titre de services (rétributions pour la préqualification) ; de l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, Unitaïd et le Centre international de calcul ; des achats remboursables ; et des cotisations à l'assurance-accidents et maladie. Les autres sources de revenus sont les rétributions au titre de la chaîne d'approvisionnement, les recettes locatives, les remboursements d'assurances ainsi que la vente de publications et les redevances.

Les achats remboursables correspondent aux médicaments, aux vaccins, aux équipements et aux autres fournitures achetés par l'OMS pour le compte d'États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges (voir la note 5.2) liés aux achats remboursables font partie du fonds d'entreprise et ne sont pas inscrits dans le budget programme.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Rétributions au titre de services | 33 458 | 29 705 |
| Achats remboursables | 998 | 11 612 |
| Redevances, ventes et recettes locatives | 3 857 | 4 825 |
| Autres produits | 16 687 | 12 529 |
| Total des autres produits | 55 000 | 58 671 |

5.2 Charges

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Dépenses liées au personnel | | |
| Coût des traitements | 1 062 026 | 1 059 549 |
| Coût actuariel | 3 731 | 35 467 |
| Autres dépenses liées au personnel | 98 421 | 89 585 |
| Total des dépenses liées au personnel | 1 164 178 | 1 184 601 |
| Fournitures et matériels médicaux | | |
| Fournitures médicales | 401 180 | 444 168 |
| Fournitures médicales – en nature | 109 901 | 53 133 |

¹ Les informations relatives aux contributions de biens et services sont disponibles sur le portail Web de l'OMS consacré au budget programme, à l'adresse <http://open.who.int/2022-23/home> (consulté le 16 mars 2023), et sur le site Web de l'OMS, à l'adresse <https://www.who.int/about/accountability/financial-statements/en/> (consulté le 25 avril 2023).

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Total des fournitures et matériels médicaux | 511 081 | 497 301 |
| Services contractuels | | |
| Mise en œuvre directe | 392 049 | 286 402 |
| Services contractuels généraux | 778 245 | 875 135 |
| Contrats de consultants et de recherche | 36 285 | 38 677 |
| Accords de services spéciaux | 97 843 | 90 490 |
| Frais de sécurité et autres | 24 800 | 28 029 |
| Services rendus en nature | 8 190 | 11 421 |
| Total – Services contractuels | 1 337 412 | 1 330 217 |
| Transferts et subventions | | |
| Coopération financière directe | 194 878 | 138 665 |
| Lettres d'accord de subvention | 136 018 | 90 124 |
| Achats de matériel pour des tiers | 127 893 | 180 120 |
| Bourses d'études | 1 258 | 1 570 |
| Total des transferts et subventions | 460 047 | 410 479 |
| Voyages | | |
| Voyages | 160 912 | 78 227 |
| Total – Voyages | 160 912 | 78 227 |
| Charges opérationnelles générales | | |
| Frais de bureau et services essentiels | 66 950 | 72 489 |
| Loyers | 19 355 | 15 755 |
| Frais communs des Nations Unies | 26 863 | 31 672 |
| Coûts informatiques | 33 402 | 33 778 |
| Restauration | 8 970 | 5 433 |
| Entretien des véhicules et coûts de carburant | 6 946 | 6 880 |
| Vérification extérieure des comptes | 281 | 248 |
| Frais de représentation | 236 | 79 |
| Autres | 13 236 | 3 075 |
| Autres – en nature | 16 738 | 16 379 |
| Total des charges opérationnelles générales | 192 977 | 185 788 |
| Équipement, véhicules et mobilier | | |
| Équipement, véhicules et mobilier | 6 973 | 18 966 |
| Total – Équipement, véhicules et mobilier | 6 973 | 18 966 |
| Dépréciation et amortissement | | |
| Dépréciation | 13 254 | 11 742 |
| Amortissement (voir la note 4.8) | 839 | 1 154 |
| Total de la dépréciation et de l'amortissement | 14 093 | 12 896 |
| Total des charges¹ | 3 847 673 | 3 718 475 |

¹ Les charges sont analysées plus en détail, par fonds, à l'annexe I. On trouvera aux annexes I et II de plus amples informations sur les charges par pays de programme et par entité des Nations Unies.

Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du coût actuariel du passif du régime d'assurance-maladie du personnel, du fonds spécial d'indemnisation, des paiements de fin de contrat et de l'assurance-accidents et maladie (voir la note 4.12), qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière (État II).

Fournitures et matériels médicaux

L'OMS achète et distribue des fournitures et matériels médicaux principalement pour la mise en œuvre d'activités programmatiques dans les pays. Il s'agit de vaccins, de médicaments, de fournitures médicales et d'articles nécessaires au fonctionnement des hôpitaux, dont le carburant, et les frais d'expédition sont inclus. Les charges relatives aux fournitures médicales comprennent le coût des achats remboursables – voir la note 5.1 (Autres produits) et les fournitures médicales reçues comme contributions en nature.

Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées par l'OMS pour le recours à des prestataires de services, tels que des experts, dans le cadre de ses activités programmatiques. Il correspond principalement à la mise en œuvre directe d'activités (par exemple de campagnes de vaccination organisées par l'OMS en collaboration avec des gouvernements nationaux), à des services contractuels généraux (accords pour l'exécution de travaux pour l'externalisation de services professionnels, activités de proximité, services de construction, fonctionnement des programmes, etc.), à des contrats de consultants et de recherche, et à des accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels.

Transferts et subventions

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des subventions accordées à des entités nationales (principalement des ministères de la santé) et à des lettres d'accord signées avec d'autres entités pour mener à bien des activités conformes aux objectifs de l'Organisation, à des charges relatives aux bourses et à des achats de matériel pour des tiers. Ces transferts et subventions à des ministères sont désignés sous le nom de « coopération financière directe ». Les charges sont normalement comptabilisées au moment de l'enregistrement de la réception des services ou de l'approbation des factures, la date la plus proche étant retenue. Les entités sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et l'OMS effectue un suivi sur site et des vérifications ponctuelles des activités en cours couvertes par la coopération financière directe et un examen a posteriori de certaines activités couvertes par la coopération financière directe après une évaluation des risques. Les charges sont indiquées nettes de tout remboursement. Sur la base de ces examens, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses si les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées.

Voyages

Les frais de voyage correspondent aux voyages payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants, les membres du personnel affectés à des fins de développement et les représentants d'États Membres. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages.

Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux, du Siège. Elles comprennent les frais relatifs aux services essentiels, aux télécommunications, aux loyers, à l'entretien et à la réparation des actifs afin que ceux-ci continuent à fonctionner dans leur état actuel, aux licences de logiciels, aux dépenses de représentation, engagées principalement à l'occasion des réunions et des formations et les autres frais opérationnels mineurs. Les primes d'assurance pour couvrir les accidents et maladies catastrophiques entrent également dans cette catégorie. La rubrique « Autres – en nature » correspond aux bureaux en location, aux fournitures et aux autres articles reçus comme contributions en nature.

Équipement, véhicules et mobilier

En 2022, les charges se sont élevées au total à 7 millions USD (contre 19 millions USD en 2021) pour les achats d'articles inférieurs au seuil de capitalisation.

Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Tous les articles supérieurs au seuil de capitalisation sont dépréciés conformément à la politique en vigueur.

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile. Il concerne les logiciels achetés.

5.3 Produits financiers/charges financières

Le total des produits financiers et des charges financières englobe des montants relatifs aux fonds administrés par l'OMS pour le compte d'autres entités (voir la note 4.15). Les recettes tirées des placements concernant d'autres entités sont allouées à ces entités. En outre, les intérêts sont répartis sur la base du solde moyen du fonds et comptabilisés comme produits financiers et charges financières pour ce fonds.

Le décompte des produits financiers et des charges financières s'établit comme suit :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Revenus des actifs financiers | 9 794 | (280) |
| Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements | (4 183) | (3 855) |
| Gains ou (pertes) au change net(te)s réalisé(e)s ^a | 28 064 | 59 998 |
| Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s | 11 930 | (41 795) |
| Gains ou (pertes) net(te)s sur l'actualisation des emprunts à long terme ^b | 44 829 | |
| Gains ou (pertes) de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat et le fonds d'assurance-accidents et maladie | 18 792 | (3 068) |
| Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat et du fonds d'assurance-accidents et maladie | (2 847) | (2 160) |
| Total net des produits financiers (OMS et autres entités) | 106 379 | 8 840 |
| Revenus des actifs financiers et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités | (12 220) | (5 946) |
| Total net des produits financiers de l'OMS | 94 159 | 2 894 |

^a Dont les différences dues à l'arrondi de l'état financier au millier de dollars des États-Unis près.

^b Les gains en 2022 sont liés à l'actualisation du prêt à la construction et résultent d'une hausse des taux d'intérêt, comme indiqué à la note 4.16.

6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette

6.1 Fonds général

Le solde total du Fonds général au 31 décembre 2022 s'élevait à 4,630 milliards USD (contre 4,085 milliards USD au 31 décembre 2021), dont 3,660 milliards USD étaient à objet désigné et 970 millions USD constituaient des réserves souples. Les différents éléments du Fonds général sont présentés ci-dessous :

| Désignation | Notes | 31 décembre 2022 | | | 31 décembre 2021 | | |
|------------------------------|--------------|------------------|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | | Fonds souples | Fonds à objet désigné | Total | Fonds souples | Fonds à objet désigné | Total |
| | | en milliers USD | | | | | |
| Budget ordinaire | 6.1.a | (1 999) | | (1 999) | 13 699 | | 13 699 |
| Fonds volontaires | 6.1.b | 941 392 | 3 660 064 | 4 601 456 | 750 565 | 3 289 651 | 4 040 216 |
| Fonds général | 6.1.a | 939 393 | 3 660 064 | 4 599 457 | 764 264 | 3 289 651 | 4 053 915 |
| Fonds général – réserves | 6.1.a | 31 000 | | 31 000 | 31 000 | | 31 000 |
| Total – Fonds général | | 970 393 | 3 660 064 | 4 630 457 | 795 264 | 3 289 651 | 4 084 915 |

6.1.a Budget ordinaire

Cette note fournit des précisions sur les produits et les charges au budget ordinaire.

| Désignation | Budget ordinaire | | | Fonds général – réserves | Total |
|--|--|---------------------------------|----------------|--------------------------|---------------|
| | Fonds des contributions fixées des États Membres | Fonds de péréquation des impôts | Total | Fonds de roulement | |
| | en milliers USD | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2022 | 200 | 13 499 | 13 699 | 31 000 | 44 699 |
| Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1) | 495 893 | | 495 893 | | 495 893 |
| Crédits au fonds de péréquation des impôts | (4 000) | 4 000 | | | |
| Charges financières | (1 547) | | (1 547) | | (1 547) |
| Produits accessoires | 1 407 | | 1 407 | | 1 407 |
| Charges programmatiques | (516 847) | | (516 847) | | (516 847) |
| Transfert au Fonds pour les infrastructures, conformément aux décisions WHA69(18) (2016) et WHA70(16) (2017) | | | | | |
| Remboursements d'impôts aux membres du personnel | | 5 396 | 5 396 | | 5 396 |
| Remboursements/ajustements | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2022 | (24 894) | 22 895 | (1 999) | 31 000 | 29 001 |

Conformément à la résolution WHA74.3 (2021), l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le versement d'une somme de 4 millions USD au fonds de péréquation des impôts et a décidé que le fonds de roulement serait maintenu à son niveau actuel de 31 millions USD.

6.1.b Fonds volontaires

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds volontaire relatif aux contributions de base, aux contributions à objet désigné et aux contributions des partenariats.

| Désignation | Notes | 31 décembre 2021 | Produits | Charges | 31 décembre 2022 |
|---|----------|------------------|------------------|--------------------|------------------|
| en milliers USD | | | | | |
| Contributions volontaires de base | | 135 172 | 182 068 | (68 689) | 248 551 |
| Fonds des contributions volontaires de base | | 329 970 | 142 003 | (238 050) | 233 923 |
| Fonds des contributions volontaires à objet désigné | | 1 462 765 | 810 664 | (746 446) | 1 526 983 |
| Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR) | | 32 425 | 23 691 | (15 014) | 41 102 |
| Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP) | | 37 032 | 27 422 | (31 804) | 32 650 |
| Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration | | 354 735 | 616 723 | (650 896) | 320 562 |
| Fonds des dépenses d'appui aux programmes | 6.1.b.i | 615 393 | 252 617 | (175 169) | 692 841 |
| Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises | | 952 284 | 1 744 956 | (1 367 951) | 1 329 289 |
| Fonds de réserve pour les situations d'urgence | 6.1.b.ii | 63 015 | 80 358 | (37 024) | 106 349 |
| Fonds pour la facturation au service – opérations avec contrepartie directe | | 58 830 | 24 792 | (14 561) | 69 061 |
| Fonds pour la chaîne d'approvisionnement | | (1 405) | 1 733 | (183) | 145 |
| Total des fonds volontaires | | 4 040 216 | 3 907 027 | (3 345 787) | 4 601 456 |

6.1.b.i Fonds des dépenses d'appui aux programmes

Le fonds des dépenses d'appui aux programmes (auparavant appelé « Compte spécial de frais généraux ») a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17 (1981), les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses. Cette résolution prévoit une commission uniforme de 13 % sur les dépenses des projets. Le Directeur général a plusieurs fois fait exception à cette règle, principalement pour les situations d'urgence. Pour 2022, les recettes relatives aux dépenses des projets se sont élevées à 252,3 millions USD, ce qui correspond à un taux moyen de 8,5 % pour les dépenses d'appui aux programmes (contre 8 % en 2021) ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'état du fonds :

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Solde au 1^{er} janvier | 615 393 | 518 866 |
| Produits | | |
| Dépenses d'appui aux programmes | 252 286 | 245 184 |
| Produits financiers | (2 217) | 30 307 |
| Accords de services administratifs passés avec d'autres entités | 5 652 | 3 574 |
| Transfert pour des projets particuliers ^a | | 40 000 |
| Autres produits | | 255 |
| Total des produits | 255 721 | 319 320 |
| Charges | | |
| Dépenses liées au personnel | 73 246 | 146 803 |
| Fournitures et matériels médicaux | 512 | 690 |
| Services contractuels | 26 261 | 29 574 |
| Transferts et subventions à d'autres entités | 37 | 1 006 |
| Voyages | 2 691 | 680 |
| Charges opérationnelles générales | 26 525 | 31 444 |
| Équipement, véhicules et mobilier | 1 790 | 3 285 |
| Total des charges | 131 062 | 213 482 |
| À déduire : | | |
| Transfert aux fonds d'affectation spéciale ^b | 41 890 | 9 000 |
| Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires | 5 321 | 311 |
| Solde au 31 décembre | 692 841 | 615 393 |

^a En 2021, le fonds des dépenses d'appui aux programmes a reçu un transfert de 36 millions USD du fonds pour la mobilité et un transfert de 4 millions USD du fonds pour la maternité.

^b En 2022, des transferts ont été effectués du fonds pour les dépenses d'appui aux programmes au fonds pour la technologie de l'information (38,3 millions USD), au fonds pour la mobilité (3,5 millions USD) et au fonds pour la maternité (90 000 USD). En 2021, 9 millions USD ont été transférés du fonds pour les dépenses d'appui aux programmes au fonds pour la technologie de l'information.

On trouvera ci-après le décompte des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes :

| Taux | Produits au titre des dépenses d'appui aux programmes pour 2022 | Proportion du total des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes |
|--------------|---|---|
| | en milliers USD | |
| 13 % | 106 108 | 42 % |
| 7 % | 132 880 | 53 % |
| 5 % | 6 755 | 3 % |
| 3 % | 5 009 | 2 % |
| Autres | 1 534 | <1 % |
| Total | 252 286 | 100 % |

6.1.b.ii Fonds de réserve pour les situations d'urgence

Ce fonds a été créé par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il a pour but d'assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain, avec une capitalisation cible de 100 millions USD. On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Solde au 1^{er} janvier | 63 015 | 30 945 |
| Produits | | |
| Contributions | 80 358 | 46 299 |
| Total des produits | 80 358 | 46 299 |
| Charges | | |
| Dépenses liées au personnel | 1 235 | 313 |
| Fournitures et matériels médicaux | 8 148 | 2 315 |
| Services contractuels | 15 906 | 7 106 |
| Transferts et subventions | 4 648 | 635 |
| Voyages | 2 249 | 1 383 |
| Charges opérationnelles générales | 4 202 | 1 962 |
| Équipement, véhicules et mobilier | 636 | 515 |
| Total des charges | 37 024 | 14 229 |
| Solde au 31 décembre | 106 349 | 63 015 |

6.2 États Membres – Autres

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds « États Membres – Autres ».

| Désignation | Notes | 31 décembre 2021 | Produits | Charges ^a | 31 décembre 2022 |
|--|-------|--------------------|----------------|----------------------|------------------|
| | | en milliers USD | | | |
| Fonds commun | | 405 011 | (172) | 5 371 | 410 210 |
| Fonds d'entreprise | | | | | |
| Fonds pour l'assurance-accidents et maladie | | 13 466 | (8 851) | (4 615) | |
| Autres fonds d'entreprise | | 22 085 | 162 462 | (170 007) | 14 540 |
| Total du fonds d'entreprise | | 35 551 | 153 611 | (174 622) | 14 540 |
| Fonds d'affectation spéciale | | | | | |
| Fonds pour les infrastructures | 6.2.a | 182 115 | 52 719 | (42 669) | 192 165 |
| Fonds spécial d'indemnisation | | (45 269) | 16 008 | 26 400 | (2 861) |
| Fonds de l'Assurance-maladie du personnel | | (1 254 390) | | 979 310 | (275 080) |
| Fonds pour les paiements de fin de contrat | | (47 875) | 12 366 | (13 515) | (49 024) |
| Autres fonds d'affectation spéciale | | (15 484) | 169 035 | (116 506) | 37 045 |
| Total du fonds d'affectation spéciale | | (1 180 903) | 250 128 | 833 020 | (97 755) |
| Total – États Membres – Autres | | (740 341) | 403 567 | 663 769 | 326 995 |

^a Les charges comprennent les gains et pertes actuariels comptabilisés à l'actif net. Les fonds soumis à une évaluation actuarielle sont indiqués à la note 4.12.

6.2.a Fonds pour les infrastructures

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation | Notes | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|----------|------------------|------------------|
| en milliers USD | | | |
| Fonds immobilier | 6.2.a.i | 151 245 | 146 792 |
| Fonds pour la technologie de l'information | 6.2.a.ii | 40 920 | 35 323 |
| Total du fonds pour les infrastructures | | 192 165 | 182 115 |

6.2.a.i. Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants ; à l'acquisition de terrains, le cas échéant ; et aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants ; enfin, à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| en milliers USD | | |
| Solde au 1^{er} janvier | 146 792 | 140 966 |
| Produits | | |
| Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16) (2017) | | 10 000 |
| Transfert pour des projets particuliers ^a | 1 733 | |
| Contributions venant de l'état de paie | 10 913 | 10 622 |
| Produits financiers | 252 | 157 |
| Produits locatifs | 1 773 | 2 195 |
| Total des produits | 14 671 | 22 974 |
| Charges | | |
| Dépenses liées au personnel | 99 | 63 |
| Fournitures et matériels médicaux | 12 | 10 |
| Services contractuels | 5 097 | 11 469 |
| Voyages | 9 | 49 |
| Charges opérationnelles générales | 4 851 | 5 420 |
| Équipement, véhicules et mobilier | 150 | 137 |
| Total des charges | 10 218 | 17 148 |
| Solde au 31 décembre | 151 245 | 146 792 |

^a En 2022, 1,73 million USD ont été reçus au titre du remboursement d'une avance de 3,46 millions USD au fonds pour la technologie de l'information pour un projet informatique dans le nouveau bâtiment du Siège.

6.2.a.ii Fonds pour la technologie de l'information

Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (fonds des dépenses d'appui aux programmes compris). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| | en milliers USD | |
| Solde au 1^{er} janvier | 35 323 | 31 187 |
| Produits | | |
| Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16) (2017) | | 15 000 |
| Transfert pour des projets particuliers ^a | 38 300 | 9 000 |
| Total des produits | 38 300 | 24 000 |
| Charges | | |
| Dépenses liées au personnel | 9 129 | 2 450 |
| Services contractuels | 17 447 | 14 831 |
| Voyages | 39 | 20 |
| Charges opérationnelles générales | 4 645 | 2 141 |
| Équipement, véhicules et mobilier | (290) | 422 |
| Transfert pour des projets particuliers | 1 733 | |
| Total des charges | 32 703 | 19 864 |
| Solde au 31 décembre | 40 920 | 35 323 |

^a Les transferts du fonds pour les dépenses d'appui aux programmes se sont élevés à 38,3 millions USD en 2022 et à 9 millions USD en 2021.

^b En 2022, 1,73 million USD ont été remboursés au fonds immobilier au titre d'une avance de 3,46 millions USD accordée en 2020.

6.3 Fonds fiduciaire

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds fiduciaire.

| Désignation | 31 décembre 2021 | Produits | Charges | 31 décembre 2022 |
|---|------------------|---------------|-----------------|------------------|
| | en milliers USD | | | |
| Fonds fiduciaire | | | | |
| Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé | 9 747 | 6 582 | (4 968) | 11 361 |
| Fonds de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé | 10 999 | 7 060 | (6 594) | 11 465 |
| Fonds de l'ESPEN | 13 798 | 5 750 | (11 128) | 8 420 |
| Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant | 10 543 | 3 279 | (7 088) | 6 734 |
| Fonds de l'Association du personnel | 157 | 1 070 | (617) | 610 |
| Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac | 17 076 | 16 616 | (9 456) | 24 236 |
| Total du fonds fiduciaire | 62 320 | 40 357 | (39 851) | 62 826 |

7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2021, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA74.3 sur le budget programme 2022-2023, en vertu de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice 2022-2023, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de 6,1217 milliards USD. En mai 2022, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA75.5 portant le budget programme 2022-2023 à 6,7261 milliards USD. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière (État I), l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et le tableau des flux de trésorerie (État IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Comme indiqué à la note 2.17, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

- Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et dans d'autres cas particuliers.
- Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.
- Les différences relatives aux entités sont dues à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire, qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.
- Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie (État IV) et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV pour décembre 2022 figure ci-dessous.

| Désignation | 2022 | | | |
|--|-----------------|------------------|----------------|--------------------|
| | Fonctionnement | Placements | Financement | Total |
| | en milliers USD | | | |
| Montant réel sur une base comparable (État V) | (3 376 557) | | | (3 376 557) |
| Différences de base | 55 800 | (320 242) | (3 492) | (267 934) |
| Différences de calendrier | 210 344 | | | 210 344 |
| Différences relatives aux entités | 204 972 | 14 744 | | 219 716 |
| Différences de présentation | 3 325 341 | (18 776) | | 3 306 565 |
| Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV) | 419 900 | (324 274) | (3 492) | 92 134 |

8. Information sectorielle

8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | Siège | Bureau régional de l'Afrique | Bureau régional des Amériques | Bureau régional de la Méditerranée orientale | Bureau régional de l'Europe | Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | Bureau régional du Pacifique occidental | Total |
|--|---------------------|------------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|--------------------------------------|---|------------------|
| ACTIFS | | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 368 175 | 22 627 | 0 | 27 129 | 2 383 | 4 785 | 4 992 | 430 091 |
| Placements à court terme | 4 916 482 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 916 482 |
| Créances courantes | 2 663 995 | 4 103 | (1 139 557) | 1 434 | 1 130 | 6 666 | 356 | 1 538 127 |
| Créances sur le personnel | 7 893 | 3 524 | 0 | 1 172 | 1 023 | 614 | 1 823 | 16 049 |
| Stocks | 123 566 | 20 348 | 0 | 29 112 | 571 | 1 872 | 2 819 | 178 288 |
| Paiements anticipés et dépôts | 10 123 | 463 | 0 | 1 | 431 | 3 444 | 223 | 14 685 |
| Total des actifs courants | 8 090 234 | 51 065 | (1 139 557) | 58 848 | 5 538 | 17 381 | 10 213 | 7 093 722 |
| Actifs non courants | | | | | | | | |
| Créances non courantes | 381 590 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 381 590 |
| Placements à long terme | 99 767 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 99 767 |
| Immobilisations corporelles | 192 267 | 12 666 | 0 | 21 332 | 1 752 | 1 852 | 1 109 | 230 978 |
| Actifs incorporels | 6 231 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 231 |
| Total des actifs non courants | 679 855 | 12 666 | 0 | 21 332 | 1 752 | 1 852 | 1 109 | 718 566 |
| TOTAL DES ACTIFS | 8 770 089 | 63 731 | (1 139 557) | 80 180 | 7 290 | 19 233 | 11 322 | 7 812 288 |
| PASSIFS | | | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | | | |
| Contributions reçues en avance | 72 385 | 1 456 | 0 | 0 | 0 | 0 | (5) | 73 836 |
| Dettes | 17 427 | 19 170 | 0 | 14 704 | 10 189 | 4 060 | 3 144 | 68 694 |
| Dettes envers le personnel | 706 | 484 | 0 | 353 | 103 | 133 | 147 | 1 926 |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants | 47 244 | 18 238 | 0 | 9 006 | 7 057 | 5 074 | 4 964 | 91 583 |
| Produits différés courants | 606 081 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 606 081 |
| Passifs financiers | 68 948 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 68 948 |
| Autres passifs courants | (24 926 364) | 10 337 050 | 138 444 | 7 362 286 | 2 265 582 | 2 908 400 | 2 073 021 | 158 419 |
| Passifs interentités | 852 092 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 852 092 |
| Emprunts à long terme – courants | 3 682 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 682 |
| Total des passifs courants | (23 257 799) | 10 376 398 | 138 444 | 7 386 349 | 2 282 931 | 2 917 667 | 2 081 271 | 1 925 261 |

| Désignation | Siège | Bureau régional de l'Afrique | Bureau régional des Amériques | Bureau régional de la Méditerranée orientale | Bureau régional de l'Europe | Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | Bureau régional du Pacifique occidental | Total |
|--|---------------------|------------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|--------------------------------------|---|------------------|
| Passifs non courants | | | | | | | | |
| Emprunts à long terme – non courants | 119 319 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 119 319 |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | 589 401 | (175 205) | 0 | (51 604) | 73 248 | (36 587) | (33 612) | 365 641 |
| Produits différés non courants | 381 590 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 381 590 |
| Autres passifs non courants | 199 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 199 |
| Total des passifs non courants | 1 090 509 | (175 205) | 0 | (51 604) | 73 248 | (36 587) | (33 612) | 866 749 |
| TOTAL DES PASSIFS | (22 167 290) | 10 201 193 | 138 444 | 7 334 745 | 2 356 179 | 2 881 080 | 2 047 659 | 2 792 010 |
| ACTIF NET/SITUATION NETTE | | | | | | | | |
| Fonds général | 30 041 594 | (10 069 596) | (1 261 881) | (7 147 651) | (2 148 963) | (2 790 187) | (1 992 859) | 4 630 457 |
| États Membres – Autres | 721 075 | (11 405) | (14 460) | (102 332) | (153 426) | (70 407) | (42 050) | 326 995 |
| Fonds fiduciaires | 174 710 | (56 461) | (1 660) | (4 582) | (46 500) | (1 253) | (1 428) | 62 826 |
| TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE | 30 937 379 | (10 137 462) | (1 278 001) | (7 254 565) | (2 348 889) | (2 861 847) | (2 036 337) | 5 020 278 |
| TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE | 8 770 089 | 63 731 | (1 139 557) | 80 180 | 7 290 | 19 233 | 11 322 | 7 812 288 |

8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | Siège | Bureau régional de l'Afrique | Bureau régional des Amériques | Bureau régional de la Méditerranée orientale | Bureau régional de l'Europe | Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | Bureau régional du Pacifique occidental | Total |
|--|------------------|------------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|--------------------------------------|---|------------------|
| Produits | | | | | | | | |
| Contributions fixées | 495 893 | | | | | | | 495 893 |
| Contributions volontaires | 3 656 450 | | | | | | | 3 656 450 |
| Contributions volontaires de biens et services | 146 271 | | | | | | | 146 271 |
| Autres produits | 57 711 | (588) | | (398) | (1 386) | (144) | (195) | 55 000 |
| Total des produits | 4 356 325 | (588) | | (398) | (1 386) | (144) | (195) | 4 353 614 |
| Charges | | | | | | | | |
| Dépenses liées au personnel | 528 763 | 244 359 | 39 169 | 125 862 | 108 988 | 60 205 | 56 832 | 1 164 178 |
| Fournitures et matériels médicaux | 225 557 | 36 386 | 3 590 | 140 330 | 52 586 | 39 870 | 12 762 | 511 081 |
| Services contractuels | 320 034 | 426 026 | 40 076 | 346 058 | 75 119 | 86 491 | 43 608 | 1 337 412 |
| Transferts et subventions | 18 773 | 63 518 | 18 157 | 145 803 | 57 420 | 33 548 | 22 828 | 460 047 |
| Voyages | 54 098 | 54 057 | 8 669 | 16 427 | 13 792 | 6 603 | 7 266 | 160 912 |
| Charges opérationnelles générales | 62 173 | 41 379 | 4 336 | 42 095 | 17 061 | 19 053 | 6 880 | 192 977 |
| Équipement, véhicules et mobilier | (5 456) | 6 835 | 1 924 | 1 506 | (698) | 1 892 | 970 | 6 973 |
| Dépréciation et amortissement | 5 998 | 3 725 | | 2 415 | 476 | 948 | 531 | 14 093 |
| Total des charges | 1 209 940 | 976 285 | 115 921 | 820 496 | 324 744 | 248 610 | 151 677 | 3 847 673 |
| Recettes/(charges) financières | 91 915 | (944) | 6 | 1 365 | 1 005 | (1 256) | 2 068 | 94 159 |
| (DÉFICIT)/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE^a | 3 238 300 | (977 817) | (115 915) | (819 529) | (325 125) | (250 010) | (149 804) | 600 100 |

^a Le solde des recettes présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Ceci est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux

En 2022, un montant total de 51 913 USD a été passé par profits et pertes (contre 22 576 USD en 2021). Il est ventilé comme suit : 44 368 USD au titre de créances relatives à la coopération financière directe, 6393 USD au titre de trop-perçus versés à des fournisseurs et 1152 USD au titre de trop-perçus de traitement liés à la démission de membres du personnel et dont le solde a été jugé irrécouvrable.

En 2022, six versements à titre gracieux pour un montant de 112 998 USD ont été approuvés (des versements à titre gracieux pour un montant de 257 833 USD avaient été effectués en 2021).

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme personnel de direction essentiel. Le tableau ci-dessous indique le nombre de membres du personnel de direction essentiel et leur rémunération globale.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|--|-----------------|--------------|
| Nombre de personnes | 25 | 25 |
| Nombre de postes | 25 | 25 |
| | en milliers USD | |
| Rémunération et ajustement de poste | 6 143 | 6 114 |
| Avantages | 302 | 439 |
| Pension et assurance-maladie | 1 794 | 1 753 |
| Rémunération totale | 8 239 | 8 305 |
| Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel | 155 | 49 |
| Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant) | 8 394 | 8 354 |

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'Assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

Fondation de soutien à l'Organisation mondiale de la Santé (Fondation pour l'OMS)

La Fondation pour l'OMS est une fondation caritative à but non lucratif de droit suisse, qui a conclu en 2020 un accord avec l'Organisation en vue de renforcer le programme général de travail et les priorités de l'OMS ou de soutenir autrement le mandat de l'Organisation. L'accord signé en 2020 précise la nature de la relation, les modalités du partenariat, le statut indépendant des parties et les conditions d'utilisation de l'appellation « OMS » ; il définit également le rôle, la composition et les fonctions du Comité mixte de planification et de

coordination, principale instance permettant d'assurer une communication et une coordination solides concernant les stratégies destinées à soutenir les politiques, les objectifs, les activités et les causes de l'OMS. Un résumé de l'accord est disponible à l'adresse suivante : <https://www.whofoundationproject.org/wp-content/uploads/2020/09/MOU-WHO-WHOF-signed.pdf>.

Au 31 décembre 2022, le Fondation pour l'OMS avait transféré 9,2 millions USD aux programmes de l'OMS.

11. Événements postérieurs à la date de reporting

La date de reporting de l'OMS est le 31 décembre 2022. La publication des états financiers a été autorisée le 17 mars 2023, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle l'émission des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2022, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés, car le remboursement de sommes a été considéré comme improbable. Cependant, une affaire concernant des litiges contractuels doit être considérée comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à 202 355 USD (contre 319 122 USD au 31 décembre 2021).

Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des bureaux et des entrepôts dans plusieurs pays (note 4.7). En 2022, les charges de l'OMS pour la location de bureaux s'élevaient à 16,4 millions USD. Les sommes minimales à payer à l'avenir pour la location de locaux dont le loyer annuel est supérieur à 50 000 USD pour les périodes suivantes s'établissent comme suit :

| Désignation | Total | |
|---|-----------------|---------------|
| | en milliers USD | |
| | Année 2022 | Année 2021 |
| Moins d'un an | 15 800 | 14 704 |
| De 1 à 5 ans | 16 314 | 23 699 |
| Plus de 5 ans | 1 743 | 2 972 |
| Total des engagements relatifs à des locations simples | 33 857 | 41 375 |

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de reporting.

Au 31 décembre 2022, les produits locatifs au titre de bureaux s'élevaient au total à 0,4 million USD (contre 0,5 million USD au 31 décembre 2021). Il n'y a pas d'engagement de paiement minimum pour 2023 et les années suivantes.

Engagements

Dans le cadre de ses activités, l'OMS conclut des contrats avec divers fournisseurs. Le tableau suivant présente les commandes en cours pour lesquelles l'OMS n'avait pas reçu les biens ou services correspondants au 31 décembre 2022.

| Désignation | Total | |
|------------------------------|-----------------|----------------|
| | en milliers USD | |
| | Année 2022 | Année 2021 |
| Immobilisations corporelles | 13 090 | 14 855 |
| Biens | 152 207 | 175 924 |
| Services | 572 450 | 260 441 |
| Total des engagements | 737 747 | 451 220 |

Actifs éventuels

Conformément à la Norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2022, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

Tableau I. État de la performance financière par fonds^a

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

| Désignation | Fonds général | | | | États Membres – Autres | | | Fonds fiduciaires | Total partiel | Éliminations ^b | Total | Pourcentage |
|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------------|--------------------|------------------------------|-------------------|------------------|---------------------------|------------------|--------------|
| | Budget ordinaire | Fonds volontaires | Éliminations | Total partiel | Fonds commun | Fonds d'entreprise | Fonds d'affectation spéciale | | | | | |
| Produits | | | | | | | | | | | | |
| Contributions fixées | 495 893 | | | 495 893 | | | | | | | 495 893 | 11 % |
| Contributions volontaires | | 3 618 801 | | 3 618 801 | | | | 40 296 | 40 296 | (2 647) | 3 656 450 | 84 % |
| Contributions volontaires de biens et services | | | | | | 146 271 | | | 146 271 | | 146 271 | 4 % |
| Autres produits | 1 407 | 288 226 | (248 249) | 41 384 | (172) | 7 340 | 250 128 | 61 | 257 357 | (243 741) | 55 000 | 1 % |
| Total des produits opérationnels | 497 300 | 3 907 027 | (248 249) | 4 156 078 | (172) | 153 611 | 250 128 | 40 357 | 443 924 | (246 388) | 4 353 614 | 100 % |
| Charges | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses liées au personnel | 404 030 | 746 405 | | 1 150 435 | | 22 067 | 153 145 | 19 679 | 194 891 | (181 148) | 1 164 178 | 30 % |
| Fournitures et matériels médicaux | 4 569 | 381 602 | | 386 171 | 12 967 | 110 438 | 5 851 | 31 | 129 287 | (4 377) | 511 081 | 13 % |
| Services contractuels | 53 601 | 1 227 669 | | 1 281 270 | (4 178) | 16 626 | 44 178 | 11 405 | 68 031 | (11 889) | 1 337 412 | 35 % |
| Transferts et subventions | 8 527 | 452 084 | | 460 611 | | 307 | 234 | 4 064 | 4 605 | (5 169) | 460 047 | 12 % |
| Voyages | 14 718 | 144 164 | | 158 882 | | 38 | 448 | 1 546 | 2 032 | (2) | 160 912 | 4 % |
| Charges opérationnelles générales | 22 387 | 409 234 | (248 249) | 183 372 | | 25 084 | 25 264 | 3 038 | 53 386 | (43 781) | 192 977 | 5 % |
| Équipement, véhicules et mobilier | 3 619 | 18 341 | | 21 960 | (12 995) | 185 | (2 243) | 88 | (14 965) | (22) | 6 973 | 0 % |
| Dépréciation et amortissement | | | | | 14 093 | | | | 14 093 | | 14 093 | 1 % |
| Total des charges | 511 451 | 3 379 499 | (248 249) | 3 642 701 | 9 887 | 174 745 | 226 877 | 39 851 | 451 360 | (246 388) | 3 847 673 | 100 % |
| Produits financiers | (1 547) | 33 712 | | 32 165 | 15 258 | 123 | 46 613 | | 61 994 | | 94 159 | |
| EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE | (15 698) | 561 240 | | 545 542 | 5 199 | (21 011) | 69 864 | 506 | 54 558 | | 600 100 | |
| Solde des fonds – 1^{er} janvier 2021 | 44 699 | 4 040 216 | | 4 084 915 | 405 011 | 35 551 | (1 180 903) | 62 320 | (678 021) | | 3 406 894 | |
| Ajustements directs de l'actif net/situation nette | | | | | | | 1 013 284 | | 1 013 284 | | 1 013 284 | |
| Solde des fonds – 31 décembre 2022 | 29 001 | 4 601 456 | | 4 630 457 | 410 210 | 14 540 | (97 755) | 62 826 | (623 463) | | 5 020 278 | |

^a Voir la note 2.17 pour plus d'informations sur la composition des principaux fonds.

^b Les éliminations indiquées dans l'état de la performance financière par fonds (Tableau I) sont des ajustements comptables qui servent à annuler l'effet des transferts entre fonds qui, autrement, entraîneraient une surévaluation des produits et des charges de l'Organisation. Ces ajustements comptables sont effectués au moyen d'un fonds distinct créé dans ce but.

Tableau II. Charges par bureau principal – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Désignation | Siège | Bureau régional de l'Afrique | Bureau régional des Amériques | Bureau régional de la Méditerranée orientale | Bureau régional de l'Europe | Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | Bureau régional du Pacifique occidental | Total |
|---|------------------|------------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|--------------------------------------|---|------------------|
| Charges | | | | | | | | |
| Dépenses liées au personnel | 515 709 | 246 889 | 39 169 | 131 345 | 97 332 | 63 738 | 56 253 | 1 150 435 |
| Fournitures et matériels médicaux | 153 711 | 45 278 | 3 590 | 113 961 | 38 474 | 21 938 | 9 219 | 386 171 |
| Services contractuels | 272 188 | 419 419 | 39 915 | 345 526 | 73 228 | 87 897 | 43 097 | 1 281 270 |
| Transferts et subventions | 22 151 | 160 405 | 18 128 | 146 166 | 57 812 | 33 273 | 22 676 | 460 611 |
| Voyages | 53 413 | 53 178 | 8 666 | 16 280 | 13 491 | 6 574 | 7 280 | 158 882 |
| Charges opérationnelles générales | 63 200 | 38 413 | 4 336 | 41 532 | 10 402 | 18 932 | 6 557 | 183 372 |
| Équipement, véhicules et mobilier | 907 | 1 914 | 1 924 | 3 509 | 920 | 1 529 | 1 257 | 21 960 |
| Total des charges | 1 081 279 | 975 496 | 115 728 | 798 319 | 291 659 | 233 881 | 146 339 | 3 642 701 |
| Pourcentage des charges par type sur l'ensemble des bureaux principaux | | | | | | | | |
| Dépenses liées au personnel | 45 % | 21 % | 3 % | 11 % | 8 % | 6 % | 5 % | 100 % |
| Fournitures et matériels médicaux | 40 % | 12 % | 1 % | 30 % | 10 % | 6 % | 2 % | 100 % |
| Services contractuels | 21 % | 33 % | 3 % | 27 % | 6 % | 7 % | 3 % | 100 % |
| Transferts et subventions à d'autres entités | 5 % | 35 % | 4 % | 32 % | 13 % | 7 % | 5 % | 100 % |
| Voyages | 34 % | 33 % | 5 % | 10 % | 8 % | 4 % | 5 % | 100 % |
| Charges opérationnelles générales | 34 % | 21 % | 2 % | 23 % | 6 % | 10 % | 4 % | 100 % |
| Équipement, véhicules et mobilier | 4 % | 54 % | 9 % | 16 % | 4 % | 7 % | 6 % | 100 % |
| Pourcentage global | 30 % | 27 % | 3 % | 22 % | 8 % | 6 % | 4 % | 100 % |
| Pourcentage des charges par type dans chaque bureau principal | | | | | | | | |
| Dépenses liées au personnel | 48 % | 25 % | 34 % | 16 % | 33 % | 27 % | 38 % | 32 % |
| Fournitures et matériels médicaux | 14 % | 5 % | 3 % | 14 % | 13 % | 9 % | 6 % | 11 % |
| Services contractuels | 25 % | 43 % | 34 % | 43 % | 25 % | 38 % | 29 % | 35 % |
| Transferts et subventions à d'autres entités | 2 % | 16 % | 16 % | 18 % | 20 % | 14 % | 15 % | 13 % |
| Voyages | 5 % | 5 % | 7 % | 2 % | 5 % | 3 % | 5 % | 4 % |
| Charges opérationnelles générales | 6 % | 4 % | 4 % | 5 % | 4 % | 8 % | 4 % | 5 % |
| Équipement, véhicules et mobilier | 0 % | 1 % | 2 % | 0 % | 0 % | 1 % | 1 % | 1 % |
| Pourcentage global | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2022, 2020-2021 et 2018-2019

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en millions USD)

| Désignation | Total 2022 | Total 2020-2021 | Total 2018-2019 |
|---|--------------|-----------------|-----------------|
| Contributions fixées | 496 | 1 015 | 991 |
| Contributions volontaires – budget programme | 3 619 | 6 988 | 4 690 |
| Total des contributions – budget programme | 4 115 | 8 003 | 5 681 |
| Autres produits au budget programme | 38 | 122 | 63 |
| Produits hors du budget programme | 55 | 67 | 121 |
| Contributions volontaires de biens et services | 146 | 173 | 152 |
| Total des produits (toutes sources confondues) | 4 354 | 8 365 | 6 017 |
| Charges au budget programme | 3 377 | 6 629 | 5 314 |
| Charges hors du budget programme et autres | 325 | 477 | 123 |
| Charges – en nature (biens et services) | 146 | 173 | 151 |
| Total des charges (toutes sources confondues) | 3 848 | 7 279 | 5 588 |
| Produits financiers | 94 | 89 | 102 |
| Excédent/(déficit) total | 600 | 1 175 | 531 |

Annexe I. Produits et charges concernant les pays de programme

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en millions USD)

| Pays de programme | Produits | | | | Charges | | | Solde net des produits/ (charges) |
|---------------------------------|----------------------|---------------------------|--------|--------|------------------|-----------------------|---------|-----------------------------------|
| | Contributions fixées | Contributions volontaires | Autres | Total | Budget programme | Hors budget programme | Total | |
| Afghanistan | 34 | | | 34 | 169 670 | 206 | 169 876 | (169 842) |
| Afrique du Sud | 1 299 | | | 1 299 | 8 176 | 30 | 8 206 | (6 907) |
| Albanie | 38 | | | 38 | 2 096 | | 2 096 | (2 058) |
| Algérie | 659 | | | 659 | 338 | | 2 338 | (1 679) |
| Angola | 48 | 1 485 | | 1 533 | 14 560 | 252 | 14 812 | (13 279) |
| Antigua-et-Barbuda | 10 | | | 10 | 507 | | 507 | (497) |
| Arabie saoudite | 5 596 | 25 409 | | 31 005 | 1 220 | | 1 220 | 29 785 |
| Argentine | 4 369 | | | 4 369 | 1 779 | | 1 779 | 2 590 |
| Arménie | 34 | | | 34 | 3 102 | 60 | 3 162 | (3 128) |
| Azerbaïdjan | 234 | 390 | | 624 | 4 701 | | 4 701 | (4 077) |
| Bahamas | 86 | | | 86 | 569 | | 569 | (483) |
| Bahreïn | 239 | | | 239 | 527 | | 527 | (288) |
| Bangladesh | 48 | 5 405 | | 5 453 | 36 498 | 3 437 | 39 935 | (34 482) |
| Barbade | 34 | | | 34 | 441 | | 441 | (407) |
| Bélarus | 234 | 3 396 | | 3 630 | 2 768 | | 2 768 | 862 |
| Belize | 5 | | | | 1 351 | | 1 351 | (1 346) |
| Bénin | 14 | | | 14 | 7 095 | | 7 095 | (7 081) |
| Bhoutan | 5 | 51 | | 56 | 3 698 | 13 | 3 711 | (3 655) |
| Bolivie (État plurinational de) | 77 | | | 77 | 2 998 | | 2 998 | (2 921) |
| Bosnie-Herzégovine | 57 | | | 57 | 1 548 | | 1 548 | (1 491) |
| Botswana | 67 | | | 67 | 4 360 | 68 | 4 428 | (4 361) |
| Brésil | 14 075 | 489 | | 14 564 | 404 | | 7 404 | 7 160 |
| Brunéi Darussalam | 120 | | | 120 | 12 | | 12 | 108 |
| Burkina Faso | 4 | 378 | | 392 | 15 445 | 53 | 15 498 | (15 106) |
| Burundi | 5 | | | 5 | 10 302 | 34 | 10 436 | (10 431) |
| Cabo Verde | | | | 5 | 2 150 | 40 | 2 190 | (2 185) |
| Cambodge | 29 | | | 29 | 10 222 | 50 | 10 272 | (10 243) |
| Cameroun | 62 | | | 62 | 32 146 | 12 | 32 158 | (32 096) |
| Chili | 1 943 | | | 1 943 | 2 518 | | 2 518 | (575) |
| Chine | 57 316 | 12 869 | | 70 185 | 6 033 | | 6 033 | 64 152 |
| Colombie | 1 375 | | | 1 375 | 3 930 | 35 | 3 965 | (2 590) |
| Comores | 5 | | | 5 | 4 857 | 107 | 4 964 | (4 959) |
| Congo | 29 | | | 9 | 6 655 | 400 | 7 055 | (7 026) |
| Costa Rica | 296 | | | 296 | 2 079 | | 2 079 | (1 783) |
| Côte d'Ivoire | 62 | 91 | | 153 | 9 436 | | 9 436 | (9 283) |
| Cuba | 382 | | | 382 | 1 454 | | 1 454 | (1 072) |
| Djibouti | 5 | | | 5 | 5 050 | 120 | 5 170 | (5 165) |
| Dominique | 5 | | | | 565 | | 565 | (560) |

| Pays de programme | Produits | | | | Charges | | | Solde net des produits/ (charges) |
|--------------------------------|----------------------|---------------------------|--------|--------|------------------|-----------------------|--------|-----------------------------------|
| | Contributions fixées | Contributions volontaires | Autres | Total | Budget programme | Hors budget programme | Total | |
| Égypte | 888 | 663 | | 1 551 | 10 430 | | 10 430 | (8 879) |
| El Salvador | 57 | | | 57 | 86 | 29 | 915 | (858) |
| Émirats arabes unis | 2 941 | 27 427 | | 30 368 | 24 | | 24 | 30 344 |
| Équateur | 382 | | | 382 | 2 334 | | 2 334 | (1 952) |
| Érythrée | 5 | | | 5 | 2 494 | | 2 494 | (2 489) |
| Eswatini | 10 | | | 10 | 3 213 | 61 | 3 274 | (3 264) |
| Éthiopie | 48 | | | 48 | 67 904 | 436 | 68 340 | (68 292) |
| Fidji | 14 | | | 14 | 232 | 39 | 271 | (257) |
| Gabon | 72 | | | 72 | 5 686 | | 5 686 | (5 614) |
| Gambie | 5 | | | 5 | 3 501 | 9 | 3 510 | (3 505) |
| Géorgie | 38 | | | 38 | 3 972 | 6 | 4 018 | (3 980) |
| Ghana | 72 | | | 72 | 17 347 | 87 | 17 434 | (17 362) |
| Grenade | 5 | | | 5 | 231 | | 231 | (226) |
| Guatemala | 172 | | | 172 | 2 355 | | 2 355 | (2 183) |
| Guinée | 14 | 738 | | 752 | 1 488 | 50 | 1 538 | (10 786) |
| Guinée-Bissau | 5 | 8 280 | | 8 285 | 8 093 | | 8 093 | 192 |
| Guinée équatoriale | 77 | 5 219 | | 5 296 | 3 489 | 4 | 3 493 | 1 803 |
| Guyana | 10 | | | 10 | 940 | | 940 | (930) |
| Haïti | 14 | | | 14 | 8 659 | | 8 659 | (8 645) |
| Honduras | 43 | | | 43 | 2 671 | | 2 671 | (2 628) |
| Îles Cook | 5 | | | 5 | 187 | | 187 | (182) |
| Îles Marshall | 5 | | | 5 | 89 | | 89 | (84) |
| Îles Salomon | 5 | 826 | | 831 | 3 371 | | 3 371 | (2 540) |
| Inde | 3 982 | 46 954 | 2 000 | 52 936 | 67 404 | 9 986 | 77 390 | (24 454) |
| Indonésie | 2 592 | 2 312 | | 4 904 | 13 923 | 702 | 14 625 | (9 721) |
| Iran (République islamique d') | 1 900 | 85 319 | | 7 219 | 5 942 | 58 | 6 000 | 81 219 |
| Iraq | 616 | | | 616 | 28 014 | 4 | 28 018 | (27 402) |
| Jamaïque | 38 | | | 38 | 1 351 | | 1 351 | (1 313) |
| Jordanie | 100 | | | 100 | 0 487 | 49 | 10 536 | (10 436) |
| Kazakhstan | 850 | 2 000 | | 2 850 | 3 605 | 10 | 3 615 | (765) |
| Kenya | 115 | | | 115 | 13 568 | 190 | 13 758 | (13 643) |
| Kirghizistan | 10 | | | 10 | 5 018 | | 5 018 | (5 008) |
| Kiribati | 5 | | | 5 | 501 | | 501 | (496) |
| Koweït | 1 203 | 6 171 | | 7 374 | 679 | | 679 | 6 695 |
| Lesotho | 5 | 679 | | 684 | 3 974 | | 3 974 | (3 290) |
| Liban | 224 | | | 224 | 22 301 | | 22 301 | (22 077) |
| Libéria | 5 | | | 5 | 15 117 | 188 | 15 305 | (15 300) |
| Libye | 144 | 5 438 | | 5 582 | 19 677 | | 19 677 | (14 095) |
| Macédoine du Nord | 34 | | | 34 | 1 993 | | 1 993 | (1 959) |
| Madagascar | 9 | 118 | | 137 | 11 651 | 1 003 | 12 654 | (12 517) |
| Malaisie | 1 628 | 25 | | 1 653 | 2 283 | | 2 283 | (630) |

| Pays de programme | Produits | | | | Charges | | | Solde net des produits/ (charges) |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|--------|--------|------------------|-----------------------|---------|-----------------------------------|
| | Contributions fixées | Contributions volontaires | Autres | Total | Budget programme | Hors budget programme | Total | |
| Malawi | 10 | | | 10 | 12 987 | (3) | 12 984 | (12 974) |
| Maldives | 19 | | | 19 | 3 916 | 110 | 4 026 | (4 007) |
| Mali | 19 | 470 | | 489 | 11 735 | | 11 735 | (11 246) |
| Maroc | 263 | | | 263 | 3 132 | | 3 132 | (2 869) |
| Maurice | 53 | | | 53 | 1 909 | | 1 909 | (1 856) |
| Mauritanie | 10 | | | 10 | 8 067 | 33 | 8 100 | (8 090) |
| Mexique | 6 168 | 10 | | 6 178 | 2 106 | | 2 106 | 4 072 |
| Micronésie (États fédérés de) | 5 | | | 5 | 702 | | 702 | (697) |
| Mongolie | 24 | | | 24 | 6 066 | 98 | 6 164 | (6 140) |
| Monténégro | 19 | | | 19 | 1 381 | 75 | 1 456 | (1 437) |
| Mozambique | 19 | | | 19 | 34 755 | 74 | 34 829 | (34 810) |
| Myanmar | 48 | | | 48 | 13 023 | (27) | 12 996 | (12 948) |
| Namibie | 43 | | | 43 | 5 695 | 46 | 5 741 | (5 698) |
| Nauru | 5 | | | 5 | | | | 5 |
| Népal | 34 | | | 34 | 17 671 | 481 | 18 152 | (18 118) |
| Nicaragua | 24 | | | 24 | 3 876 | | 3 876 | (3 852) |
| Niger | 10 | 375 | | 385 | 21 063 | | 21 063 | (20 678) |
| Nigéria | 1 194 | 40 008 | | 41 202 | 153 638 | 1 271 | 154 909 | (113 707) |
| Nioué | 5 | | | 5 | 9 | | 9 | (4) |
| Ouganda | 38 | 44 | | 82 | 30 504 | | 30 504 | (30 422) |
| Ouzbékistan | 153 | | | 153 | 7 248 | 182 | 7 430 | (7 277) |
| Pakistan | 549 | | | 549 | 146 327 | | 146 327 | (145 778) |
| Palaos | 5 | | | 5 | 52 | | 52 | (47) |
| Palestine (État de) | | | | | 18 655 | | 18 655 | (18 655) |
| Panama | 15 | | | 215 | 1 085 | 63 | 1 148 | (933) |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 48 | | | 48 | 11 002 | | 11 002 | (10 954) |
| Paraguay | 77 | | | 77 | 1 525 | | 1 525 | (1 448) |
| Pérou | 726 | | | 726 | 1 319 | | 1 319 | (593) |
| Philippines | 979 | 135 | | 1 114 | 9 475 | | 9 475 | (8 361) |
| République arabe syrienne | 53 | | | 53 | 32 004 | 4 | 32 008 | (31 955) |
| République centrafricaine | 5 | | | 5 | 12 546 | | 12 546 | (12 541) |
| République de Moldova | 14 | | | 14 | 8 413 | | 8 413 | (8 399) |
| République démocratique du Congo | 48 | 5 750 | | 5 798 | 49 818 | 1 653 | 51 471 | (45 673) |
| République démocratique populaire lao | 24 | 260 | | 284 | 14 962 | 49 | 15 011 | (14 727) |
| République dominicaine | 253 | | | 253 | 1 445 | | 1 445 | (1 192) |
| République populaire | 29 | | | 29 | 1 406 | | 1 406 | (1 377) |

| Pays de programme | Produits | | | | Charges | | | Solde net des produits/ (charges) |
|--|----------------------|---------------------------|--------------|----------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------------------|
| | Contributions fixées | Contributions volontaires | Autres | Total | Budget programme | Hors budget programme | Total | |
| démocratique de Corée | | | | | | | | |
| République-Unie de Tanzanie | 48 | | | 48 | 35 431 | 117 | 35 548 | (35 500) |
| Rwanda | 14 | | | 14 | 6 017 | | 6 017 | (6 003) |
| Sainte-Lucie | 5 | | | 5 | 280 | | 280 | (275) |
| Saint-Kitts-et-Nevis | 5 | | | 5 | 290 | | 290 | (285) |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | 5 | | | 5 | 552 | | 552 | (547) |
| Samoa | 5 | | | 5 | 1 055 | 5 | 1 060 | (1 055) |
| Sao Tomé-et-Principe | 5 | 412 | | 417 | 3 312 | 33 | 3 345 | (2 928) |
| Sénégal | 34 | | | 34 | 7 803 | (2) | 7 801 | (7 767) |
| Serbie | 134 | | | 134 | 3 466 | 43 | 509 | (3 375) |
| Seychelles | 10 | | | 10 | 2 285 | | 2 285 | (2 275) |
| Sierra Leone | 5 | 271 | | 76 | 9 706 | 83 | 9 789 | (9 513) |
| Singapour | 2 316 | 100 | | 2 416 | | | | 2 416 |
| Somalie | 5 | 8 929 | | 8 934 | 61 698 | 413 | 62 111 | (53 177) |
| Soudan | 48 | | | 48 | 38 594 | | 38 594 | (38 546) |
| Soudan du Sud | 29 | | | 29 | 32 772 | 529 | 33 301 | (33 272) |
| Sri Lanka | 210 | 230 | | 440 | 8 750 | 68 | 8 818 | (8 378) |
| Suriname | 24 | | | 24 | 780 | 47 | 827 | (803) |
| Tadjikistan | 19 | 54 | | 73 | 7 944 | | 7 944 | (7 871) |
| Tchad | 19 | 1 385 | | 1 404 | 20 821 | 234 | 21 055 | (19 651) |
| Thaïlande | 1 466 | 513 | | 1 979 | 7 848 | 6 | 7 854 | (5 875) |
| Timor-Leste | 10 | | | 10 | 13 022 | 30 | 13 052 | (13 042) |
| Togo | 10 | 501 | | 511 | 9 143 | | 9 143 | (8 632) |
| Tokélaou | 5 | | | 5 | (23) | | (23) | 28 |
| Tonga | 5 | | | 5 | 685 | | 685 | (680) |
| Trinité-et-Tobago | 191 | | | 191 | 1 139 | | 1 139 | (948) |
| Tunisie | 120 | | | 120 | 3 392 | 55 | 3 447 | (3 327) |
| Türkiye | 6 546 | 1 932 | | 8 478 | 37 769 | | 37 769 | (29 291) |
| Turkménistan | 158 | | | 58 | 2 537 | | 2 537 | (2 379) |
| Tuvalu | 5 | | | 5 | 38 | | 38 | (33) |
| Ukraine | 272 | 894 | | 1 166 | 73 264 | 15 040 | 88 304 | (87 138) |
| Uruguay | 415 | | | 415 | 794 | | 794 | (379) |
| Vanuatu | 5 | | | 5 | 288 | | 2 288 | (2 283) |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 3 476 | | | 3 476 | 3 004 | | 3 004 | 472 |
| Viet Nam | 368 | 278 | | 646 | 4 972 | | 4 972 | (4 326) |
| Yémen | 48 | | | 48 | 142 845 | 370 | 143 215 | (143 167) |
| Zambie | 43 | 108 | | 151 | 16 514 | 64 | 16 778 | (16 627) |
| Zimbabwe | 24 | | | 24 | 18 477 | 44 | 18 521 | (18 497) |
| Total | 134 567 | 304 791 | 2 000 | 441 358 | 2 006 125 | 39 456 | 2 045 581 | (1 604 223) |

Annexe II. Produits et charges concernant des entités des Nations Unies¹

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 (en milliers USD)

| Entité des Nations Unies | Produits | | | Entité des Nations Unies | Charges | | | Produits nets/ charges nettes |
|--|------------------|-----------------------|----------------|---|------------------|-----------------------|----------------|----------------------------------|
| | Budget programme | Hors budget programme | Total | | Budget programme | Hors budget programme | Total | |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) | 94 275 | | 94 275 | Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) | 162 872 | 351 | 163 223 | |
| Fonds central des Nations Unies pour les interventions d'urgence | 65 736 | | 65 736 | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) | 30 775 | 13 | 30 788 | |
| Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) | 50 979 | | 50 979 | Secrétariat de l'ONU | 8 804 | 18 931 | 27 735 | |
| Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) | 24 755 | | 24 755 | Programme alimentaire mondial (PAM) | 14 651 | 57 | 14 708 | |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) | 10 780 | | 10 780 | Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) | 11 049 | 503 | 11 552 | |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) | 6 682 | | 6 682 | Centre international de calcul (CIC) | 2 891 | 649 | 3 540 | |
| Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) | 3 661 | | 3 661 | Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) | 3 144 | | 3 144 | |
| Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) | 3 405 | | 3 405 | Volontaires des Nations Unies (VNU) | 2 117 | | 2 117 | |
| Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) | 3 198 | | 3 198 | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) | 1 929 | | 1 929 | |
| Organisation internationale pour les migrations (OIM) | 1 675 | | 1 675 | Organisation internationale pour les migrations (OIM) | 1 426 | 3 | 1 429 | |
| Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) | 1 572 | | 1 572 | Autres | 2 129 | 408 | 2 537 | |
| Programme alimentaire mondial (PAM) | 1 536 | | 1 536 | | | | | |
| Autres | 1 772 | | 1 772 | | | | | |
| Total | 270 026 | | 270 026 | Total | 241 787 | 20 915 | 262 702 | 7 324 |

¹ Les produits correspondent à des contributions volontaires et les charges correspondent à des subventions et à des rétributions versées à des entités des Nations Unies.

20 Avenue Appia • 1211 Genève 27
Suisse

www.who.int